PLAN RÉGIONAL
POUR LA MAÎTRISE
DES COMPÉTENCES-CLÉS
PR2C

La nouvelle ambition des acteurs pour la réussite scolaire des élèves, l'élévation du niveau de formation de la population réunionnaise et pour l'insertion réussie de tous.

Region Reunion
www.regionreunion.com

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

SOMMAIRE

PRÉSENTATION 3
PARTIE 1 - LE DOCUMENT STRATÉGIQUE 4
1. LES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES 5
1.1 Pourquoi est-il légitime de repenser le cadre d'intervention ? 5
1.2- Un défi qui demeure majeur 6
1.3- Pourquoi l'intervention doit-elle dépasser « l'illettrisme » et d'autres néologismes ? 7
1.4- Comment moderniser tout le champ ? 7
1.4.1- L'éthique comme attention portée à autrui 8
1.4.2- L'éthique attractive 8
1.4.3- L'éthique de la responsabilité 8
1.5- Quelques éléments du contexte réunionnais 9
1.5.1- Le nombre de personnes en difficulté avec les compétences-clés reste important 9
1.5.2- Le lien entre la pauvreté et l'acquisition de compétences 10
1.5.3- Le lien entre précarité, niveau de qualification et chômage 10
2. QUELQUES REPÈRES JURIDIQUES 11
2.1- Les références européennes : les compétences-clés 11
2.2. Les références nationales 14
2.2.1- Le Socle Commun de Connaissance, de Compétences et de Culture 14
2.2.2- La prévention et la lutte contre l'illettrisme 15
2.2.3 La formation professionnelle 17
2.2.4 CLÉA comme premier niveau de certification de la maîtrise des compétences-clés 18
2.2.5 PIX – Une plate-forme tout public pour monter en compétences numériques 19
3. UN PROJET CONÇU ET MIS EN ŒUVRE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS (PUBLICS, PRIVÉS, ASSOCIATIFS) 20
3.1 Les cadres d'intervention des acteurs 20
3.2 Un plan articulé aux outils stratégiques et programmatiques du territoire 23
3.3 Cinq principes 24
3.4 Cinq enjeux stratégiques 25
3.5 Dix conditions à créer pour la réussite du Plan 26
3.6 Le partenariat : la charte d'engagement et de partenariat 27
4. LA MUTUALISATION DES RESSOURCES ET LES LEVIERS FINANCIERS 28
4.1 Les engagements financiers de l'Europe 28
4.2 Les engagements financiers de l'Etat 28
4.3 Les engagements financiers du Conseil régional 30

4.4 Les engagements financiers de la Rectorat 32
4.5 Les engagements financiers du Conseil départemental 34
4.6 Les engagements financiers du DAAF 35
4.7 Les engagements financiers de la CAF 35
4.8 Les engagements financiers de l'Université 35

5. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN 36

5.1 Les instances de pilotage du Plan 36
5.2. Le plan d'évaluation du Plan 37
5.2.1- Une aide à la gestion de la complexité et à la mise en œuvre du Plan 37
5.2.2- Le questionnement fondateur du plan d'évaluation 38

PARTIE 2 - LE DOCUMENT OPERATIONNEL 41

1. TABLEAU SYNOPTIQUE DES ENJEUX 42

2 . ENJEUX / AXES ET PROGRAMMES 44

Enjeu1 : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance 44
Enjeu2 : Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficultés 46
Enjeu 3 : Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle 48
Enjeu4 : Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie 50
Enjeu5 : Piloter la mise en œuvre du plan au plus près ds territoires 52

3. FICHES-ACTIONS 53

PRÉSENTATION

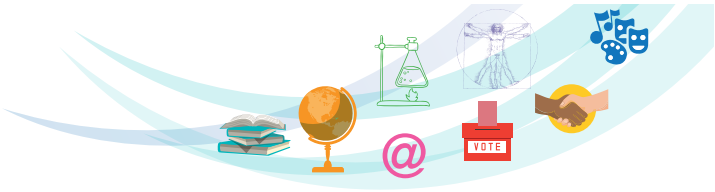

La maîtrise des compétences-clés est fondamentale en matière d'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes et des adultes. Depuis plusieurs années, les acteurs des services publics, le monde associatif et la société civile mettent en œuvre des actions en direction des publics qui rencontrent des difficultés en la matière.
Pourtant, la situation demeure préoccupante à La Réunion. Les données statistiques (enquête Information et vie quotidienne de l'INSEE, données issues des Journées défense et citoyenneté, etc.), corroborées par les retours des professionnels de terrain, nous montre que le défi reste aujourd'hui à relever.
Face à la multiplicité des situations, dans un contexte de partage des responsabilités et des missions, un engagement concerté de toutes les forces en présence ainsi qu'une évolution des méthodes d'approche et des prises en charge sont nécessaires.
C'est tout l'objet du document qui vous est présenté ci-après. Le Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C) s'inscrit dans cette logique de mise en cohérence et en complémentarités des ressources et des actions des acteurs, dans leurs champs de compétences propres. Le plan vise également à impulser de nouvelles dynamiques partenariales, à répondre à des besoins et des priorités mieux identifiés et à déployer des actions innovantes. Il repose sur le principe que chacun doit pouvoir accéder, consolider et réactiver les compétences-clés, quels que soient son âge, sa situation sociale et professionnelle, son origine ou son lieu de vie sur l'île.
Ainsi, l'insertion sociale et professionnelle durable de tous les réunionnais et de toutes les réunionnaises est un bien commun, notre bien commun. Pour la société, elle est le gage du vivre ensemble et du développement économique. Pour chaque individu, elle est le passeport pour l'épanouissement et la dignité.
Les priorités du Plan s'inscrivent à la fois dans les politiques publiques de formation initiale et tout au long de la vie, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de développement économique.
Son élaboration est le fruit d'un travail concerté entre les membres du Comité de pilotage, rassemblant la Préfecture, le Conseil régional, le Conseil départemental, les autorités académiques, la CAF et l'Université.

Le Plan est à la fois le socle partagé de ces partenaires, pilotes et co-pilotes des enjeux prioritaires identifiés, et le point de départ d'une dynamique qui se veut large, la plus ouverte possible à toutes les énergies du territoire réunionnais : collectivités territoriales, institutions et fédérations régionales, associations de proximité, entreprises de toute taille, acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi, et, bien sûr, citoyens engagés et personnes concernées.
Etabli pour une durée de 5 ans (2022-2027), le PR2C fait suite au précédent Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, dont le bilan a été présenté en 2017. Il est construit en cohérence avec les axes stratégiques des plan nationaux, régionaux de départementaux dédiés à la formation, à l'insertion et à l'emploi ou à la lutte contre la pauvreté. Il est également conforme avec les priorités formulées par l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme). Socle commun des acteurs du territoire réunionnais, il est appelé à évoluer en fonction des évaluations régulières des actions déployées.

Ce document est composé de deux parties :
– **Partie 1. Le document stratégique.** Il présente les fondements à partir desquels le Plan a été conçu : les évolutions à opérer, les cadres juridiques, les enjeux et les finalités, la dynamique partenariale recherchée, les engagements des signataires et la gouvernance posée (instances de pilotage et plan d'évaluation) ;
– **Partie 2. Le document programmatique.** Il présente, par enjeu, les fiches-actions finalisées à ce jour. Elles ont vocation à être actualisées, complétées, ajustées régulièrement.

PR2C

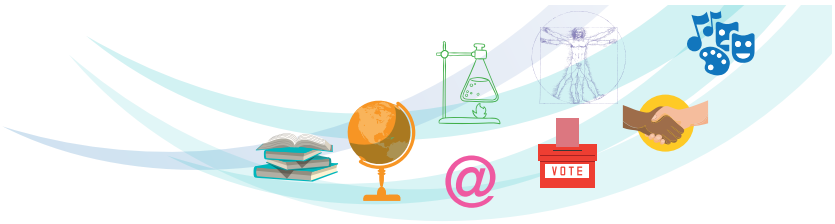

PARTIE 1
LE DOCUMENT STRATÉGIQUE

1. LES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES

Malgré les actions conduites ces dernières années, force est de constater que le défi de l'acquisition, par tous, des compétences-clés demeure un défi à relever aujourd'hui. Dès lors, il apparaît nécessaire de produire une innovation partagée et disruptive dans le cadre des politiques d'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'insertion et d'emploi.

Il s'agit, ensemble, d'adopter un nouvel horizon éthique qui mobilise les personnes concernées, qui les protège de la stigmatisation, qui promeut les savoirs, fait évoluer les cadres en vigueur et qui considère que l'action publique est nécessairement à évaluer, dans sa mise en œuvre et dans ses résultats.

Mobiliser, protéger, promouvoir, s'adapter et évaluer, tels sont les piliers de l'ambition portée par le PR2C dans une optique de modernisation de l'action publique.

Cette ambition partagée, nouvelle et forte, s'articule autour de plusieurs mots d'ordre : transversalité, pour mieux faire ensemble, innovation et territorialité, pour répondre au plus près aux besoins de chacun, et notamment des jeunes et des publics fragiles.

Autrement dit, tout en poursuivant les actions qui auront fait leur preuve, il s'agit d'imaginer et de mettre en œuvre des actions nouvelles s'inscrivant dans des cadres stratégiques et opérationnels conformes aux besoins d'aujourd'hui.

En tout premier lieu, cette mission requiert :
- de changer de terminologie, pour changer de paradigme et impulser un nouveau modèle d'intervention,
- de construire le partenariat le plus large possible,
- de se poser des buts et des objectifs partagés, univoques et atteignables,
- d'ancrer la démarche d'évaluation de l'action publique.

1.1 POURQUOI EST-IL LÉGITIME DE REPENSER LE CADRE D'INTERVENTION ?

« Plusieurs milliers de personnes ont des problèmes avec l'écrit en France. Et pourtant, nous n'avons en formation qu'une dizaine de milliers de personnes… Le problème du terme « illettrisme » c'est qu'il insiste sur les manques, les déficits et fait oublier les autres acquis. Alors, faisons en sorte de changer les représentations collectives et de porter sur les

personnes qui doivent faire face à ce difficile problème un autre regard plus positif, moins stigmatisant[1] *(…) ».*

Il y a 14 ans, l'ancienne directrice et présidente de l'ANLCI :

- a fait ce constat d'échec (peu de publics accueillis), a fait le lien de cet échec avec la terminologie contre-productive parce que stigmatisante,
- a exhorté au changement (« faisons en sorte… »).

Cette prise de position illustre les évolutions à continuer à opérer aujourd'hui.

1.2- UN DEFI QUI DEMEURE MAJEUR

A La Réunion, la part des personnes illettrées, au sens de la définition de l'ANLCI, est relativement stable de 1996 à 2011[2]. Elle s'établit à 23% des 16-65 ans scolarisés en 2011, soit environ 116 000 personnes [3].

De plus, un examen par tranche d'âge, afin de neutraliser le fait que la structure de la population par âge évolue au cours du temps et que des générations âgées, qui ont rencontré des difficultés d'accès à la scolarisation, sont remplacées progressivement par des générations qui ont été davantage scolarisées et qui sont donc, à priori, moins concernées par ce phénomène, montre que la proportion de personnes illettrées n'a quasiment pas changé pour les générations de 16 à 49 ans.

Ainsi, outre l'effet de génération, qui est bien sûr à prendre en compte, il demeure qu'illettrisme et niveau de formation sont fortement liés. Parmi les personnes en situation d'illettrisme, huit réunionnais sur dix n'ont pas de diplôme. Or, la part des personnes sorties du système scolaire sans qualification reste très élevée y compris parmi les générations les plus jeunes.

Les chiffres des évaluations effectuées lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC) confirment cette tendance, entre 2019 et 2021, entre 29 et 35 % des jeunes sont en difficultés de lecture, soit un niveau bien supérieur aux chiffres nationaux.

L'illectronisme (faibles compétences en informatique) est également une réalité de terrain engendrant des difficultés multiples dans la vie de tous les jours : déplacement, emploi, accès

---

[1] Propos de Mme Marie-Thérèse GEFFROY, rapportés par le Cabinet Ingéniors, In Etude d'évaluation du dispositif des ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme (2008). P. 17.

[2] Résultats de l'enquête menée en 2011 à La Réunion disponibles sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291760
Analyse Insee (2012) : Nouveaux chiffres de l'illettrisme : deux millions et demi d'adultes en situation d'illettrisme . N° 1426.

[3] Une actualisation de l'enquête de l'INSEE est prévue dans les prochains mois.

aux droits, etc. A titre d'exemple, pour 4 Réunionnais sur 10, le coût et le manque de compétences sont un frein à l'accès à l'internet à domicile[4].

Enfin, d'autres compétences sont de toute évidence nécessaires pour garantir à chacun un épanouissement personnel, une citoyenneté active, une intégration sociale et culturelle ainsi qu'une insertion professionnelle durable.

Aujourd'hui, il s'agira donc :

- de toucher davantage les publics concernés ;

-d'élargir le spectre d'intervention aux « compétences-clés » ;

- d'être en capacité de mieux mesurer les résultats des actions.

1.3- POURQUOI L'INTERVENTION DOIT-ELLE DÉPASSER « L'ILLETTRISME » ET D'AUTRES NÉOLOGISMES ?

Ce plan s'adresse finalement à une population très diversifiée : enfant, élève, élève en difficulté, élève en décrochage, élève porteur de troubles DYS, élève porteur de handicap, élève arrivant à La Réunion, parent, jeune, jeune demandeur d'emploi, adulte, adulte demandeur d'emploi, adulte salarié, adulte au RSA, senior souhaitant accéder à ses droits, etc. [5]

Quel est le besoin commun à ces personnes ? La compétence pour résoudre des problèmes et pour traiter des situations rencontrées dans la vie courante ou professionnelle comme apprenant, parent, demandeur d'emploi, salarié, bénéficiaire, etc.

Ce besoin ne peut être limiter à l'illettrisme ou à d'autres néologismes, souvent stigmatisants et entravants pour l'action.

1.4- COMMENT MODERNISER TOUT LE CHAMP ?

L'éthique – au sens de ce qui est juste et bien - constitue un des premiers leviers à mobiliser

pour faciliter les évolutions à engager. Il s'agit de se donner des valeurs fédératrices, positives et optimistes :

- fédératrices pour ensemble faire plus et faire mieux,

- positives pour garantir noblesse et dignité à chaque élément du système (usager, savoir, acteur),

[4] (Sources : INSEE, enquête TIC 2017)
[5] Voir les fiches-actions dans la deuxième partie du document.

- optimistes pour travailler résolument à l'avènement de résultats certains et tangibles en termes d'autonomie, d'émancipation, de dignité, d'égalité, d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle.

L'éthique– au sens de ce qui est juste et bien - constitue aussi un des premiers leviers à mobiliser pour faciliter les ruptures à engager et pour moderniser tout le champ. Autrement dit, pour moderniser, encore faut-il se donner des valeurs qui mobilisent l'intervention de façon positive et optimiste : positive pour garantir noblesse et dignité à chaque élément du système (usager, savoir, acteur), optimiste pour travailler résolument à l'avènement de résultats certains et tangibles. Autrement dit, sommes-nous capables de considérer les grandes questions de l'éducation et de la formation : autonomie, émancipation, dignité, qualification, insertion, socialisation, vivre ensemble, égalité, développement de la société, etc. ?

1.4.1- L'ÉTHIQUE COMME ATTENTION PORTÉE AUTRUI

Approchée comme l'obligation pour une société de travailler à l'émancipation et à l'autonomie des sujets tout en préservant leur dignité (notamment du point de vue de l'image de soi), l'éthique considère les sujets comme étant à protéger et à promouvoir. Il convient ainsi d'arrêter de mal nommer les choses pour ne pas rajouter au malheur de ce monde[6]. Très simplement, l'éthique consiste à ne pas nuire à autrui. En l'occurrence, il faut arrêter de traiter les gens d'« illettrés » parce que cette stigmatisation rajoute à leur malheur de rencontrer des obstacles dans leur insertion sociale et professionnelle du fait de leur faible niveau de formation.

1.4.2- L'ÉTHIQUE ATTRACTIVE

Il s'agit d'inverser le modèle en rétablissant la noblesse des savoirs. Jusqu'à ce jour, il s'agissait de réparer, de rattraper, de remédier, de lutter contre, et, à force d'insister dans l'infamant et dans le dégradant, on a oublié que les savoirs sont des objets nobles, au sens de leur importance, de leur nécessité, de leur incontournabilité, c'est-à-dire autant de caractéristiques qui confèrent à l'individu autonomie, compétence, culture, esthétisme, etc. Il s'agit ainsi de réhabiliter les savoirs dans ce qu'ils ont de plus sublimement humain, c'est-à-dire éléments de cognition, d'émotion, de motivation et de réflexivité. Très simplement, l'éthique attractive consiste à considérer les savoirs comme des objets bons et justes.

1.4.3- L'ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ

L'idée est de se donner les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles et de gérer au mieux les finances publiques, en mettant en place des moyens de piloter et de réguler le Plan chemin faisant. C'est l'éthique de la responsabilité de l'action publique consistant à accompagner la mise en œuvre d'un dispositif par une gouvernance exigeante, efficiente et partagée par tous les acteurs.

---

[6] Formule dont l'attribution à Albert Camus fait débat.

Définitivement, le choix est fait de finaliser l'intervention par la compétence considérée comme un moyen, pour un sujet, de réussir la résolution d'un problème ou le traitement d'une situation. Ainsi, la compétence se manifeste dans l'action et ne peut exister indépendamment d'une confrontation à une tâche. Ce Plan nouveau vise à moderniser toute l'intervention en ayant comme objectif celui d'améliorer le niveau de formation de la population réunionnaise. Très modestement, il vise aussi à faire gagner les individus en compétence pour qu'ils contribuent à leur propre développement et à celui de leur territoire. Dans cette perspective, la maîtrise des compétences-clés revêt une importance cruciale dans une société dont les évolutions nécessitent des adaptations de plus en plus importantes et progressives des individus[7]. Afin d'accompagner cette dynamique, la finalité du Plan est de contribuer à augmenter significativement le nombre de personnes maîtrisant les compétences-clés - quels que soient leur âge et leur statut - en accompagnant l'ensemble des réunionnais vers plus d'autonomie et vers une plus grande inclusion sociale et professionnelle, conditions majeures du développement harmonieux d'un territoire, de sa dynamique économique et de sa cohésion sociale. Ainsi, les enjeux de ce plan sont de :

- Faire gagner le plus grand nombre de réunionnais en autonomie pour traiter les situations sociale et professionnelle ;
- Mieux accompagner les transitions professionnelles par et pour les nouveaux outils du numérique
- Adapter et renouveler les approches éducatives afin de faire face aux complexités induites par les technologies, innover les pratiques des acteurs de l'éducation et de la formation
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi du plus grand nombre de demandeurs d'emploi (jeunes et adultes) ;
- Accompagner les actifs pour leur permettre de rester en emploi et/ou d'évoluer vers des emplois plus pérennes et plus qualifiés ;
- Réduire significativement le nombre de jeunes en exclusion et/ou en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, du fait de leur non-appropriation des compétences-clés au sortir de formation initiale ;
- Accompagner les personnes les plus fragiles, en situation d'exclusion.

Alors, les actions proposées et développées dans le cadre du Plan concernent la personne de tout statut et tout âge confondus : enfant, élève, parent, étudiant, actif, non-actif, personne

[7] Par exemple, pouvoir accéder aux services publics dématérialisés, constitue aujourd'hui une exigence.

sous-main de justice, personne en situation de handicap ou présentant des troubles de santé, senior, jeune sans emploi, personne en situation de précarité, personne allophone, etc.

1.5- QUELQUES ELEMENTS DU CONTEXTE REUNIONNAIS

1.5.1- LE NOMBRE DE PERSONNES EN DIFFICULTE AVEC LES COMPETENCES-CLES RESTE IMPORTANT

Les données de la dernière enquête IVQ réalisée par l'INSEE en 2011 montrent une stagnation du nombre de personnes en difficulté par rapport aux compétences-clés (autour de 116 000). Par ailleurs, une étude de l'INSEE (janvier 2020) montre que 59 % des Réunionnais déclarent avoir de très faibles compétences – voire aucune compétence – en informatique. En outre, conséquence du déficit d'équipement et d'un usage moins fréquent d'internet, la plupart des services disponibles en ligne sont moins utilisés qu'ailleurs. Or l'enjeu est majeur, l'ensemble des droits et services publics les plus utilisés par les Français devant être dématérialisé. A titre d'exemple, 250 démarches administratives les plus utilisées par les Français sont à présent dématérialisées depuis mai 2022.

1.5.2- LE LIEN ENTRE LA PAUVRETE ET L'ACQUISITION DE COMPETENCES

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée en octobre 2018 par le Gouvernement. Ce document met au cœur de la lutte contre la précarité et les inégalités, le thème de l'amélioration de la qualité éducative de l'accueil de la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité. L'enjeu est d'apporter d'autres solutions aux besoins relevés par certaines études démontrant qu'un enfant d'un milieu défavorisé maîtrise en moyenne 1 000 mots de moins qu'un enfant d'un milieu favorisé. Si comme le précisent les derniers travaux de l'INSEE, 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté (soit 342 000 personnes en 2015), ces chiffres orientent l'intervention vers une action éducative visant ces populations.

La situation par rapport à l'emploi constitue, elle aussi, un indicateur significatif : le taux de chômage à La Réunion s'élevait à 18,9 % au premier trimestre 2022 (contre 7,3 % pour la France entière). Par ailleurs, seule la moitié des réunionnais en âge de travailler occupe un emploi. L'absence de qualification constitue un frein majeur qui ne peut être levé que grâce à une intervention visant la maîtrise des compétences-clés, en même temps que les compétences plus proprement professionnelles.

1.5.3- LE LIEN ENTRE PRECARITE, NIVEAU DE QUALIFICATION ET CHÔMAGE

Un lien étroit existe entre précarité, niveau de qualification et chômage : une note du Rectorat de La Réunion publiée en septembre 2016 portant sur les « zones à risque d'échec scolaire », fait apparaître que « les cinq cantons de Saint-Louis, Saint-André, Saint-Benoît, Le Port et Trois-Bassins relèvent du type de cumul de difficultés sur le plan familial, (familles monoparentales et familles nombreuses très supérieures aux moyennes), économique et des

diplômes » (part des non diplômés de 45-54 ans variant de 40,5 % à Saint-André à 73 % au Port).

Il s'agit, ensemble, d'adopter un nouvel horizon éthique qui mobilise les personnes concernées, qui les protège de la stigmatisation, qui promeut les savoirs, fait évoluer les cadres en vigueur et qui considère que l'action publique est nécessairement à évaluer, dans sa mise en œuvre et dans ses résultats.

Mobiliser, protéger, promouvoir, s'adapter et évaluer, tels sont les piliers de l'ambition portée par le Plan dans une optique de modernisation de l'action publique.

Cette ambition partagée, nouvelle et forte, s'articule autour de plusieurs mots d'ordre : transversalité, pour mieux faire ensemble, innovation et territorialité, pour répondre au plus près aux besoins de chacun, et notamment des jeunes et des publics fragiles.

Autrement dit, tout en poursuivant les actions qui auront fait leur preuve, il s'agit d'imaginer et de mettre en œuvre des actions nouvelles s'inscrivant dans des cadres stratégiques et opérationnels conformes aux besoins d'aujourd'hui.

En tout premier lieu, cette mission requiert :

- de changer de terminologie, pour changer de paradigme et impulser un nouveau modèle d'intervention,

- de construire le partenariat le plus large possible,

- de se poser des buts et des objectifs partagés, univoques et atteignables,

- d'ancrer la démarche d'évaluation à l'action publique.

Finalement, ce Plan s'inscrit dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Par les dispositifs et les moyens qu'il mobilisera et développera, il constitue un levier majeur à articuler avec les autres leviers mis en œuvre au titre notamment de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté et du déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi.

2. QUELQUES REPÈRES JURIDIQUES

2.1- LES RÉFÉRENCES EUROPÉENNES : LES COMPETENCES-CLES

« Les compétences-clés sont celles qui sont nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnels, l'employabilité, l'inclusion sociale, un mode de vie durable, la réussite dans une société pacifique, une gestion de vie saine et la

citoyenneté active. Elles sont développées dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, au moyen d'apprentissages formels, non formels et informels dans tous les contextes (famille, école, lieu de travail, voisinage et autres environnements) »[8].

Cette approche éclaire et consolide ce qui a été dit plus haut concernant le positionnement du Plan : nécessité pour tout individu d'être compétent dans l'ensemble des sphères de la vie, éducation et formation tout au long de la vie, notamment.

SCHÉMA DES 8 COMPÉTENCES-CLÉS

Compétences-clés	Précisions
1. Compétences en lecture et en écriture	Par maîtrise de la lecture et de l'écriture, on entend la capacité d'identifier, de comprendre, d'exprimer, de créer et d'interpréter des concepts, des sentiments, des faits et des opinions, à l'oral et à l'écrit, à l'aide de supports visuels, audios et numériques, dans différents contextes et disciplines. Cela suppose l'aptitude à communiquer et à entrer efficacement en relation avec les autres,

[8]Journal Officiel de l'Union Européenne – 4 juin 2018. Page C189/7

	d'une manière appropriée et créative.
2. Compétences multilingues	Ces compétences définissent la capacité d'utiliser plusieurs langues de manière appropriée et efficace pour la communication. Elles sont globalement les mêmes que pour la lecture et l'écriture : elles s'appuient sur l'aptitude à comprendre, exprimer et interpréter des concepts, des pensées, des sentiments, des faits et des opinions, à la fois oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire) dans diverses situations de la vie en société et de la vie culturelle selon les désirs et les besoins de chacun.
3.Compétence mathématique **Compétences en sciences, en technologies et en ingénierie**	A. La compétence mathématique est l'aptitude à développer et appliquer un raisonnement et une intelligence mathématiques en vue de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne. En s'appuyant sur une maîtrise solide du calcul, l'accent est mis sur le raisonnement et l'activité ainsi que sur le savoir. La compétence mathématique implique, à des degrés différents, la capacité et la volonté d'utiliser des modes mathématiques de pensée et de représentation (formules, modèles, constructions, graphiques et diagrammes). B. Les compétences en sciences se réfèrent à la capacité et à la volonté d'expliquer le monde de la nature en employant les connaissances et méthodologies utilisées, y compris l'observation et l'expérimentation, afin de poser des questions et d'apporter des réponses étayées. Les compétences en technologies et en ingénierie sont perçues comme l'application de ces connaissances et de ces méthodologies pour répondre aux désirs et besoins de l'homme. Les compétences en sciences, technologies et ingénierie supposent une compréhension des changements induits par l'activité humaine et de la responsabilité de tout individu en tant que citoyen.
4. Compétence numérique	La compétence numérique suppose l'usage sûr, critique et responsable des technologies numériques pour apprendre, travailler et participer à la société. Elle comprend l'éducation à l'information et au numérique, la communication et la collaboration, l'éducation aux médias, la création de contenus numériques (y compris la programmation), la sécurité (y compris le bien-être numérique et les compétences liées à la cybersécurité), les questions liées à la propriété intellectuelle, la résolution de problèmes ainsi que l'esprit critique.
5. Compétences personnelles et sociales et capacité d'apprendre à apprendre	Les compétences personnelles et sociales et la capacité d'apprendre à apprendre sont l'aptitude à réfléchir sur soi-même, à gérer efficacement le temps et l'information, à travailler en équipe dans un esprit constructif, à faire preuve de résilience et à gérer personnellement son apprentissage et sa carrière. Elles comprennent la capacité à faire face à l'incertitude et à la complexité, à apprendre à apprendre, à veiller à son bien-être

	physique et émotionnel, à rester en bonne santé physique et mentale, ainsi qu'à pouvoir mener une vie saine et tournée vers l'avenir, à faire preuve d'empathie et à gérer les conflits dans un contexte inclusif et favorable.
6. Compétences citoyennes	Les compétences citoyennes sont la capacité à agir en tant que citoyens responsables et à participer pleinement à la vie civique et sociale, en se fondant sur la compréhension des notions et structures sociales, économiques, juridiques et politiques, de l'évolution de la situation mondiale et du développement durable
7.Compétences entrepreneuriales	Les compétences entrepreneuriales désignent la capacité de réagir à des possibilités et à des idées et de les transformer en valeurs pour d'autres. Elles ont pour fondement la créativité, l'esprit critique et la résolution de problèmes, la prise d'initiative et la persévérance, ainsi que la capacité de travailler en équipe afin de planifier et de gérer des projets présentant une valeur culturelle, sociale ou financière.
8. Compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles	Les compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles supposent de comprendre et de respecter la façon dont les idées et le sens sont exprimés et communiqués de manière créative dans des cultures différentes et à travers un éventail d'arts et d'autres formes de culture. Elles nécessitent de s'engager à comprendre, à développer et à exprimer ses propres idées et son sentiment d'appartenance ou son rôle dans la société

DÉTAILS DES COMPÉTENCES -CLÉS POUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

2.2. LES RÉFÉRENCES NATIONALES

2.2.1- LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCE, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Dans son article Ll122-1-1, le code de l'éducation dispose que *« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté ».*

Cinq domaines de formation composent ce Socle :

« 1° Les langages pour penser et communiquer : *ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;*

2° Les méthodes et outils pour apprendre : *ce domaine vise un enseignement explicite des*

moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;

3° La formation de la personne et du citoyen : *ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles*

4° Les systèmes naturels et les systèmes techniques : *ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;*

5° Les représentations du monde et l'activité humaine : *ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain ».*

2.2.2- LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Ce même code précise, en outre, que *« La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme dans leurs domaines d'action respectifs »* (article L121-2).

En 2000, est créée l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) qui se donne pour objet *« la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'accès de tous aux compétences de base (aptitude à lire et écrire en français, aptitude au calcul et compétences numériques de base) dans une visée d'insertion professionnelle, sociale et culturelle*[9] ».

Pour travailler à cet objet, l'Agence :

- « *participe à la concertation et aux partenariats au titre des politiques contractuelles impliquant l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs relevant du champ de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux compétences de base ;*

- *propose aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme son expertise dans le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, notamment par l'élaboration d'un cadre commun de référence actualisé, des outils et des méthodes d'intervention opérationnels ;*

- *assure un cadre commun pour la remontée des données relatives à l'illettrisme et aux compétences de base, en assure le suivi statistique et veille à la prise en compte de ces questions*

[9] Nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. 2 décembre 2019.

au sein des programmes de recherche, et commande les enquêtes et travaux nécessaires au suivi statistique ;

- fait procéder à l'évaluation de l'impact des politiques et des actions menées en matière de lutte contre l'illettrisme et d'accès aux compétences de base ;

- assiste l'État dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences au titre des actions en lien avec le développement des compétences de base ou la lutte contre l'illettrisme ;

- anime le réseau des centres ressources illettrisme ».

2.2.3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Divers textes statuent sur les compétences ainsi que sur les responsabilités de l'État et des conseils régionaux[10].

- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (« l'Acte III » de la décentralisation) vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives des régions concernant la prise en charge de la formation des publics. En application de l'article L.121-2 du code de l'éducation (voir *supra*), les régions contribuent à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences (Article L. 6121-2 du code du travail)

- Depuis 2014, les Conseils régionaux sont compétents pour la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. C'est aussi en 2014 qu'est mis en place le référentiel de certification interprofessionnelle CLEA (y compris pour la fonction publique).

- La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vise une nouvelle société de compétences par le renforcement et l'accompagnement de la liberté des individus dans le choix de leur formation ; le principe est posé de l'accès de tous à la formation tout au long de sa vie avec la création du compte personnel de formation.

- Le Contrat de plan régional pour la formation et l'orientation professionnelle (CPRDFOP) approuvé le 22 juin 2018 formule l'axe stratégique n°2 en ces termes : *« Garantir l'accès aux publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences-clés ».*

[10] Sont aussi retenus des textes concernant la prévention et la lutte contre l'illettrisme qui associent ces deux thèmes à la question de la compétence et de la certification.

- Fin 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pose le principe d'investir dans l'acquisition des compétences pour les publics non qualifiés et les plus précaires.

- Le Plan national d'Investissement dans les Compétences (PIC) 2018-2022 qui priorise la maîtrise des compétences de base pour l'inclusion des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes les plus en précarité (État-Région).

- L'article L611-2 du code du travail stipule que... *« les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie : tous les services publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, les entreprises et leurs institutions sociales, les associations, les organisations syndicales et professionnelles concourent à l'élaboration et la mise en œuvre de ces actions, dans leurs domaines d'actions respectifs ».*

2.2.4- CLÉA COMME PREMIER NIVEAU DE CERTIFICATION DE LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES-CLÉS

C'est le premier niveau de certification mise en place par les branches professionnelles (syndicats d'employeurs et syndicats de salariés). Cette certification s'adresse aux salariés et aux demandeurs d'emploi et particulièrement aux personnes de faible niveau de formation, peu qualifiées ou n'ayant aucune qualification professionnelle.

Dans sa conception et dans sa mise en œuvre, le Socle de Connaissances et de Compétences articule trois dimensions : un parcours de formation, un plan d'évaluation et une certification en fin de parcours[11]. Le dispositif vise ainsi à faire acquérir à une personne des compétences nécessaires à l'obtention d'une certification ; certification qu'elle pourra faire valoir tout au long de sa carrière professionnelle et de son parcours personnel.

ÉVALUATION	Un plan d'évaluation est développé à partir de l'amont du parcours pour identifier les compétences à faire acquérir par la personne. A cette étape, cette évaluation sert de base pour concevoir le parcours de la personne tout au long duquel, des évaluations formatives ayant pour vocation d'aider la personne dans sa progression sont mises en œuvre.
FORMATION	Il est proposé à la personne un parcours de formation avec une durée, des objectifs, des modalités pédagogiques et des objectifs opérationnels. Le parcours est individualisé et modularisé et, comme tel, il est composé de trois grandes modalités pédagogiques : le présentiel, le distanciel et le *blended*. Concernant son contenu, le parcours est conçu à partir de 7 domaines, de 28 sous-domaines et de 108 critères d'évaluation.
	En fin d'étape, un organisme certificateur met en place le dispositif

[11] Sachant qu'il s'agit de valider en totalité – et non partiellement - le Socle.

CERTIFICATION	d'évaluation débouchant sur une certification totale ou partielle.
FINANCEMENT	Etant donné la diversité des publics visés (salariés et demandeurs emploi), le dispositif est financé par des acteurs privés (entreprises, OPCO) et publics (conseil régional, Pôle Emploi).

2.2.5- PIX – UNE PLATE-FORME TOUT PUBLIC POUR MONTER EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

C'est un dispositif de service public initié par l'Etat[12] en 2016, fondé sur trois missions : évaluer, développer, certifier les compétences numériques. Il vise ainsi à accompagner le citoyen (tout public) dans l'élévation de son niveau en compétences numériques. Organisé en 5 domaines, 16 compétences et en 6 niveaux, il est accessible *via* une plate-forme.

Domaines	Compétences
1. ***Information et données***	Mener une recherche et une veille d'information Gérer des données Traiter des données
2. ***Communication et collaboration***	Interagir Partager et publier Collaborer S'insérer dans le monde numérique
3. ***Création de contenus***	Développer des documents textuels Développer des documents multimedia Programmer Adapter les documents à leur finalité
4. ***Protection et sécurité***	Sécuriser l'environnement numérique Protéger les données personnelles et la vie privée Protéger la santé, le bien-être et l'environnement
5. ***Environnement numérique***	Résoudre des problèmes techniques Construire un environnement numérique

DOMAINES ET COMPÉTENCES DU PIX

L'usager estimant avoir atteint le niveau de compétences requis s'inscrit à une session de certification. La certification qui valide ses réussites lui est alors délivrée.

[12] Les principaux partenaires. Ministère de l'Education Nationale, Ministère du Travail, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, Haut-Commissariat aux compétences, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ANSSI, CNED, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, CNAM, Union Européenne.

3. UN PROJET CONÇU ET MIS EN ŒUVRE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS (PUBLICS, PRIVÉS, ASSOCIATIFS)

En prenant appui sur le réseau d'acteurs pour sa conception et pour sa mise en œuvre, le Plan cherche à :

- impulser et soutenir des initiatives nouvelles,
- rendre lisible de la contribution de chacun,
- rendre compte de la complémentarité des actions,
- mobiliser les acteurs en fonction de leur champ de compétence,
- mettre en cohérence et organiser les moyens notamment autour d'enjeux stratégiques.

3.1 Les cadres d'intervention des acteurs

Le Plan s'inscrit dans le cadre de plusieurs documents stratégiques et programmatiques pour l'île. Présenter ces cadres c'est identifier les acteurs ainsi que les moyens de financement des actions à engager.

- La Réunion est inscrite en objectif prioritaire 1 au plan national et européen, justifiant l'importance des fonds alloués au titre du Programme opérationnel pluri-fonds signé avec l'Union Européenne pour la période 2014-2020 et la programmation en cours du programme opérationnel pour la Réunion, pour la période 2021-2027. S'agissant du Fonds Social Européen (FSE), les trois priorités globales retenues sont l'emploi - avec un accent particulier mis sur le chômage des jeunes - la formation professionnelle et l'inclusion.

- La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que les circulaires de rentrée nationales et académiques ont identifié l'importance de la persévérance scolaire et de l'accompagnement individualisé des élèves identifiés en difficulté et en décrochage. Le projet stratégique académique 2021-2025 déclinera les priorités nationales au premier rang desquelles la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'accès à la réussite éducative pour tous les élèves.

- Le schéma de l'enseignement et des formations supérieures et de la recherche de la Réunion adopté par la collectivité régionale.

-Le contrat de Plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) comporte un axe relatif à la garantie d'un parcours sécurisé et de qualité pour chaque réunionnais(e) par une meilleure territorialisation de la formation et la maîtrise des compétences-clés.

- Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internalisation (SRDEII) adopté par la Région priorise les secteurs de développement économique

pourvoyeurs d'emploi, dont le tourisme, la filière numérique, l'économie verte. Le Contrat de filière numérique régional s'inscrit dans le déploiement du SRDEII. Il comporte un volet dédié à l'inclusion numérique des personnes les plus éloignées du numérique et pour lesquelles un accompagnement sur les usages courants administratifs dématérialisés s'avère nécessaire.

- Le Plan régional de développement durable des Hauts 2019-2021 destiné à accompagner les besoins des citoyens et des territoires des Hauts.

- Le Plan régional de l'enseignement agricole 2021-2025 dont les axes prioritaires sont le numérique éducatif, la lutte contre le décrochage, l'inclusion des jeunes en situation de handicap en milieu scolaire et l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de ses missions de formation, d'insertion sociale et professionnelle et d'animation des territoires.

- La convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF (2018-2022) déclinée localement, vise notamment à *« garantir la qualité et l'accès aux droits »* et développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales. Par ailleurs, le Schéma départemental des services aux familles (2019-2022), piloté par la CAF de la Réunion, a pour ambition d'être un outil de gouvernance partagée, pour consolider le partenariat au croisement des différents plans ou schémas institutionnels déclinant les politiques publiques sociales, médico-sociales, éducatives, culturelles, sanitaires, en faveur des familles.

La CAF s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs consistant à créer les meilleures conditions possibles pour les apprentissages dès le plus jeune âge, intégrant le soutien à la parentalité, l'accompagnement à l'accès aux droits et à l'insertion des plus vulnérables et des bénéficiaires de minima sociaux, pour l'inclusion de tous les Réunionnais.

- Le Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences (PRIC) signé entre l'État et la Région Réunion visant à accompagner et à former les Réunionnais pour les emplois d'aujourd'hui et les métiers de demain, ainsi que et le Plan PETREL (Priorités et rassemblement pour l'emploi local à la Réunion), initié en octobre 2019.

- Le Programme départemental d'insertion 2022-2024 du Conseil départemental relatif à la prise en charge et à l'accompagnement des publics les plus vulnérables (personnes allocataires du RSA).

- La déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'intégration d'une priorité pour la Réunion : la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, l'accompagnement des publics allophones, etc.

- En complément de l'obligation de formation des 16-18 ans inscrite dans la Stratégie pauvreté, le plan « Un jeune, une solution » est destiné à accompagner les 16-25 ans vers l'insertion ; la non-maîtrise des compétences-clés, l'absence de qualification et la précarité étant des éléments déterminants de l'exclusion.

- Les Contrats de ville signés entre les communes et l'État identifient 49 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) et portent onze Programmes de réussite éducative (PRE) et cinq cités éducatives.

3.2 Un plan articulé aux outils stratégiques et programmatiques du territoire

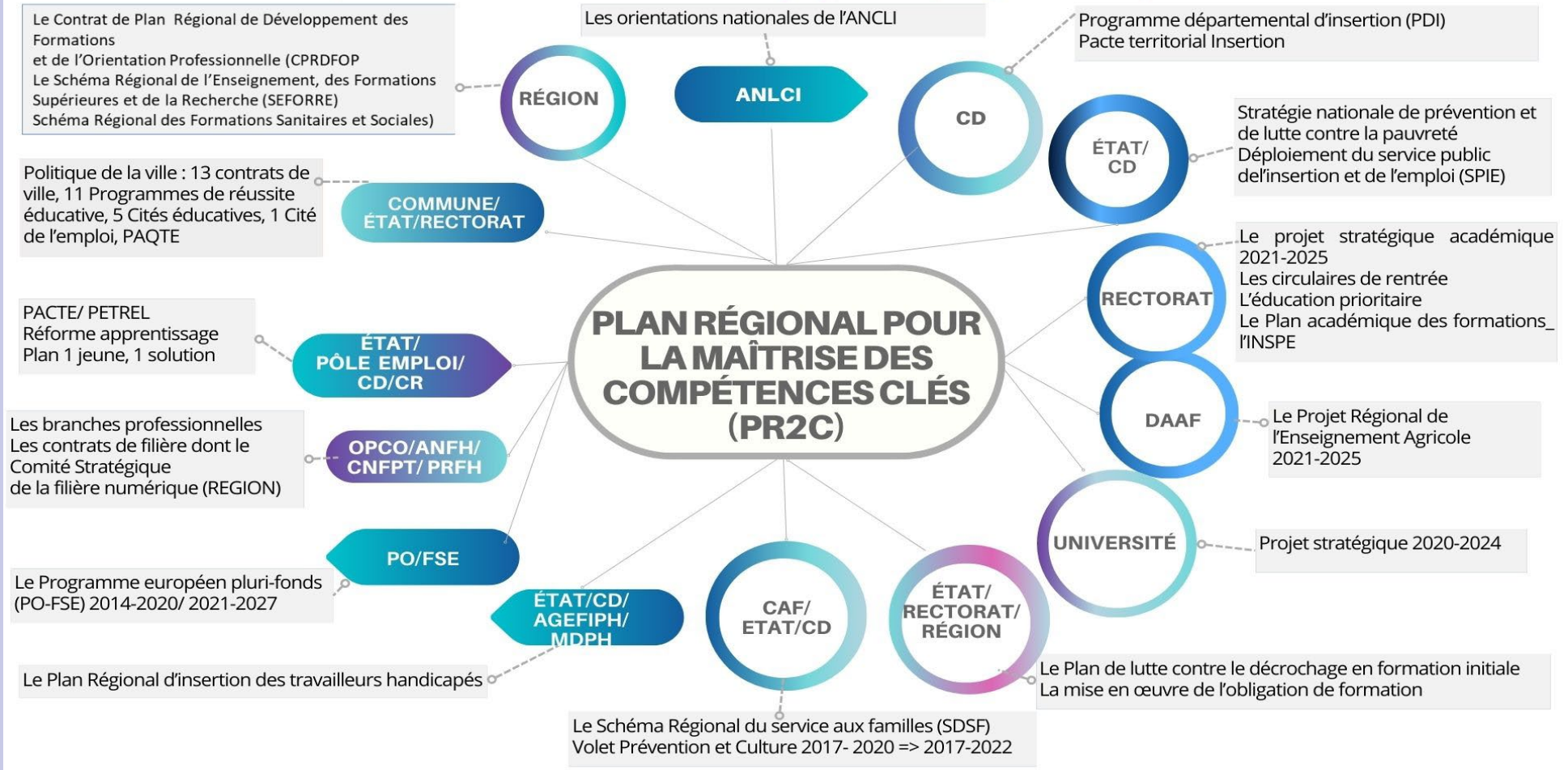

3.3 CINQ PRINCIPES

Il s'agit de créer les conditions pour produire de l'innovation afin de garantir la réussite des élèves, des jeunes et des moins jeunes et d'élaborer des stratégies adaptées face aux défis sociaux, économiques, technologiques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Dans cette perspective, cinq principes dynamisent et guident la réflexion et l'action :

LES 5 PRINCIPES DU PLAN

1

Conduire les individus vers la maîtrise des compétences-clés dans une démarche intégratrice, adaptative et inclusive.

2

Agir au plus près des publics et des territoires en renforçant le maillage territorial afin de proposer un accompagnement individualisé, continu et sans rupture .

3

Concevoir et mettre en œuvre une ingénierie innovante, créative dans les sphères de l'éducation, de la formation et de l'insertion prenant appui sur un usage pertinent des outils numériques. et faire monter en compétence tous les opérateurs du Plan concernant notamment le bien-travailler ensemble et les compétences-clés (pertinence et apprentissage).

4

Construire des réponses rénovées, **structurantes** à partir des outils et des dispositifs existants (à rendre visibles, à harmoniser et à généraliser).

5

Développer un plan d'évaluation pour accompagner les acteurs et faciliter la mise en œuvre du plan.

3.4 Cinq enjeux stratégiques

Ils ont été retenus dans le cadre de la concertation organisée lors de l'élaboration du Plan et validés lors de la réunion du Comité de Pilotage.

Enjeu 1

Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

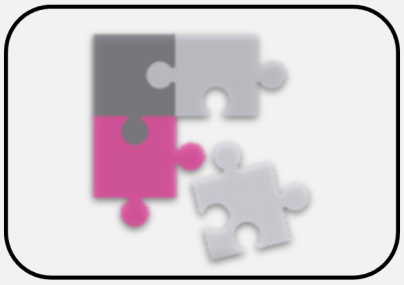

Enjeu 2

Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes en difficulté de plus de 16 ans

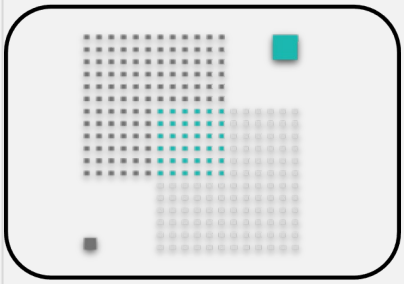

Enjeu 3

Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

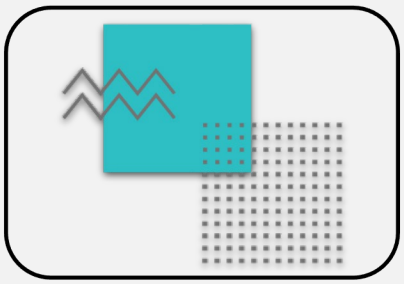

Enjeu 4

Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

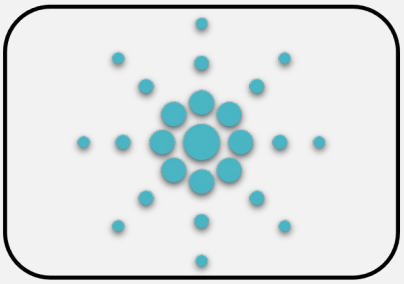

Enjeu 5

Piloter le Plan au plus près des territoires.

Note. L'enjeu 5 est déterminant car il traduit la volonté des acteurs de :

- se responsabiliser en tant que pilote et co-pilote quant à la coordination et à l'avancée de chaque enjeu ; le pilotage global relevant du comité de pilotage qui est, par ailleurs, en charge de la gouvernance, du suivi et de l'évaluation du plan;
- bien travailler ensemble ;
- s'engager dans une démarche évolutive en interrogeant régulièrement les résultats des actions et des initiatives, avec un bilan à mi-parcours.

3.5 Dix conditions à créer pour la réussite du Plan

C'est sur la base de ces principes et de ces enjeux qu'ont été élaborées les 10 conditions de réussite du Plan.

1. Organiser l'articulation étroite entre le repérage, l'accompagnement et la formation pour toute personne, dans un parcours individualisé afin de la conduire progressivement vers la maîtrise des compétences-clés ;
2. Rénover les pratiques de repérage, d'accompagnement et de formation
3. Lever les freins du côté des bénéficiaires et du côté des prescripteurs (repérer, accompagner, suivre en temps réel) ;
4. Rendre visible l'ensemble des actions menées par les acteurs et en faciliter leur accès par les publics ;
5. Enrichir le partenariat (tissu associatif, notamment) ;
6. Décliner opérationnellement les moyens existants et mobilisables selon des priorités d'intervention partagées et s'inscrivant en complémentarité des initiatives et des dispositifs, dans leurs champs respectifs de compétence des acteurs ;
7. Organiser la gouvernance du Plan traduisant les priorités partagées entre les principaux acteurs publics et privés ;
8. Piloter, coordonner et suivre les enjeux et actions du Plan sur les deux plans local (micro-territoire) et global (La Réunion)
9. Évaluer les démarches et les résultats, chemin faisant et réorienter, si nécessaire, les stratégies, les dispositifs et les actions sur la base d'une mise en œuvre progressive du Plan, par feuille de route ;
10. Étudier les conditions de reproduction du Plan.

3.6 Le partenariat : la charte d'engagement et de partenariat

PLAN RÉGIONAL POUR LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES-CLÉS

CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT

Cette charte affirme la volonté politique de chacun des signataires et des partenaires de travailler ensemble pour assurer la réussite du Plan. Elle a pour fondement le document co-élaboré par les acteurs, intitulé « Plan régional pour la maitrise des compétences-clés » (PR2C).

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Mettre en œuvre les actions qu'il a inscrites dans le Plan, selon les conditions définies dans la fiche-action (objectifs, publics, démarches, délais, évaluations, etc.).
- Mettre en œuvre les actions d'évaluation de ses actions et d'en rendre compte (indicateurs de réalisation et indicateurs de résultats).

LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Mobiliser et - si besoin - mutualiser ses ressources financières et humaines décrites dans le Plan (le centre de ressources notamment).

LA GOUVERNANCE

- Participer aux réunions des instances prévues par le Plan (comité technique, comité de suivi, comité de pilotage).
- Participer aux actions de communication visant à faciliter la visibilité des actions mises en œuvre par les acteurs.

Cette charte est établie pour la période allant de 2022 à 2027 (6 ans). Des modifications peuvent être y être apportées par avenant.

Les signataires

Les partenaires :

4.LA MUTUALISATION DES RESSOURCES ET LES LEVIERS FINANCIERS

La mise en œuvre du Plan intervient dans un contexte financier favorable avec une répartition partenariale d'enveloppes financières nationales dédiées à La Réunion.

Concernant les leviers financiers, le Plan s'appuie notamment sur les moyens européens (FSE+) dédiés à La Réunion pour la période 2021-2027. Il prend aussi en compte les actions menées et expérimentées à compter de 2020 grâce aux moyens nationaux conséquents et pluriannuels alloués au titre de la Stratégie Pauvreté et du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences.

4.1 Les engagements financiers de l'Union europeenne

A l'instar du programme précédent, les actions qui seront éligibles à l'aide du Fonds Social Européen + pourront être soutenues dans le cadre du Programme National FSE+ 2021-2027, porté par l'Etat, et du Programme FEDER FSE+ Réunion 2021-2027, porté par la Région Réunion. Le FSE+ a notamment pour objectif premier de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences pour tous.

4.2 Les engagements financiers de l'Etat

En complément des contre-parties nationales (CPN), et à minima jusqu'en 2023, l'État prévoit dans le cadre de la « Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté » engagée en 2019**,** d'allouer des crédits dédiés à l'inclusion sociale et professionnelle des plus précaires, des jeunes et des demandeurs d'emploi. Ainsi en 2020, en 2021 et en 2022, ce sont plus de 10 millions d'euros par an qui sont dédiés à des actions à destination des plus fragiles, bénéficiaires des dispositifs mis en œuvre par des acteurs tels que le Conseil départemental, la CAF, les missions locales ou les acteurs associatifs. Certaines actions sont également conventionnées par l'État local en direct, notamment sur des problématiques de décrochage des jeunes en formation initiale[13], à la prévention dès la petite enfance des difficultés d'apprentissage et l'accompagnement à la parentalité ou encore la lutte contre la fracture numérique (volet majeur de la politique nationale).

A titre d'exemple également, la CAF a bénéficié de crédits Stratégie pauvreté pour des actions de soutien à la parentalité (week-end parentalité, ateliers pédagogiques pour les parents les plus vulnérables, observatoire de la parentalité notamment). Le Conseil Départemental a bénéficié de fonds conséquents au titre de l'accompagnement des jeunes de l'ASE (notamment la prévention des sorties sèches, de l'accompagnement des jeunes en décrochage ou ayant décroché, de la lutte contre la fracture numérique des collégiens). L'Université a

[13] Par exemple, des crédits ont été alloués au Rectorat pour la mise en place de plates-formes Nouvelles Chances, d autres aux missions locales pour l'accompagnement des jeunes publics allophones originaires de la zone Océan Indien, en insertion, d autres à des actions portées par les Cités éducatives.

également conventionné avec l'Etat en 2021 sur la lutte contre l'illectronisme chez les étudiants.

Par ailleurs, dans le cadre de différents avenants à la convention Stratégie Pauvreté - État Département – des crédits ont été alloués à l'Association Régionale des Missions Locales pour le soutien des jeunes face à la crise notamment en matière d'inclusion numérique des 16-25 ans.

Toujours dans le cadre de la Stratégie Pauvreté – et depuis 2021 – c'est la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans par les missions locales qui est soutenue. Les missions locales sont chargées de la coordination de l'accompagnement de ces jeunes, notamment via la mise en œuvre des parcours personnalisés.

En parallèle, le Plan d'Investissement dans les Compétences lancé par le Gouvernement en 2019 et mis en œuvre par l'État et la Région dans le cadre du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences a engagé une enveloppe de 253 millions pour La Réunion d'ici 2023. Il porte prioritairement sur des dispositifs et actions de soutien aux publics les plus en difficulté en recherche d'emploi, de faible niveau de qualification (inférieur bac) afin de leur permettre d'acquérir les compétences de base et de s'inscrire dans un parcours de qualification ou de professionnalisation.

L'ambition partagée avec la Région est de former les demandeurs d'emploi, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics touchés par l'illettrisme, afin de faciliter leur insertion dans l'emploi en élevant leur niveau de qualification. Cette ambition se retrouve également dans le soutien fort du RSMA et de l'E2C (Ecole de la deuxième chance)par l'Etat .

Enfin, dans le cadre de la politique de la ville, une attention forte est également portée aux actions favorisant la maîtrise des compétences-clés, notamment dans les communes disposant d'un PRE et dans celles labellisées Cité éducative et Cité de l'emploi. Cette attention soutenue sera maintenue dans le cadre de la future génération de contrats de ville.

4.3 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CONSEIL REGIONAL

Le développement des compétences réunionnaises constitue un véritable enjeu pour le développement de notre territoire. Le Conseil régional est investi sur l'ensemble des enjeux du plan de façon conséquente, à la fois sur fonds propres mais aussi en co-participation notamment au titre du PACTE et du FSE.

a) Mobilisation des programmes de formation en faveur des différents publics *(demandeurs d'emploi, jeunes en situation de décrochage scolaire, détenus, élèves ou étudiants...)* relevant des dispositifs soutenus dans le double objectif de répondre aux besoins des entreprises d'une part, et de favoriser l'insertion en emploi des bénéficiaires de formation, d'autre part.

La relance du Pacte dans le cadre des négociations avec le Haut Commissariat dans les Compétences et le Ministère du Travail, prévoit la prolongation du Pacte jusqu'en 2023, avec un abondement supplémentaire de l'État de 36 millions, en 2023 (soit un total de 79 M€).

b) Apprentissage des savoirs et émancipation éducative :
Créer les conditions favorables et mettre en œuvre les moyens et outils permettant à chaque Réunionnais de développer ses compétences, de s'épanouir, de s'insérer et de contribuer au développement de son île, constituent les priorités régionales. En ce sens, la Collectivité intervient de manière volontariste en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale. De façon plus spécifique, elle apporte son engagement en matière de maîtrise pour tous du savoir lire, écrire, compter et poursuit son soutien d'actions d'accompagnement en direction de jeunes en difficulté et en décrochage en formation initiale.

c) Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales :
Le Conseil régional, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma régional de développement économique d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), a signé fin 2020 le **« contrat de filière numérique ».**

En 2021, la Collectivité a identifié les enjeux prioritaires et mené les actions associées dans le cadre de sa stratégie de développement numérique.

** En synthèse, les principaux engagements financiers du Conseil régional en 2021, sont les suivantes :*

	INTITULE	**BUDGET**
***P*rogrammes de formation en faveur des différents publics**	*Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi (dont Action REBONDIR 16/18, RSMA, E2C, ...)*	**45 604 340 €**
	Elever le niveau de qualification	
	Rénover l'offre de formation	
	Valoriser la formation par voie d'Apprentissage	
Apprentissage des savoirs et émancipation éducative	**Maîtrise des savoirs de base**	**1 460 512 €**
	Cases à Lire (CAL)	
	Actions de formation de lutte contre l'illettrisme - Ateliers Compétences Clés (ACC) - DFPA	
	Dispositifs de remobilisation et de lutte contre le décrochage scolaire	
	Mesures d'accompagnement jeunesse (formations, PSAD)	
	Classes transplantées	

	Actions dans le cadre de la parentalité	
Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales	***Axe 1 : Aménagement numérique du territoire***	**2 800 000 €**
	Axe 2 : Emplois, compétences, métiers	
	Axe 3 : Développement et animation des entreprises du numérique	
	Axe 4 : Transformation numérique des organisations	
	Axe 5 : Inclusion numérique (dont mise en œuvre du dispositif « Pass' Numérique »)	
	Axe 6 : Médiation numérique : Dispositif cartable numérique « Numérisak » Budget engagé en 2022 pour la mise en œuvre du Numérisak ***:***	***5 800 000 €***

4.4. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU RECTORAT

L'Académie de la Réunion est par essence même engagée à renforcer la vocation de l'école à garantir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et les déterminismes sociaux, défendre une école inclusive.

Les 8 compétences déclinées dans le PR2C sont au cœur des missions de tout le personnel de l'académie.

L'engagement financier de l'Education nationale dans le PR2C passe donc par la mise à disposition et le travail quotidien de 21 429 agents dont 17 959 enseignants et formateurs et 2 600 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).

Des dispositifs et des moyens spécifiques sont également mis en œuvre et participent activement à la lutte contre l'illettrisme : classes passerelles, dédoublement des classes de GS/CP et CE1, labellisation de 5 cités Educatives, mise en place de différents groupes de pilotage multi-partenarial afin d'assurer la continuité éducative, plans de formation des enseignants notamment en maths et français, mise en œuvre des évaluations nationales (CP/CE1/6ème), plan de continuité pédagogique (activé avec la crise COVID), intervention de l'OEPRE, déploiement des ENT...

Dans le tableau ci-dessous, le chiffrage pour l'année 2021/2022 de quelques dispositifs phare illustrant l'implication de l'EN dans la lutte contre l'illettrisme :

Dispositifs	Impact	Montant engagé (ou volume horaire)
Cités éducatives	**92 établissements scolaires impactés de la maternelle au lycée)**	**668 914 €**
Dispositifs d'aide et d'accompagnement		
Activités Pédagogiques Complémentaires	**Tous les élèves de la maternelle au CM2 sont concernés. Cette action fait partie des 108H d'obligation de service des enseignants.**	**275 724 H dédiées**
Stages de Réussite	**Proposés à chaque vacances scolaires, ils ont concerné 3 436 écoliers, 180 collégiens et 130 lycéens. Soit un total de 3 746 élèves bénéficiaires et 741 enseignants mobilisés**	**277 875 €**
Ecole ouverte	**Proposée à chaque vacances scolaires, l'école ouverte a mobilisé 13 068 élèves**	**750 000 €**
Accompagnement Educatif	**L'Accompagnement éducatif a été mis en place dans 213 écoles : 8 497 élèves ont bénéficié d'un soutien scolaire, 1 717 d'activités sportives et 6 627 d'activités artistiques et culturelles.**	**1 655 000 €**
Le pass'culture	**La part individuelle est versée à chaque élève pour leur permettre de financer des activités, sorties ou achats de matériel ou biens numériques de leur choix.**	**20 € pour les jeunes âgés de 15 ans et 30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans. Pour les jeunes âgés de 18 ans : crédit de 300 euros.**
Un livre pour les vacances	**Action emblématique de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, l'opération « Un livre pour les vacances » permet à tous les écoliers de CM2 de quitter l'école primaire avec un recueil de fables.**	**14 000 livres distribués**
Plan bibliothèque	**Renforcement de la place du livre à l'École en soutenant les bibliothèques d'écoles.**	**7 500 €**
Petits Déjeuners à l'école	**Cette action permet aux enfants de ne pas arriver le ventre vide à l'école et d'accéder sereinement aux apprentissages : 9 163 élèves répartis dans 70 écoles qui ont bénéficié de cette mesure. Ce qui représente 257 872 petits déjeuners distribués**	**515 744 €**

4.5 Les engagements financiers du Conseil departemental

Le Conseil départemental a fait de la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme un enjeu majeur qu'elle a inscrit dans son plan de mandature 2021-2028 et dans son programme départemental d'Insertion 2022-2024.

En matière de petite enfance, le Conseil départemental mène des actions de prévention par le dépistage des troubles sensoriels. Ainsi, les centres de PMI réalisent chaque année des bilans de santé en école maternelle auprès de plus de 10 000 enfants, représentant 80% des enfants scolarisés de 3 à 4 ans. Sont dépistés notamment les troubles du langage, de la vue et de l'ouïe. L'objectif de ce dépistage et de cette consultation médicale est d'orienter les enfants, de manière coordonnée, vers les spécialistes pour des prises en charge spécifiques (orthophoniste, ophtalmo, etc..).

En matière d'actions à destination des jeunes, le Conseil départemental met en œuvre de manière volontariste les dispositifs suivants :

- mesures éducatives en faveur des collégiens qui ont pour vocation de favoriser leur apprentissage tout au long de leur parcours,

- mesures de remobilisation des jeunes adultes en difficulté au travers du dispositif Académie des « Dalons », qui a pour objectif de favoriser leur insertion sociale et professionnelle par des mesures de développement du « savoir-être » et du « savoir-faire ». Ce dispositif est financé à 100% par le FSE REACT-EU.

Concernant les bénéficiaires du RSA, le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024 prévoit trois actions spécifiques visant :

- le repérage des allocataires confrontés à cette problématique,
- la mise en place d'actions de lutte contre l'illettrisme dans tous les parcours d'insertion,
- l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, parents d'enfants scolarisés en maternelle et qui présentent des faiblesses en matière de maîtrise des savoirs de base.

Enfin, concernant les séniors, dans le cadre de la stratégie pauvreté, le Département au côté de l'Etat mettra en place des actions d'accompagnement pour faciliter l'accès et l'utilisation des TIC.

Annuellement c'est un budget d'environ 5,5 M€ que le Département consacre à la mise en œuvre de ces mesures dont 3 M€ sur fonds propres.

4.6 Les engagements financiers de la DAAF

Le Ministère en charge de l'agriculture est investi sur le Plan à travers le programme 143 (BOP 143) pour l'enseignement technique agricole (établissements publics et privés).

A ce titre plusieurs lignes budgétaires contribuent à la réussite scolaire des apprenants. Par exemple, pour l'inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers, plus de 320 000 € sont repartis en fonction des besoins sur l'ensemble des 8 établissements de l'enseignement agricole à La Réunion.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, une enveloppe de 14 300 € est destinée aux deux établissements publics en 2022. Ces financements sont reconduits chaque année. De nombreuses personnes sont également investies pour la mise en œuvre des actions tant au niveau régional (DAAF) qu'au sein des établissements.

4.7 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA CAF

Au titre de l'année 2021, la CAF de la Réunion a consacré plus de 4,4 Millions d'euros à des actions et projets participant au développement des compétences clés des enfants, jeunes et parents.

DISPOSITIFS/PROJETS	Montant par unité	Nombre de structure	Montant total
Classe passerelle	**25 000 €**	**24**	**600 000 €**
CLAS	**2563 € maxi par groupe**	**802 groupes**	**1 902 019 €**
	1575 € maxi par groupe	**802 groupes**	**1 706 960 €**
LAEP	**25.25 € /heure de fonctionnement**	**17 LAEP**	
Liv' la kaz			**9 800 €**
Ecole de la 2ème chance			**100 000 €**
Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes			**100 000 €**
		TOTAL	**4 418 779 €**

4.8 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Les engagements financiers de l'université de la Réunion/Institut de l'illettrisme et des langues de l'Océan Indien sont les suivants :

	INTITULE	BUDGET
Réapprentissage des savoirs de base et des compétences clés	**Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les savoirs et les compétences de base**	**60 000€**
	INSPE certification en langue régionale créole ré-unionnais pour l'apprentissage des compétences clés	**70 000€**

Ingénierie professionnalisation FTLV	**Diplôme universitaire Formation de formateur Illettrisme et analphabétisme Océan Indien**	**12000 € (200h)**
	Diplôme universitaire Formation d'adultes en andragogie Océan Indien	**12000 € (200h)**
	Favoriser pratiques pédagogiques interacteurs	**35 000€**
Evolution de la structure de l'ILLETT	**Création d'un laboratoire social de recherche en éducation populaire**	**508 000€**
	Fonctionnement / équipement – Personnel	**380 000 €**
Territorialisation	**Organisation de la gouvernance et du suivi du plan**	**30 000€**

5 - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

5.1 LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PLAN

Trois instances sont instituées afin d'assurer la réussite du Plan : un **comité de suivi**, **un comité technique** et un **comité de pilotage**. Ces instances (chacune en ce qui la concerne) sont des lieux de traitement de données provenant du terrain, de décision et de coordination.

Il est proposé que, les pilotes et co-pilotes soient à l'initiative des comités de suivi qui seront réunis préalablement au comité technique et au comité de pilotage. Ces comités associeront l'ensemble des acteurs qui sont parties prenantes.

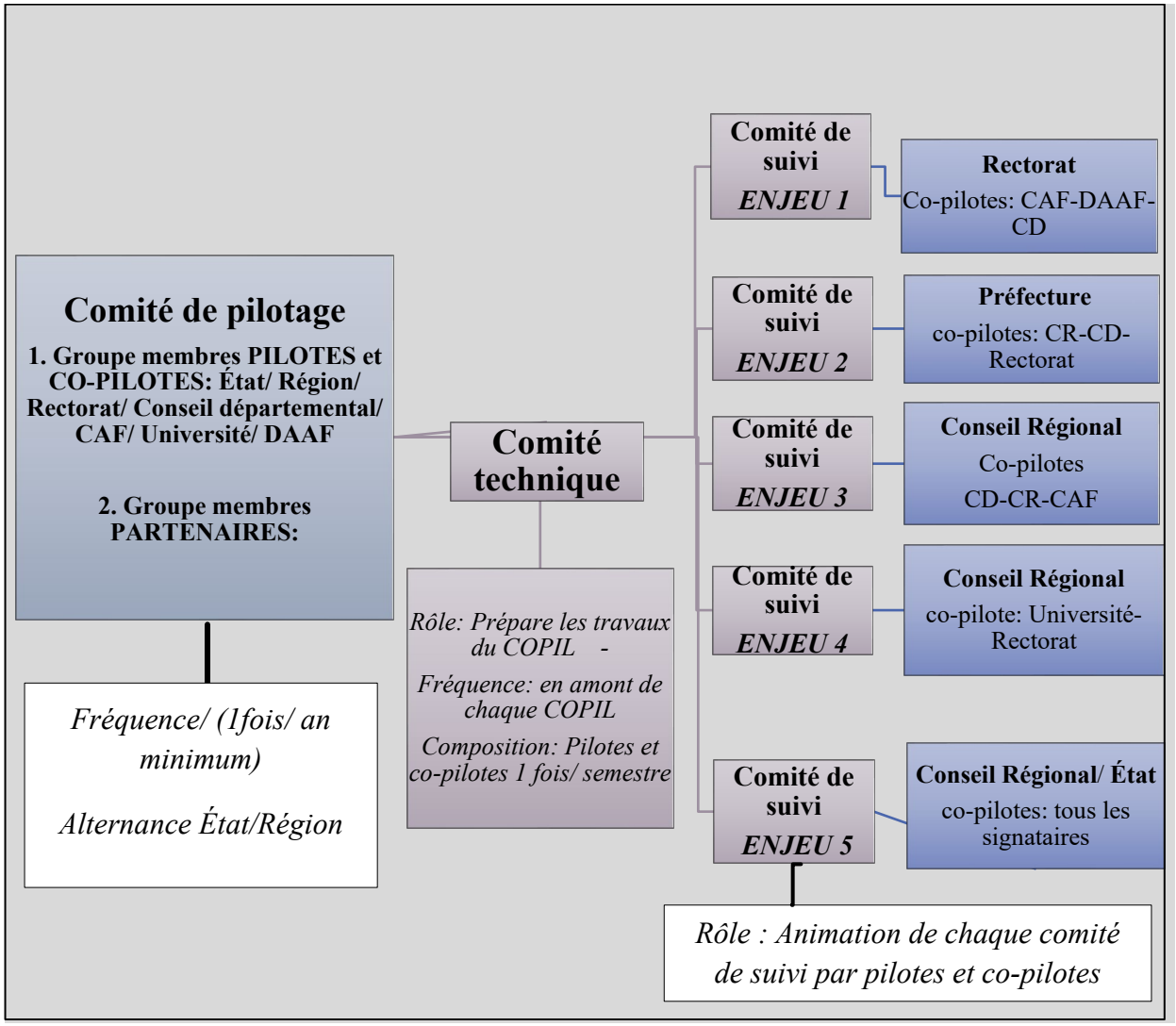

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DU PLAN

5.2. Le plan d'Évaluation du Plan

5.2.1- Une aide à la gestion de la complexité et à la mise en œuvre du Plan

Ce Plan est riche et divers à beaucoup d'égards : enjeux, axes, programme, objectifs, publics, acteurs, actions, temporalité, mises en œuvre, etc. Cette richesse et cette diversité en font un objet complexe. Un plan d'évaluation s'impose alors comme outil de pilotage de cette complexité. A ce titre, il comporte trois niveaux d'enjeux :

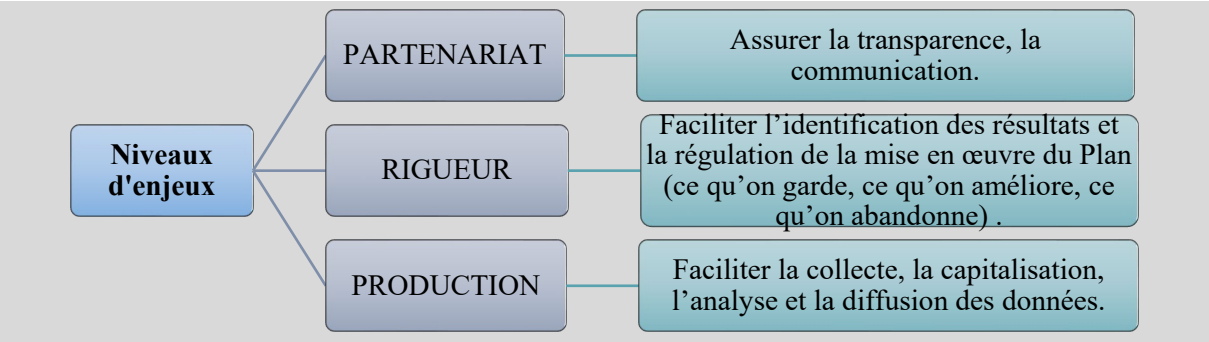

Et parce qu'il est conçu pour aider à gérer un objet complexe, ce plan d'évaluation présente cinq caractéristiques[14] :

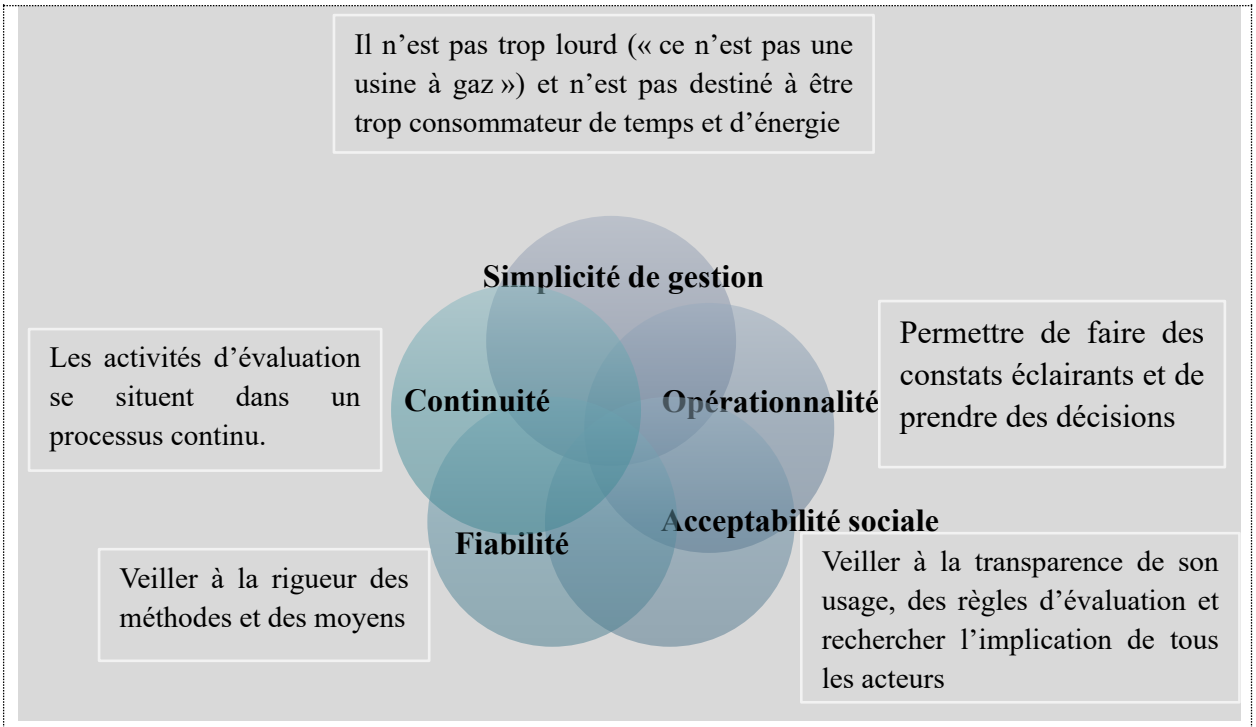

LES CARACTÉRISTIQUES DU PLAN D'ÉVALUATION

Dans la mesure où l'évaluation contribue à la conduite du Plan, elle doit fournir des indications utiles à sa mise en œuvre en même temps qu'elle doit permettre de rendre des comptes de façon régulière et organisée. En outre, et parce qu'il y a une pluralité et une diversité d'acteurs, le plan d'évaluation doit prendre en compte les enjeux de chacun. Enfin, il s'agit d'un plan d'évaluation global qui vient compléter les évaluations prévues dans les fiches

[14] Inspiré des travaux de Guy Le Boterf (1999).

actions. Autrement dit, les données obtenues des évaluations des actions viendront enrichir (préciser, illustrer) celles obtenues dans la mise en œuvre du plan d'évaluation[15].

5.2.2- LE QUESTIONNEMENT FONDATEUR DU PLAN D'ÉVALUATION *(Cf. tableau page suivante)*

Tous ces éléments convergent vers la mise en œuvre d'un plan d'évaluation qui mobilise tous les acteurs et qui est développé à partir de dimensions multiples[16].

Les moments. **A quels moments procéder à l'évaluation ?** L'évaluation se situe en début, en cours, en fin et à l'issue de la mise en œuvre du Plan[17].
Les types d'évaluation. Ils renvoient aux caractères de l'évaluation. Quatre types sont retenus : diagnostique, progressive, sommative et pronostique.
Note. L'évaluation pronostique prévue à l'issue de la mise en œuvre du Plan a pour but d'aider à prendre des décisions concernant la reproduction du Plan, en assurant les conditions de sa réussite. Ces conditions sont des éléments de pronostic quant à la réussite de cette reproduction (« si telle condition, alors tel résultat »).
Les fonctions. **Qu'attend-on de l'évaluation ? Que va-t-elle permettre de faire ?** Dans le cadre de cette innovation, la production de données est une fonction essentielle (capitalisation de l'expérience à des fins de généralisation).
Les buts. **Une évaluation pour en faire quoi ? A quoi les données vont-elles être utilisées ? Quelle est l'intention qui prévaut à la mise en place de l'évaluation ?** ➢ mobiliser le partenariat ➢ réguler la mise en œuvre du Plan ➢ révéler les résultats et les effets du Plan ➢ reproduire, généraliser le Plan au territoire.
Les objets. **Sur quoi porte l'évaluation ? Sur les compétences acquises par les personnes ? Sur leur degré de satisfaction ? Sur le partenariat ?** Etant donné la richesse et la complexité du Plan, ils sont bien évidemment nombreux et divers et sont à compléter.
Les démarches**. Comment sont menées les actions d'évaluation ? Quelles ressources ? Quels rendus ? Trois principes sont retenus :** 1- tout est conçu et préparé en amont de l'évaluation avec les acteurs, 2- un compte-rendu co-élaboré de l'acte d'évaluation est réalisé, 3- le comité de pilotage est destinataire des données.

[15] Pour cette raison, la fiche-action apparaît systématiquement dans les démarches comme support.

[16] Les critères et les indicateurs d'évaluation sont à élaborer, chemin faisant.

[17] Certaines actions ont commencé et il conviendra de créer les conditions pour mener des évaluations, là où elles en sont dans leur déroulement.

Moment	En début	En cours	En fin	A l'issue
Type	**Diagnostique**	**Progressive (tous les 6 mois)**	**Sommative**	**Pronostique**
Fonction	- Appropriation du Plan et mobilisation sur l'action - Problématisation et formulation d'hypothèses d'action (pronostic)	- Régulation. Faciliter les échanges pour aider au positionnement et au repositionnement continu des acteurs - Production. Révéler et formaliser les effets de la mise en œuvre du Plan	- Vérification des résultats - Contrôle de la rentabilité - Capitalisation, diffusion des données	Vérification/réorientation des objectifs, des moyens, des modes d'action
But	- Construire une représentation concrète et collective de la situation (ce qu'elle est, ce qu'elle devra devenir) - Organiser l'action. Planifier, organiser les ressources (humaines et matérielles)	Revisiter les modes d'action en procédant par réajustements successifs (régulation de l'action et production d'informations)	- Evaluer les résultats et les effets du Plan - Etudier les conditions de reproduction du plan (tout ou partie)	Généraliser durablement et territorialement (sur toute l'Ile) la mise en œuvre du Plan
Objet	- Situation (personnes, structures, rôles, stratégies, etc.) - Vécu de la situation par les acteurs (actions, résultats, difficultés, insatisfactions, souhaits) - Objectifs, moyens, modes d'action	- Adéquation/écarts par rapport aux objectifs, aux moyens, aux modes d'action - Circuits d'information - Publics - Partenariat - Etc.	- Résultats (nombre de personnes touchées, acquis des participants) - Adéquation/écarts cahier des charges - Degré de satisfaction des participants - Partenariat - Etc.	- Devenir des participants (tous les 6 mois jusqu'en 2027) - Devenir de l'action (reproduction, adaptation, abandon) - Etc.
Démarche et ressource	- Réunion d'acteurs (par zone géographique, par enjeu, par axe, etc.) - Entretien - Fiche-action (à modifier si besoin) - Tout document utile à la compréhension de la situation et à la précision d'objectifs (projet, bilan, note, etc.) - Rendu au comité de pilotage	- Rencontre des acteurs/visite de terrain (préparées) pour observer/discuter les/des mises en œuvre - Fiche-action (à modifier si besoin) - Analyse de pratiques - Questionnaire d'évaluation du degré de satisfaction des publics - Témoignage et production de participants - Compte-rendu de visite ou de réunion co-élaboré et validé (objets observés/discutés, avis et résolutions : ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins, ce qui est réorienté, ce qui est à abandonner) - Rendu au comité de pilotage	- Rencontre des acteurs/visite de terrain (préparées) pour observer/discuter les/des mises en œuvre - Fiche-action - Analyse de pratiques - Questionnaire d'évaluation du degré de satisfaction des publics - Témoignage - Production de participants - Compte-rendu de visite élaboré lors de la phase précédente - Rendu au comité de pilotage - Rapport d'évaluation	- Rencontre des acteurs pour revisiter le Plan à la lumière des données, des analyses et des interprétations - Enrichissement du contenu du Plan (repenser, revisiter, réélaborer) (enjeux, axes, fiches-actions, etc.) - Elaboration d'un plan d'évaluation actualisé

PR2C

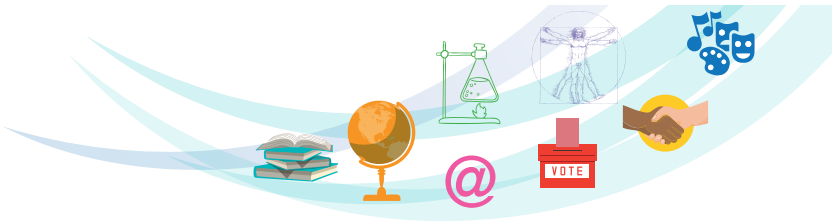

PARTIE 2
LE DOCUMENT OPÉRATIONNEL

1. TABLEAU SYNOPTIQUE DES ENJEUX

Pour une éducation et une formation tout au long de la vie

Enjeu 1		**Enjeu 2**		**Enjeu 3**		**Enjeu 4**		**Enjeu 5**	
Accompagner les Apprentissages dès la petite enfance		Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté		Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle		Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie		Piloter la mise en œuvre du Plan au plus près des territoires	
Repérer et prévenir les fragilités des enfants dans leurs environnements scolaires, familiaux et périscolaires	Consolider les apprentissages fondamentaux tout au long de la scolarité	Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés	Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés	Organiser l'accès aux formations aux compéter s-clés des réunic ais les moins qu s	Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous	Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins	Ingénierie -Professionnalisation - Échange de pratiques entre acteurs	Une gouvernance partagée au travers d'un pilotage resserré et des compétences partagées	Mettre en œuvre le Plan au plus près des citoyens et des territoires
Programme 1-1 **les alliances éducatives** Développer une approche intégrée du repérage de la nature de la difficulté (santé, famille, sport, etc.) pour mieux prévenir retard et difficul-	**Programme 1-4** **académique** Repérer et suivre sans rupture dans tous les cycles les élèves en difficulté primaire ; CP-6éme-Collège 4éme-SEGPA-ULISS-lycée seconde pré-pro –	**Programme 2.1** Harmoniser le repérage et les outils de positionnement pour mieux accompagner. -Y intégrer le numérique	**Programme 2.3** Remobiliser les sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification sur le réapprentissage des compétences-clés Construire des outils d'accompagnement et de remobilisation (avec	**Programme 3.1** **« Aller vers ».** Repérer et mobiliser les publics les plus éloignés, les publics dits « invisibles » dont les jeunes, bénéficiaires RSA, publics précaires, non francophones, personnes porteuses de handi-	**Programme 3.4** Accompagner et appuyer les acteurs de terrain : création d'un réseau d'aidants, de médiateurs numériques.	**Programme 4.1** Renouveler l'étude INSEE 2011 pour une réactualisation de la connaissance des publics et de leurs besoins (en élargissant aux compétences numériques).	**Programme 4.4** Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil, de l'accompagnement et de la formation	**Programme 5.1** Mobiliser les financements et mutualiser les moyens nécessaires à l'animation et au pilotage du Plan.	**Programme 5.3** Identifier les besoins et inscrire les actions du Plan en proximité par territoire

tés d'intégration et d'apprentissage dès le plus jeune âge.	CFA- MF -Remobiliser les élèves - Référents et tuteurs.		une attention particulière pour les 16/18 ans).	cap, sa… mandeurs d'emploi, etc.		données et leur analyse avec la création d'un observatoire.			
Programme 1-2 Développer des actions favorisant le goût de la lecture en direction des enfants et de leurs parents (les plus éloignés des livres ou faibles lecteurs).	**Programme 1-5** Formation des équipes éducatives : ESPE et Plan Académique de Formation Approche pédagogique individualisée (PAFI) Échanges de pratiques (MEN-DAAF-CFA-MFR AC Dalons-RSMA-GRETA).	**Programme 2.2** Aller vers les jeunes déscolarisés et hors institutions (NEET) Repérage des jeunes réputés « invisibles »	**Programme 2.4** Développer une ingénierie innovante Apprendre à apprendre à l'heure du digital	**Programme 3.2** Proposer des parcours sécurisés et innovants aux différents publics pour l'accès à la formation et à l'emploi Ré-acquisition ou consolidation des compétences-clés	**Programme 3.5** Faciliter l'accès aux droits et aux formalités de la vie quotidienne par la maîtrise du numérique. Permettre l'accès aux compétences-clés en matière numérique pour tous les publics.	**Programme 4.2** Développer la communication concernant le Plan	**Programme 4.5** Construire une offre de formation adaptée et encourager les pratiques innovantes autour des compétences-clés et de la remobilisation des publics Rendre visibles les offres existantes	**Programme 5.2** Coordonner les actions du plan à l'échelle régionale et organiser le suivi de sa mise en œuvre et de son évaluation Mettre en place des instances de pilotage	**Programme 5.4** Renforcer les alliances au sein des territoires et rendre visibles les acteurs et les actions
Programme 1-3 Soutenir la participation des parents, en particulier ceux rencon-				**Programme 3.3** Favoriser le maintien en emploi des salariés du secteur public et privé et	**Programme 3.6** Développer l'accès des publics à la formation à dis-	**Programme 4.3** Développer des programmes de recherches-actions les besoins,	**Programme 4.6** Mettre en réseau les acteurs. Innover en réinterro-		

trant des difficultés avec les compétences-clés.				accompagner leur montée en compétence au sein de l'entreprise	tance : e-learning – Mooc – Digitalisation de l'offre de formation aux Compétences-clés	les publics, les pratiques, … Expérimentations	geant les pratiques pédagogiques et en développant la culture du partage d'expériences. Mutualisation / Centre de ressources		

2. LES ENJEUX, LES AXES, LES PROGRAMMES

ENJEU 1. ACCOMPAGNER LES APPRENTISSAGES DÈS LA PETITE ENFANCE	
Axe 1. Accompagner le développement de compétences de parentalité	
1.1.1	Être à l'écoute des parents, le REAAP
1.1.2	Créer des lieux d'accueil enfants parents (LAEP)
1.1.3	Ouvrir l'école aux parents pour une inclusion réussie (OEPRE)
1.1.4	Outiller les parents pour mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école : la mallette des parents et l'ENT
1.1.5	Accompagner les parents (LIV LA KAZ – DES LIVRES A SOI RÉUNION)
1.1.6	Former à la parentalité (classes et dispositifs passerelles)
1.1.7	Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif dans le cadre de la politique de la ville (PRE)
Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant	
1.2.1	Garantir la maîtrise de fondamentaux par les dispositifs d'aide et d'accompagnement
1.2.2	Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion
1.2.3	Mettre en œuvre des actions éducatives en faveur des collégiens
1.2.4	Assurer les apprentissages fondamentaux pour tous. Articuler les pratiques sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires : soutien scolaire (1er degré) et devoirs faits (collège), CLAS, école ouverte
1.2.5	Assurer la maîtrise des compétences de base par les évaluations et en appui de plans structurants
1.2.6	Prévenir l'illettrisme par des actions de formation initiale
1.2.7	Repérer, orienter, accompagner les élèves porteurs de troubles des

	apprentissages tout au long de leur parcours scolaire.
1.2.8	Le dépistage et la prévention des troubles sensoriels dès le plus jeune âge
Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités	
1.3.1	Mobiliser les partenariats pour un accès au numérique pour tous
1.3.2	Mobiliser les partenariats afin d'inclure les élèves en situation de handicap et de leur favoriser l'accès au savoir
1.3.2 bis	Accompagner les élèves en situation de handicap au sein de l'enseignement agricole
1.3.3	Harmoniser des pratiques d'intervention auprès des jeunes sur le modèle des cités éducatives
1.3.4	Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes de 0 à 16 ans
1.3.5	Développer des compétences de base à partir d'un diagnostic de territoire

ENJEU 2. DÉVELOPPER LE RÉAPPRENTISSAGE DES COMPÉTENCES-CLÉS POUR LES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS EN DIFFICULTÉ	
AXE 1. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés	
Programme 2.1. Harmoniser le repérage et les outils de positionnement pour mieux accompagner	
2.1.1	Exploiter les résultats des tests organisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficulté de lecture-écriture
2.1.2	Améliorer le repérage des personnes en difficultés avec les compétences-clés
2.1.3	Prévenir le décrochage au sein des établissements de l'enseignement agricole
2.1.4	Consolider les apprentissages tout au long de la scolarité : les dispositifs de l'enseignement agricole
2.1.5	Mieux comprendre les difficultés des apprenants pour mieux les accompagner
Programme 2.2. Aller vers les jeunes déscolarisés et hors institutions (NEET) - Repérage des jeunes dits « invisibles »	
2.2.1	Accompagner à l'orientation et à la réorientation des élèves en difficulté, notamment à partir de la classe de 4ème et les apprentis (Service Public Régional de l'Orientation – SPRO)
2.2.2	Augmenter le niveau des qualifications en favorisant, pour chaque apprenant, le suivi d'un parcours de formation adapté à ses aspirations et ses possibilités.

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés	
Programme 2.3. Remobiliser les sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification au réapprentissage des savoirs fondamentaux - Construire des outils d'accompagnement et de remobilisation avec une attention particulière pour les 16-18 ans	
2.3.1	Les dispositifs Prépa FOQUALE et FOQUALE
2.3.2	L'École de la Deuxième Chance (E2C)
2.3.3	Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)
2.3.4	L'Académie des Dalons
2.3.5	Inclusion numérique pour la réussite des parcours vers l'emploi et la formation des jeunes
Programme 2.4. Développer une ingénierie innovante - Apprendre à apprendre à l'heure du digital	
2.4.1	Renforcer les Plateformes de Suivi et d'Appui des Jeunes en Décrochage (PSAD)
2.4.2	L'action REBONDIR (Région)

ENJEU 3. FAIRE GAGNER LA PERSONNE EN AUTONOMIE ET FAVORISER SON INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE	
Axe 1. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés	
Programme 3.1. Proposer des parcours sécurisés et innovants aux différents publics pour l'accès à la formation et à l'emploi – Réacquisition ou consolidation des compétences-clés	
3.1.1	Ateliers Compétences-Clés et certification CLEA (ACC)
3.1.2	Compétences-clés en Situation Professionnelle (CCSP)
3.1.3	Proposer des parcours sécurisés aux demandeurs d'emploi pour l'accès aux formations de réapprentissage des compétences-clés *via* la plateforme REAP/Pôle Emploi
3.1.4	Favoriser l'accès en formation de publics en difficulté avec les compétences-clés - Dispositif « Pôle de Compétences-Clés » (CR)
3.1.5	Actions de formation en milieu carcéral à destination des publics sous-main de justice
3.1.6	Intégrer des modules de lutte contre l'illettrisme dans les parcours d'insertion
3.1.7	Soutenir et accompagner les familles dans leurs rôles
Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous	
Programme 3.2. Faciliter l'accès aux droits et aux formalités de la vie quotidienne par la maîtrise du numérique - Permettre l'accès aux compétences-clés en matière numérique pour tous les publics.	
3.2.1	Inclusion numérique : atteindre et orienter les publics
3.2.2	Inclusion numérique : développer des actions et outils favorisant l'inclusion numérique

3.2.3	Déploiement de la médiation numérique sur l'ensemble du territoire (Pass' Numérique)
3.2.4	Aider, informer et accompagner le public en favorisant l'utilisation des démarches en ligne - Réseau des Partenaires Relais et des Promeneurs du Net
3.2.5	Numérisak
Programme 3.2. Développer l'accès des publics à la formation à distance : e-learning – *Mooc* – Digitalisation de l'offre de formation aux compétences-clés	
3.3.1	Développement des compétences numériques
3.3.2	Décliner dans chaque établissement les 7 objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique dans l'enseignement technique agricole

ENJEU 4. FAIRE MONTER LES ACTEURS EN COMPÉTENCE ET CONSTRUIRE UNE INGÉNIERIE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	
Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins	
Programme 4.1. Renouveler l'étude INSEE 2011 pour une réactualisation de la connaissance des publics et de leurs besoins (en élargissant à l'illectronisme) - Consolider les données et leur analyse par la création d'un observatoire	
4.1.1	Renouveler l'étude INSEE de 2011 par la réalisation d'une enquête et d'un état des lieux de l'illettrisme et de l'illectronisme à La Réunion
Programme 4.2. Développer la communication.	
4.2.1	Développer une stratégie de communication grand public en cohérence avec les objectifs du Plan dans le but de sensibiliser les acteurs locaux impliqués et de changer le regard
Programme 4.3. Développer des programmes de recherches-actions et des expérimentations concernant les besoins, les publics, les pratiques, etc.	
4.3.1	Harmoniser les outils de détection des publics en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme
4.3.2	Mise à disposition de ressources pour développer l'employabilité des personnes en situation d'illettrisme
4.3.3	Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme.
Axe 2. Ingénierie - Professionnalisation - Échanges de pratiques	
Programme 4.4. Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil, de l'accompagnement et de la formation	
4.4.1	Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil sur le repérage de la non maîtrise de la langue et des savoirs de base => SPRO
4.4.2	ILLETT – Formation : DU FILA-OI Diplôme Universitaire Formation de

	formateurs : Illettrisme et Analphabétisme dans l'Océan Indien

4.4.3	ILLETT – Diplôme Universitaire hybride (distanciel et regroupements) - DU : Sociétés plurielles indianocéaniques : Langues, Cultures et entrée dans l'écrit en Langue Française à La Réunion
4.4.4	Mieux comprendre les difficultés des apprenants et construire des réponses pédagogiques
4.4.5	Former des intervenants
Programme 4.5. Construire une offre de formation adaptée et encourager les pratiques innovantes autour des compétences-clés et de la remobilisation des publics - Rendre visibles les offres existantes	
4.5.1	Mettre en visibilité et mutualiser les offres d'accompagnement, de remobilisation et de formation aux compétences-clés : plateforme compétences-clés ayant en charge l'animation du réseau des acteurs (à articuler ou intégrer dans FORMANOO) afin de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire
4.5.2	Consolidation de l'offre de service et harmonisation des pratiques
4.5.3	Prototyper le parcours d'une entreprise qui souhaite développer les compétences de base de ses salariés
4.5.4	Accompagner une offre de service inclusive pour les personnes en situation de handicap
Programme 4.6. Mettre en réseau les acteurs. Innover en réinterrogeant les pratiques pédagogiques et en développant la culture du partage d'expériences (mutualisation - Centre de ressources)	
4.6.1	Favoriser les pratiques pédagogiques entre les formateurs et actualiser les pratiques et méthodologies d'apprentissage (organisation d'un séminaire d'échange de pratiques)
4.6.2	ILLETT – Outillage et diffusion

4.6.3	Créer un centre de ressources pour alimenter la réflexion et l'action des acteurs

ENJEU 5. PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES	
Axe 1. Une gouvernance partagée grâce un pilotage resserré et à des compétences partagées	
Programme 5.1. Mobiliser et mutualiser les financements	
5.1.1	Financer le Plan via la conférence des financeurs et les fonds européens
Programme 5.2. Coordonner les actions du plan à l'échelle régionale	
5.2.1	Piloter (comité de pilotage, comités techniques, comités de suivi).
5.2.2	Évaluer le Plan et réguler sa mise en œuvre, chemin faisant
Axe 2. Mettre en œuvre le Plan au plus près des territoires	
Programme 5.3. Identifier les besoins et inscrire les actions du plan dans la proximité des territoires	
5.3.1	Territorialiser- Allers vers les Hauts, les écarts et les QPV
Programme 5.4. Protéger, diffuser les données et communiquer sur le Plan	
5.4.1	Protéger les données.
5.4.2	Communiquer et valoriser.

3. LES FICHES-ACTIONS

ENJEU 1 - ACCOMPAGNER LES APPRENTISSAGES DÈS LA PETITE ENFANCE	
Axe 1 : Accompagner le développement de compétences de parentalité	
1.1.1	Être à l'écoute des parents, le REAAP
1.1.2	Créer des lieux d'accueil enfants parents, LAEP
1.1.3	Ouvrir l'école aux parents pour une inclusion réussie, l'OEPRE
1.1.4	Outiller les parents pour mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école : la mallette des parents et l'ENT
1.1.5	Accompagner les parents : « LIV LA KAZ – DES LIVRES A SOI RÉUNION »
1.1.6	Former à la parentalité (classes passerelles ou dispositifs passerelles)
1.1.7	Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif dans le cadre de la politique de la ville, (PRE)
Axe 2 : Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant	
1.2.1	Garantir la maîtrise de fondamentaux par les dispositifs d'aide et d'accompagnement
1.2.2	Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion
1.2.3	Mettre en œuvre des actions éducatives en faveur des collégiens
1.2.4	Assurer les apprentissages fondamentaux pour tous. Articuler les pratiques sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires : soutien scolaire (1er degré) et devoirs faits (collège), le CLAS, école ouverte
1.2.5	Assurer la maîtrise des compétences de base par les évaluations et en appui de plans structurants
1.2.6	Prévenir l'illettrisme par des actions de formation initiale
1.2.7	Repérer, orienter, accompagner les élèves porteurs de troubles des

	apprentissages tout au long de leur parcours scolaire
1.2.8	Le dépistage et la prévention des troubles sensoriels dès le plus jeune âge
Axe 3 : Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités	
1.3.1	Mobiliser les partenariats pour un accès au numérique pour tous
1.3.2	Mobiliser les partenariats afin d'inclure les élèves en situation de handicap et de leur favoriser l'accès au savoir
1.3.2 bis	Accompagner les élèves ne situation de handicap au sein de l'enseignement agricole
1.3.3	Harmoniser des pratiques d'intervention auprès des jeunes sur le modèle des cités éducatives
1.3.4	Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes de 0 à 16 ans
1.3.5	Développer des compétences de base à partir d'un diagnostic de territoire

FICHE ACTION 1.1.1

Être à l'écoute des parents

Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référente : Lynda CARTAYE, responsable du Département Parentalité de la Caf de La Réunion

Adresse mail : lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr

Téléphone : 0262 48 34 21

Présentation du dispositif REAAP

Créés en 1999 par l'État, à la suite de la Conférence de la Famille de juin 1998, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) sont considérés comme « l'outil phare et fédérateur de la politique de soutien à la parentalité ». Les principes qui régissent les REAAP (définis dans leur charte nationale) constituent des orientations fortes pour l'ensemble des actions de soutien à la parentalité.

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) propose des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Le dispositif vise à organiser la mise en réseau des opérateurs participant à l'appui à la fonction parentale, dans le respect de leur diversité et en s'efforçant de construire une cohérence et une visibilité des actions sur le territoire. Le dispositif REAAP cherche à développer le soutien aux projets en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes mais aussi en développant de nouvelles actions, dans le but de proposer une offre territoriale diversifiée, mieux structurée et plus accessible.

L'objectif des REAAP : aider les familles à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoir-faire et leurs ressources.

Les actions proposées s'adressent à l'ensemble des parents et repose sur le volontariat. Elles prennent en compte la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale. De plus, la participation des parents constitue l'objectif central de ce dispositif.

Objectifs de l'action

-Mettre en réseau tous les acteurs du soutien à la parentalité sur un territoire.

-Veiller à améliorer les compétences parentales pour renforcer leurs capacités éducatives.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

Localisation : Les actions sont menées sur le territoire de la commune en générale.

Nature de l'action :

Groupe d'échange et entraide entre parents- Activités et ateliers partagés parents enfants
Groupe de réflexion, recherche-actions, formation Oui/non si oui- Action de formation pour les parents- Réalisation par les parents d'outils ou d'actions sur la parentalité- Conférences et cycle de conférence débat, ciné-débat- Manifestation de type journée, semaine de la parentalité
Activité d'écoute - information, orientation

Durée : la durée des actions est fonction de la nature des actions

Moyens mobilisés : Monde associatifs, collectivités, ….

Public-cible / public bénéficiaire : Tous les parents

Futurs parents- Mères uniquement- Pères uniquement- Couple- Famille élargie grands-parents
Familles monoparentales- Public face un évènement de vie déstabilisant : Séparation - Deuil - Handicap - maladie d'un enfant - incarcération - violence

Modalités d'Évaluation de l'action :

Depuis 2014, la remontée des données REAAP est réalisée directement par les porteurs de projets, via un lien internet mis à disposition par la CAF :

Un questionnaire national d'évaluation annuelle est renseigné par les opérateurs.

Des visites de terrain permettent d'évaluer la qualité des actions mises en œuvre.

Calendrier prévisionnel de réalisation : tout au long de l'année en fonction des projets validé.

FICHE ACTION 1.1.2

Créer des lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Enjeu I : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I : Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référent : Lynda CARTAYE

Adresse mail : lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone** : 0262 48 34 21

Contexte :

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent. Le Laep favorise également les échanges d'expériences entre adultes.

Objectifs de l'action :

Ces actions de prévention de l'illettrisme ont pour objectif d'aider chaque enfant à devenir un lecteur motivé, passionné et compétent.
Elles visent à familiariser les enfants avec des livres de littérature jeunesse dès son plus jeune âge, à développer son langage, ses sens et son imagination, à stimuler son intérêt pour la lecture et les apprentissages.

Pour les parents, le but est de les aider à développer une dynamique familiale autour des livres et des apprentissages, tout particulièrement dans les familles les plus éloignées de la culture écrite.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Ces actions réalisées par les professionnelles des LAEP peuvent être travaillées en étroite collaboration avec :

- Les parents des LAEP
- Des intervenants extérieurs comme le centre de lecture du Brulé et des associations spécialisées dans l'éveil culturel, le rapprochement avec les livres et l'ouverture à de nouveaux cheminements vers les apprentissages.

Ce sont des actions complémentaires aux espaces d'accueil où évoluent les enfants : écoles, crèches, halte-garderie, centre PMI, relais d'assistantes maternelles, centres de loisirs …

Elles sont organisées dans les locaux des LAEP, en lien avec leur projet éducatif.

Accompagnement des enfants et des parents en lecture

- Une séance hebdomadaire de 1h

- Action couplée avec un atelier de conte en créole et en français

Actions dans les espaces d'accueil

Modalités d'Évaluation de l'action :

Bilan qualitatif :

- Retour expérience des parents et des enfants ;

- Retour d'expérience des animateurs et des intervenants

Bilan quantitatif :

- Nombre de séances ; - Nombre de participants

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Les LAEP seront financés via la PS à hauteur de 30% des dépenses globales et par le Bonus territoire qui sera calculé en fonction des heures d'ouverture aux publics.

Calendrier prévisionnel de réalisation : mise en œuvre -17 LAEP sur le territoire.

FICHE ACTION 1.1.3

Ouvrir l'école aux parents pour une inclusion réussie (l'OEPRE)

Enjeu I : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I : Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : ACADÉMIE DE LA RÉUNION

MME MANES-BONNISSEAU Chantal - Rectrice de l'académie de La Réunion

- Référente : Mme MARTIGNE-LUCAS Marie

- **Statut / Fonctions :** Directrice du CASNAV

- Adresse mail : casnav@ac-reunion.fr

Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs - CASNAV.

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Les parents, notamment ceux issus de la migration, doivent pour faire de leurs enfants des citoyens de demain, maîtriser la culture de l'École, la langue officielle, les valeurs de la République.

Or, ces familles vivent souvent en communauté fermée sur le département de La Réunion, centrée sur elle-même, ne maîtrisant que très partiellement les codes culturels, langagiers et sociaux de leur ville d'accueil.

Ainsi leurs enfants scolarisés dans un établissement scolaire du premier et/ou du second degré ne peuvent bénéficier d'un accompagnement parental leur permettant de comprendre les codes, les valeurs de l'École et de la République.

Objectifs de l'action : L'objectif principal du dispositif OEPRE est de permettre à ces familles de s'approprier les outils de compréhension de la société dans laquelle elles sont désireuses de vivre et d'y faire grandir leurs enfants :

Proposer des cours de langue et de culture française
Mieux connaître la culture scolaire et les attentes de l'institution
Ouvrir l'École et ses instances officielles aux familles suivies dans le dispositif OEPRE.

Former et accompagner les Parents allophones ou peu francophones pour réussir leur insertion sociale, développer leur projet de formation professionnelle

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Composition du public cible :

- Étrangers arrivés régulièrement sur le territoire depuis moins de 5 ans
- Étrangers arrivés régulièrement sur le territoire depuis plus de 5 ans
- Personnes ayant une langue première autre que le français mais de nationalité française, désireuses d'améliorer leurs compétences en français, d'avoir une meilleure connaissance du système scolaire, des valeurs de la République et du monde de l'emploi et des formations professionnelles.

Cette action s'appuie sur le réseau des Enseignants des Unités pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants - UPE2A, des formateurs indépendants spécialisés dans l'enseignement du français langue étrangère ; des établissements scolaires (primaire et secondaire) ; des lieux d'accueil : médiathèques ; centres culturels, locaux des bailleurs sociaux, locaux d'associations de quartier.

Dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite de leurs Enfants)

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale. Il est déployé sur le département de La Réunion par le CASNAV avec 4 objectifs :

Alphabétisation, connaissance de la société d'accueil
Connaissance du système scolaire,
Connaissance des valeurs de la République,
Insertion sociale et accompagnement vers l'emploi

Au bout de 120h00 de cours, les parents peuvent se présenter aux épreuves du DELF niveaux A1, A2, B1 et se verront délivrer une attestation Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Éducation nationale. Le suivi des parents est de maximum 3 ans.

- Ce dispositif permet aussi de sensibiliser les acteurs de l'action sociale, de favoriser le déploiement de politiques publiques partenariales et concertées, de renforcer la cohérence éducative et de légitimer les acteurs de proximité intervenant auprès des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Municipalités - Département - Région - Préfecture / services de la préfecture (DJSCS, OFII) - Académie/Établissements scolaires
AFD
Bailleurs sociaux
Pôle emploi
CAF

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :

Indicateurs quantitatifs :

Nombre de parents inscrits dans le dispositif OEPRE, nombre de parents venant régulièrement, nombre de parents se présentant aux épreuves du DELF (A1 – A2 – B1), nombre de parents récipiendaires de l'attestation diplômante
Nombre de parents s'orientant vers une qualification professionnelle
Nombre de parents présents dans les différentes instances officielles de l'Éducation nationale

Indicateurs qualitatifs :

- Usage des outils numériques
- Actions de suivis des enfants dans leur scolarité
- Resserrement des liens intergénérationnels
- Retour de l'estime de soi
- Apaisement social en classe et dans le quartier
- Investissement des parents individuellement et dans un cadre commun de travail
- Evolution du regard des enseignants sur les familles et vice-versa
- Investissement des parents dans la vie associative

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- Demande de financement FSE

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

* Circulaire nationale 2002 n°063 - Circulaires nationales de 2012 n°141,142 et 143* Circulaire académique du 28 février 2013 - Circulaire nationale du 3 avril 2017

FICHE ACTION 1.1.4

Outiller les parents pour mieux comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école : la mallette des parents et l'ENT

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet : Madame La Rectrice de l'Académie de La Réunion

Pilote : Jean François Salles - IA-DAASEN

Référent : IEN chargés de l'illettrisme

Adresse mail : ce.9741305A@ac-reunion.fr

Contexte :

Les relations entretenues entre l'école et les familles à La Réunion et les familles ont longtemps été complexes et marquées par des représentations de l'école éloignées, faite de craintes, d'incompréhensions, de malentendus, d'attentes très différentes...

La société réunionnaise est également marquée par de profondes et rapides évolutions économiques et sociétales. Autrefois, la fonction parentale s'apprenait au sein de la famille par les générations antérieures or aujourd'hui les familles se dispersent géographiquement et l'affaiblissement des solidarités familiales se répand. Les parents éprouvent parfois un sentiment d'isolement face aux problématiques liées à l'éducation de leur enfant d'autant plus si ce dernier éprouve des difficultés à l'école. Nous notons dans ce contexte une part croissant de parent élevant seuls leur enfant.

Souvent démunis, les parents peuvent chercher des informations, voire un accompagnement en dehors du cercle familial.

Besoins identifiés ou pressentis :

Apporter davantage de lisibilité au fonctionnement de l'école

Apporter une aide pour mieux comprendre son rôle de parents

Prendre confiance en soi pour assumer son rôle de parent

Objectifs : : L'implication des parents est essentielle dans la réussite scolaire de chaque élève. C'est pourquoi les accompagner est un objectif prioritaire du système scolaire

- Offrir aux parents une lisibilité des attentes de l'école

- Offrir un aide en présentiel et distanciel

- Faire du lien entre l'école- la maison- l'école

- Favoriser leur participation, coopération au sein de l'école pour en devenir un acteur principal

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Le site « la mallette des parents » est dédiée aux parents de la maternelle au collège qui vise à renforcer la coopération des acteurs. Elle a pour objectif de soutenir les parents, en leur rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité de leur enfant et le fonctionnement de l'institution scolaire. Il apporte aux parents des conseils, ressources, outils pour mieux comprendre les enjeux de l'école sous forme de vidéos, textes.…

Langage, lecture, programmes d'enseignement, santé, inscription, voyages scolaires, être représentant des parents d'élèves … sont autant de thématiques abordées à partir de 4 entrées :

-le fonctionnement de l'école,

-ce qu'apprend mon enfant,

-bien vivre à l'école,

-parents à l'école.

Un accès est également proposé à mallette des parents au numérique qui vise à répondre à des questions simples sur le thème de la co-éducation et du numérique que se posent les parents. Elle accompagne dans l'utilisation du numérique pour la réussite des enfants à l'école.

Trois entrées ont été retenues sur la question comment trouver ma place à l'école grâce au numérique

- mon rôle de parent

- je parle avec l'école

- je participe à la vie de l'école.

La mallette des parents permet aux équipes éducatives d'accompagner et soutenir les parents. Des ressources sont mises à disposition des enseignants afin d'assurer le lien avec les parents. Chaque début d'année scolaire, trois réunions thématiques seront proposées aux parents dans les écoles et les collèges. Elles sont de préférence organisées en petits groupes et portent sur des sujets majeurs comme les apprentissages, la sensibilisation aux enjeux de santé et de prévention des addictions, l'importance du sommeil, devenir élève, apprendre à lire, par exemple.

https ://malettedesparents@education.gouv.fr

Actions : le développement des environnements de travail à l'école : faire du lien entre familles et écoles

L'ENT ONE est un réseau social éducatif qui vise à partager, fédérer les acteurs. L'équipe enseignante communique et implique les familles via les enfants en valorisant les activités réalisées en classe, en leur donnant de la lisibilité.

L'académie de La Réunion développe avec les mairies les usages collaboratifs par l'ENT-ONE.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Collectivités territoriales

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de familles ciblées
-Usages des élèves

Indicateurs qualitatifs :

-Amélioration du climat scolaire

- Demandes de rencontres avec l'équipe de direction

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 Financement des abonnements ENT : 2 euros par élève dans les secteurs non couverts à ce jour.
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.1.5

Accompagner les parents : « Liv la kaz – Des livres à soi réunion »

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteur du projet ou de l'action : RÉGION/CAF/DAC OI

Pilote : La Réunion des Livres

Référente : Claudine SERRE

Adresse mail : yaka.claudine@orange.fr

Contexte :

Des livres à soi est un projet porté par le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse soutenu par le ministère de la Culture.

Initier le projet « Des livres à soi » qui inscrit l'album jeunesse au cœur des actions de parentalité et des actions de prévention de l'illettrisme. Il vise à réduire les inégalités d'accès à la culture notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

L'originalité du projet tient au fait qu'il s'adresse aux parents non-lecteurs, qu'il installe de façon durable des projets lecture dans les centres sociaux ou associations et qu'il est mené de façon conjointe par les professionnels de l'enfance, de l'action sociale et du livre.

Pour prévenir les difficultés de lecture des enfants, l'action s'adresse aux parents. Sa méthodologie leur donne, quelle que soit leur compétence de lecture, la confiance et les moyens pour s'approprier et partager les livres jeunesse avec leurs enfants et constituer une bibliothèque familiale.

Objectifs de l'action :

Vise à réduire les inégalités d'accès à la culture dans les quartiers prioritaires politique de la ville, Prévenir l'illettrisme des enfants, Accompagner les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants en leur donnant, quelle que soit leur compétence, la confiance et les moyens pour s'approprier et partager les livres de jeunesse avec leurs enfants et constituer une bibliothèque familiale.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

Liv'la kaz « Des livres à soi » Réunion est portée par 4 structures aux 4 coins de l'île qui vont accompagner chacune 20 familles lors des ateliers Liv'la Kaz, et travailler avec elles les questions liées à la parentalité et l'illettrisme.

Une formation à destination des personnes qui vont accompagner les familles lors des ateliers de familiarisation et appropriation des livres jeunesse, soit les animateurs des associations, les libraires ou les bibliothécaires est proposée sur 2 jours pour intégrer un programme et la méthodologie de médiation à la littérature jeunesse.

Phase d'élaboration et de configuration de l'action à partir des différentes spécificités locales :

Dotation en livres des structures participantes

Formation professionnelle des médiateurs de l'action sur le terrain
Période d'information et de mobilisation des familles
Animation d'ateliers auprès des parents
Réunion de bilan intermédiaire
Sorties organisées tout au long de l'action en accompagnement des familles
Fête de clôture et temps de bilan
Mise à disposition d'outils de suivi et de mise en application

L'action s'adresse aux parents non-lecteurs ou peu lecteurs ayant des enfants à charge de 0 à 6 ans.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de personnes formées

- Nombre de familles mobilisées et accompagnées
- Nombre d'ateliers auprès des parents

Bilan intermédiaire et bilan final

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- La Région Réunion
  La DAC de La Réunion
- La Caf Réunion

Calendrier prévisionnel de réalisation : Dispositif annuel destiné à être déployé à compter de 2023

FICHE ACTION 1.1.6

Former à la parentalité - Les Classes ou dispositifs Passerelles

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Porteurs du projet ou de l'action : L'Académie de La Réunion et La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référents : Denis OUIN, conseiller technique maternelle auprès de Mme la Rectrice, Lynda CARTAYE, Responsable du Département Parentalité à la CAF

Adresses mail : denis.ouin@ac-reunion.fr lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr

Téléphone : 02 62 48 65 41/ 0262 48 34 21

Contexte :

"Passerelle" désigne une formule partenariale, inter-institutionnelle et faisant intervenir différents professionnels de la petite enfance qui facilite le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans l'exercice de la fonction parentale et la réalisation de leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.

Les classes passerelles prennent appui sur la scolarisation précoce d'enfants issus de familles défavorisées qui pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sont éloignées de la culture scolaire et l'implication des parents dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant.

Objectifs de l'action :

- Faciliter la séparation progressive de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école.
- Proposer à l'enfant un accompagnement personnalisé vers les premiers apprentissages, en respectant son développement, pour favoriser la réussite scolaire.
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner leur enfant tout au long de sa scolarité.
- Accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale
- Accompagner les familles dans la réalisation de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- Localisation : Les classes passerelles sont implantées dans des milieux socialement défavorisés (écoles en éducation prioritaire, QPV).

- Nature : Le fonctionnement est régi par une convention tripartite associant l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et chaque municipalité partenaire et porteur de projet.

- Durée : 1 année scolaire.

- Public bénéficiaire : vingt enfants de moins de trois ans, leurs parents.

L'accueil des enfants en classe passerelle répond à certains critères, notamment :

- Ne pas avoir fréquenté régulièrement de structure d'accueil collectif ;
- S'appuyer sur la présence d'un des parents dans la structure de façon régulière (forte implication des parents attendue). Les parents s'engagent contractuellement à partager des activités éducatives avec leur(s) enfant(s) ;
- Avoir 2 ans à l'entrée à l'école.

Moyens mobilisés :

- Une classe spécifique, localisée dans une école maternelle, un espace consacré à la parentalité.
- Trois professionnels au cœur de la classe : un Professeur des Ecoles, un Educateur Jeunes Enfants, un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Situation à la rentrée 2022 : 24 classes passerelles, dont deux fonctionnant en dispositifs, réparties dans 12 communes.

Modalités d'Évaluation de l'action :

L'évaluation se fait au fil de l'eau par l'équipe éducative des trois professionnels.

Indicateurs : Depuis la création du dispositif, suivi de cohortes assuré par le Rectorat.

Perspectives : Poursuivre le suivi de cohortes afin d'évaluer les bénéfices du dispositif dans le parcours scolaire du jeune enfant.

Partenaires mobilisés ou à mobiliser : Rectorat - Caf – Communes – Les familles – Conseil départemental – Pôle emploi- Mission Locale.

Pour chaque classe :

L'Académie de La Réunion met à disposition un poste de Professeur des Ecoles spécifique à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

La contribution de la CAF se traduit par : Le financement du poste d'EJE à hauteur de 25 000 € par an dans la limite de 50% du coût global de fonctionnement (y compris l'achat de petits matériels pour les activités parentalité).

La commune met à disposition des locaux et finance 50% du poste d'EJE et 100% du poste d'ATSEM.

Le développement sur la période à venir sera financièrement soutenu par les fonds de la Stratégie Pauvreté.

FICHE ACTION 1.1.7

Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif dans le cadre de la politique de la ville (le PRE)

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe I. Accompagner le développement de compétences de parentalité

Pilotage : Préfecture - Cohésion sociale

Porteurs du projet : les services de la politique de la ville des communes concernées

Référent académie de La Réunion : Mme Valérie CHARLETTINE, Chargée de mission Éducation prioritaire et politique de la ville au Rectorat, Marie-Georges.Charlettine@ac-reunion.fr

Tél :02 62 48 14 97

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Retards dans la maîtrise des compétences de base attendues.
Décrochage scolaire.
Fracture entre l'École et certaines familles.
Carences de soins chez les enfants et adolescents.
Isolement social et familial.
Manque de motivation, d'estime de soi et d'ambition chez les élèves.

Objectifs de l'action : Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents

Accompagner l'élève et sa famille dans son parcours éducatif.
Impliquer la famille dans la vie scolaire et les apprentissages de l'enfant.
Accompagnement à la parentalité.
Informer et favoriser l'accès à l'offre de loisirs, à la culture, au sport.
Prévention de la fragilité, lutter contre le décrochage scolaire.
Faciliter la prise en charge des enfants présentant des problèmes de santé.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Le projet de réussite éducative est issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 Janvier 2005 et prévoit la mise en place du dispositif de réussite éducative sur des territoires fragilisés.

Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Pour l'île de La Réunion, sur les 24 communes 13 ont un contrat de ville et 11 de ces contrats possèdent un PRE (communes dans lesquelles il y a des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, au nombre de 49)

- Liste des communes avec un PRE : La Possession, Le Port, Le Tampon, Saint André, Saint Benoit, Saint Denis, Saint Leu, Saint Louis, Saint Paul, Saint Pierre et Sainte Suzanne)

Public : Depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité.

Durée : accompagnement individualisé et adapté à l'enfant et sa famille en fonction de leurs besoins et de leurs attentes. (entre 18 et 24 mois)

Moyens mobilisés :

Les référents de parcours ou un référent spécialisé : Éducateur spécialisé à la prévention du décrochage scolaire (expérimentation à La Réunion : St-Paul, St-Denis, St-Louis, Le Port, St-Pierre, Tampon)
Adulte relais médiation numérique
Associations ou organismes spécialisés pour Aide aux devoirs/ /accompagnement méthodologique à la scolarité
Mobilisation de l'ensemble des partenaires socio-éducatifs qui gravitent autour de l'enfant
École de musique, associations
Mobilisation des différents dispositifs de la politique de la ville (CLAS et autres projets)
Mobilisation des différents dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des élèves sur les temps scolaires et périscolaires.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Enseignants
- Agents de la ville
- Assistante Sociale
- Psychologue,
- Educateur spécialisé
- Animateurs d'autres associations (COUP de POUCE Clé …)
- CASNAV

Modalités d'Évaluation de l'action :

Actions évaluées chaque année (Conseil Consultatif de la Réussite Éducative).

Indicateurs : Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont mobilisés pour rendre compte de manière fine des évolutions permises par le dispositif sur une action donnée.

Exemple :

Nombre d'élèves bénéficiant du PRE
Les actions mises en place
La progression en lien avec les objectifs définis, l'évolution des situations
Les dispositifs partenaires et partenaires sollicités
Assiduité de l'élève à l'école
Participation du jeune et de sa famille aux actions proposées

Efficience du pilotage de l'action et efficacité sur le fonctionnement du PRE.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Financé par les communes qui ont un contrat de ville

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.2.2

Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Référent : Madame Marie Annick BLANCHON

Fonctions : IEN - Responsable du dossier académique Langue Vivante Régionale

Adresse mail : M-Annick.Blanchon@ac-reunion.fr

Enjeu : Reconnaître et considérer pleinement le créole réunionnais comme une nécessité incontournable aux progrès des élèves de La Réunion.

Thème : Assurer l'égalité des chances pour tous

Contexte : Dans le contexte réunionnais, les élèves viennent d'horizons divers et nombreux sont ceux qui ont appris ou parlent une autre langue que le français à la maison et ont développé des compétences liées à leur histoire personnelle. Ces compétences constituent une richesse à la fois culturelle et linguistique, véritable point d'appui au service de l'ensemble des apprentissages. Pourtant ce bagage n'est pas suffisamment pris en compte notamment au regard des difficultés constatées dans les évaluations pour la maîtrise de la langue française dès l'entrée au CP, de manière prononcée sur les items concernant la compréhension à l'oral.

« Les études internationales montrent pourtant tout l'intérêt d'une plus grande reconnaissance de ces langues maternelles, tant en matière de construction de l'estime de soi, de relation à l'École et aux apprentissages, qu'en termes d'acquisition de compétences linguistiques, avec des transferts possibles dans l'apprentissage de la langue de scolarisation qu'est le français ». Rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, décembre 2020.

Constat au niveau de l'académie (1D)

<u>En termes d'effectifs :</u>

- 35 classes bilingues français/créole en maternelle

- 410 enseignants habilités à enseigner le créole au primaire

- 5000 enseignants sensibilisés à la nécessaire contextualisation des outils de l'école

<u>En termes de projets :</u>

- Des axes LVR dans des tous les projets de classe et d'école

- Des PEAC ouverts sur la langue et la culture réunionnaises : *Pri Lankréol* avec réalisation de capsule vidéo, exposition numérique *Ekout mon désin*, stop motion *Nad'moun*

- Des parcours plurilingues en construction dans les établissements 1D

- Des parcours de continuité bilingues français/créole en construction dans la liaison 1D 2D

<u>En termes de pilotage :</u>

- Une équipe formée de 5 référents de bassin, 1 chargée de mission 1erD, 1 IEN en charge du dossier, 1 CDM 2D et 1 IA -IPR référent

- Un site académique et des espaces numériques proposant des outils pédagogiques et didactiques à destination de TOUS les enseignants (habilités, non habilités LVR, créolophones ou non créolophones).

- Une offre en formation continue : Préparation à l'habilitation LVR, axes LVR et EFMC dans les animations pédagogiques, les formations Rep +, le plan français

- Une offre en formation initiale (PES) : *Enseigner en contexte plurilingue (*module de 12 h)

- Une feuille de route LVR 2020-2024 déclinant 10 mesures phares autour de 3 grands axes :

Axe 1
Le créole réunionnais dans son usage au quotidien à l'école : inscrire un axe LVR dans les projets d'école, tendre vers la généralisation de l'enseignement du français en milieu créolophone.
Axe 2
Du bilinguisme créole/français vers le plurilinguisme à La Réunion : ouvrir les portes sur le monde et sur les connaissances : Former et éduquer les élèves de

l'académie dans une perspective plurilingue à partir d'un bilinguisme additif.

Axe 3

Le créole dans les parcours d'excellence : accompagner et poursuivre l'ouverture de classes bilingues dans une cohérence de continuité, développer l'expression des élèves en créole pour favoriser la communication. Tendre vers l'usage de la DNL avec le créole réunionnais.

Brève description des actions (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Perspectives : Servir le Plan, la feuille de route pour le créole 20-24 et le PSA 21-25 en plaçant la langue créole comme point de départ des apprentissages solides et durables

*Axer la réflexion des équipes d'écoles sur la mise en place des conditions d'accueil des jeunes enfants dans une vision globale prenant en compte leurs besoins, leur langue maternelle et l'entrée dans la culture scolaire.

*Favoriser l'accueil en créole pour les petites sections de maternelle à chaque fois que cela est nécessaire afin d'éviter que certains enfants ne développent des phénomènes de mutisme

=**Réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle et donner l'envie d'apprendre.**

*Sensibiliser à la langue et la culture réunionnaises dans un double objectif de découverte et de transmission.

*Généraliser des démarches d'enseignements en milieu créolophone à tous les niveaux avec une réelle prise en compte du contexte linguistique réunionnais.

*Contextualiser les documents, outils et supports utilisés lors des enseignements-apprentissages

= **Former des citoyens conscients de leur histoire et respectueux des autres, heureux de comprendre et de consolider leurs savoirs.**

*Reconnaître le créole comme un atout pour tous les élèves de La Réunion : prescrire des démarches d'enseignement en milieu créolophone dès la formation initiale des enseignants et dans la préparation universitaire, les développer et les consolider en formation continue ;

*Permettre la mise en place d'une continuité dans les filières Langue vivante régionale (LVR) des élèves et des étudiants en fonction de la demande ;

*Développer des parcours bilangues au collège, l'enseignement de spécialité créole au lycée ; mettre en place une formation pour l'enseignement de spécialité Langue Littérature Culture créole au lycée

= **Considérer la langue créole comme médium pour les enseignements-apprentissages et comme objet d'étude.**

Modalités d'Évaluation de l'action :

1. Au niveau des enseignants

- Un changement de représentations sur la place de la langue et la culture réunionnaises dans les pratiques de classe entraînant de fait un climat scolaire propice aux apprentissages.
- Un changement de paradigme dans les pratiques de classe en considérant la LVR comme transversale à toutes les disciplines.
- Un renforcement dans l'élaboration et la mutualisation de documents pédagogiques et didactiques LVR et plurilingue.
- Une dynamique d'école en faveur de la LVR et du plurilinguisme.

2. Au niveau des élèves

- Une plus grande motivation et implication dans les apprentissages.
- Un renforcement des compétences langagières et lingistiques, transférables à toutes les disciplines.
- Une appétence pour les langues.
- Un élargissement des connaissances du patrimoine culturel réunionnais.
- Une amélioration de l'estime de soi.
- Une ouverture sur la langue et la culture de l'Autre.

3. Au niveau de la structuration

- Un renforcement de la structuration de l'offre LVR dans les parcours bilingues au 1D.
- La création d'un parcours de continuité LVR du 1er au 2nd degré.

4. Au niveau de la communication

- Un renforcement de la communication auprès de la communauté éducative en faveur d'un bilinguisme/plurilinguisme apaisé.

Indicateurs :

- Un climat scolaire apaisé.
- Le nombre de classes LVR 1D et 2D (en option ou bilingues).
- Le nombre d'élèves inscrits au DNB et autres examens.

- Le nombre de postes fléchés au 1D.
- Le nombre d'axes LVR dans les projets d'école.
- Le nombre d'enseignants concernés par les formations de la mission académique LVR.
- Le nombre d'enseignants mettant en pratique des démarches d'Enseignement en Milieu Créolophone
- Le nombre de documents pédagogiques et didactiques en lien avec la LVR, quel que soit le dispositif LVR (EFMC, EMIL-R, Enseignement, Sensibilisation).
- Les résultats aux évaluations nationales.
- Le nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire.
- Le nombre de personnes en situation d'illettrisme à La Réunion.
- Le nombre de projets LVR en collaboration et partenariat avec les institutions (financement, valorisation, édition).
- La reconnaissance des compétences en créole en milieu professionnel.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

- Une enveloppe **commune (DAC-R, Rectorat, Région, Département)** inscrite dans la compétence de politique linguistique et culturelle partagée, afin d'optimiser le fléchage budgétaire pour le financement :
  - De parcours de formation initiale et continue pour les enseignants.
  - D'outils pédagogiques et didactiques en lien avec la LVR, tout dispositif confondu (EFMC, EMIL-R, Enseignement, Sensibilisation).
  - De Parcours Culturels et Littéraires Réunionnais (intervenants, édition, valorisation de projets).
  - D'outils de communication à destination de la communauté éducative en faveur d'un bilinguisme/plurilinguisme apaisé.

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022 : Séminaire des cadres sur le plurilinguisme

2022-2023 : Formation d'une centaine de PE / an aux démarches d'enseignement en milieu créolophone

2022-2023 **: Activation de la formation – Remise à niveau des habilités de l'Académie par regroupements de bassin**

2023-2024 : Formation d'un référent plurilingue par écoles

2024-2025 : Généralisation des démarches d'enseignement en contexte créolophone sur l'Académie

FICHE ACTION 1.2.3

Mettre en œuvre des actions éducatives en faveur des collégiens

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Direction de l'Éducation du Département

Référent : Charles ALASTOR **Courriel : charles.alastor@cg974.fr**

Statut/fonction : Pôle Épanouissement **Téléphone :** 0262 90 37 80

Constat :

En termes d'éducation, le Département a vocation à agir en complémentarité avec l'éducation nationale dans le respect de leurs champs de compétences respectifs. Dans ce contexte, et considérant les enjeux éducatifs et sociaux, la collectivité entend réaffirmer que l'avenir d'un territoire et plus largement de toute société implique une action dynamique et ambitieuse en faveur des jeunes. Ainsi, les dispositifs et programmes portés par la Direction de l'éducation viennent conforter les initiatives portées par les équipes éducatives pour enrichir les parcours des adolescents et leur permettre de s'ouvrir au monde.

Les objectifs sont clairement affichés : garantir les conditions d'épanouissement des collégiens et les aider à construire leur place dans la société - pas seulement à s'y intégrer. Ce schéma fait appel à la dynamique de projets, à plus de transversalité, pour apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives (parentalité, jeunesse, réussite éducative) conduites par les différents services et répondre mieux aux besoins et attentes des élèves et de leurs parents.

Objectifs de l'action :

Ainsi, les programmes portés par le Service des collèges en faveur des collégiens trouvent tous leurs sens, car c'est tout au long de la scolarité qu'il faut apporter des réponses à des élèves pour qui l'apprentissage du français et des math restent un parcours difficile. Des réponses rénovées, structurantes et mieux adaptées : repérage des différents publics, construction de modules adaptés, articulation sans rupture, mise en visibilité, lever les freins tant du côté des bénéficiaires (lever les tabous et donner du sens) que du côté des prescripteurs (apprendre à repérer, approche renouvelée de la relation au futur apprenant.), suivre et évaluer en temps réel.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

Exemples de dispositifs et d'actions portées :

Concours : depuis près de 10 ans, le Département propose aux collèges, sur la base d'un volontariat, de participer à des opérations qui engendrent de véritables aventures humaines, propices à l'émergence de projets personnels chez le collégien car il se retrouve acteur de projets concret qui donne du sens aux enseignements. Chaque année, près de 5% des collégiens (environ 2 700) participent de manière active à des programmes qui rejaillissent sur l'ensemble des communautés éducatives. Toutes les opérations offrent un même cadre d'expression avec quelques spécificités liées à la thématique.

Embellissement : découverte de métiers insoupçonnés et mise en place de perspectives (écriture de projet, calculs de superficies, lecture de plans et dessins…)

No Gaspi dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire (écriture de menus, calculs de pesées …)

Ciné Collèges : écriture de scénarios ou de simples génériques et mise en image (utilisation du numérique …)

Autour du livre ou de la langue

- Mise en place de cases à lire, avec quelques fois des dons de livres par la BDR – Succès dans les collèges en disposant
- Accompagnement de projets visant à l'apprentissage du créole, ou des opérations ponctuelles comme « Jeunes en librairie »

Autour de l'écriture

- Accompagnements financiers de résidences d'artistes : dernier exemple avec « Ti rat » qui a encadré des jeunes de classes relais : en total décrochage scolaire, les élèves ne voulaient plus s'arrêter d'écrire les textes de l'album (vinyle) qui a été produit
- Slam : écriture de texte et une scène qui permet l'expression artistique

Passeport Éducatif du Collégien (PEC) dispositif pérenne porté par la cellule « Actions volontaristes » qui permet, à travers l'attribution de subventions, de permettre aux collégiens de participer à des actions comportant :

Volet culturel

Volet scientifique

- Ateliers individualisés et Café des parents
- Classes de découvertes
- Voyages linguistiques

Autour du numérique : Mise à disposition de tablettes à des fins de lutte contre la fracture numérique (au final l'illectronisme)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Le Conseil Départemental- Les parents d'élèves- Les acteurs des thématiques abordées

Modalités d'Évaluation de l'action :

Classements sur le concours -Typologie classes- Représentation du territoire- Réappropriation de l'écriture **Indicateurs** : Donner du sens aux apprentissages Focaliser sur le travail accompli **PRÉVENIR DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE** Découverte de nouveaux centres d'intérêt Découvertes de nouvelles filières professionnelles - **=RECHERCHE DE FORMATIONS**
Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022 Subventions départementales
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.2.4

Assurer les apprentissages fondamentaux pour tous

Articuler les pratiques sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires : soutien scolaire (1er degré) et devoirs faits (collège), CLAS, école ouverte

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion et académie de La Réunion

Référent Académie de La Réunion : M. Thierry Lallemand, IEN chargé du dossier soutien scolaire

Référente CAF : Lynda CARTAYE, responsable du Département Parentalité

Courriel : lynda.cartaye@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone :** 02 62 48 34 21

Contexte :

Il existe de nombreux dispositifs de soutien scolaire dont la complémentarité n'est pas toujours évidente. A côté des dispositifs propres à l'Éducation nationale (Activités Pédagogiques Complémentaires, Accompagnement éducatif, Devoirs faits, Soutien scolaire, Stages de réussite), coexistent d'autres initiatives institutionnelles (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, Programmes de réussite éducative) ou associatives.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité´(CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtes de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à`l'égalité´des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Les actions CLAS se déroulent hors du temps d'enseignement et sont distinctes de celles que l'Education Nationale met en œuvre pour les élèves en difficultés.

Objectifs de l'action :

Par des stratégies diversifiées et une pédagogie du détour, l'accompagnement à la scolarité´vise à`:

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- Élargir les centres d'intérêts des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur

capacité de vie collective notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes, accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

1-Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

Lieu d'intervention

Les actions se tiennent principalement dans les établissements scolaires même si l'on voit apparaître des activités CLAS dans des CASE mis à disposition par la commune ou au sein des locaux des associations.

306 écoles, 34 collèges et 4 lycées offriront aux élèves la possibilité de bénéficier du CLAS. 67 actions se situent en zone Quartier prioritaire de la Ville. 47 sont situés en zone rurale. La campagne 2022/2023 permettra à 2071 enfants de plus de s'inscrire dans la démarche CLAS soit 7888 enfants.

Les activités mises en œuvre pour les enfants/adolescents sont variées : Activités manuelles (arts plastiques, peinture, découpage...), Activités extérieures (randonnées, activités sportives, Jardin potager…), Activités culturelles/sorties (visites musées, tempo festival, …), Jeux de société, Activités artistiques / musicales, Activités scientifiques. L'ensemble de ces activités sont des supports qui permettent aux jeunes de travailler différemment la lecture, l'écriture, le comportement, le langage en favorisant notamment la socialisation, la dextérité, la créativité.

2-Les dispositifs d'aides et d'accompagnement des élèves au sein de l'éducation nationale

Pour aider les élèves qui ont des besoins, et permettre à tous de progresser dans un cadre bienveillant, un accompagnement pédagogique est offert à tous les élèves. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes, et se dérouler pendant les cours, dans leur prolongement ou entre deux cours.

Les Devoirs faits/soutien scolaire (Dans les académies ultramarines, le dispositif Soutien scolaire est mis en place depuis la rentrée 2020 dans le premier degré)

Il est proposé aux collégiens comme aux élèves du premier degré, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leur travail personnel.

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Le dispositif "Devoirs faits" permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à

chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

Il offre aux équipes l'occasion de rendre explicites les attendus des "devoirs" pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

Il a vocation à favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tire

Les APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont organisées dans toutes les écoles.

Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif est organisé en collège et dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Il propose aux élèves volontaires : un temps d'étude dirigée, des activités culturelles et artistiques, de la pratique sportive, un renforcement de la pratique des langues vivantes.

Le stage de réussite et l'école ouverte

Les élèves de primaire qui en ont besoin peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires. Ces stages permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques.

Les enseignants volontaires du premier degré animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

L'école ouverte permet aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs avec une attention particulière aux lycées professionnels. Le dispositif École ouverte s'adresse en priorité aux écoles et aux établissements des réseaux d'éducation prioritaire ainsi que ceux situés dans des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il se déploie également dans les écoles et les établissements des zones rurales éloignées et dans tous les territoires fragilisés par la crise sani-

taire et ses conséquences économiques.

Volet parentalité

La participation des parents est plus importante sur les activités et/ou sorties que sur l'aide aux devoirs. Les porteurs de projets proposent plus fréquemment des groupes de parole/échange/débats et des réunions collectives sur le thème de l'accompagnement et du suivi de l'enfant ou du jeune. Des activités supports sont utilisées pour faire émerger la parole.

Dans le cadre du soutien à la parentalité, les porteurs de projets ont pour objectifs de :

- Soutenir l'accompagnement global des parents autour de thématiques identifiées comme majeures pour favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant ;
- Proposer des actions spécifiques autour de l'orientation ;
- Soutenir les parents dans les usages numériques de leurs enfants ou d'aides à l'appropriation des outils nécessaires pour le suivi de la scolarité des enfants (ex : utilisation du logiciel Pro-notes) ;
- Proposer des actions pour les familles pouvant être très éloignées de l'école en raison de leur difficulté d'usage avec la langue française.

Lien école / association / famille

Le lien école/association : famille reste fragile sur certains secteurs. Le travail de communication est de plus en plus renforcé par les associations et par les écoles afin de sensibiliser les parents sur leur investissement, implication essentielle à l'épanouissement de l'enfant et de la famille dans le cadre de l'accompagnement scolaire et au sein de la structure familiale. Pour une grande majorité des associations, les sorties et moments festifs favorisent les échanges et le partage entre parents.

Le dispositif Clas vise à faciliter le lien parents enfants école, la présence de l'Education Nationale au sein de ces instances doit être systématiquement recherchée,

Les accompagnateurs veillent à faciliter les relations entre les familles et l'Ecole, à accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants. Ils s'efforcent de créer un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les familles.

Ils accordent une attention particulière aux besoins que peuvent avoir les familles immigrées ou en situation d'illettrisme. Le nombre des accompagnateurs doit permettre un accompagnement personnalisé des enfants et des jeunes.

Le nombre d'enfants par collectif est de 8 à 12 enfants maximum. Il peut être ramené à 5 enfants en zone rurale. Il n'y a pas eu de demande en ce sens. Les groupes sont majoritairement constitués de 10 enfants.

L'articulation doit également être recherchée entre les projets Clas et les autres

actions mises en œuvre sur les territoires, afin de proposer une offre adaptée aux besoins identifiés et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière de politiques éducative tels que :

- Les programmes de réussite éducative (Pre) ;
- Les projets éducatifs de territoire (Pedt) ;
- Les projets éducatifs locaux (Pel) ;
- Les Cités Educatives.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Questionnaire national annuel

Indicateurs :

- Nombre de groupe
- Nombre d'enfant par groupe
- Activités réalisées
- Evolution constaté entre le début et la fin du projet de l'enfant

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Le financement par la Branche Famille se fait dans la limite de 80 % du budget global.

Le calcul du complément FP se fait par rapport au nombre de groupe.

Le calcul du bonus « enfants » se fait par rapport au nombre de groupe sur la base d'un montant de 305 euros par groupe. Il vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas en dotant les porteurs de projets Clas de moyens d'actions supplémentaires afin qu'ils puissent développer des projets de plus grande ampleur. Ce bonus permet le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités et tout particulièrement de matériel numérique.

Le calcul du bonus « parents » se fait par rapport au nombre de groupe sur la base d'un montant de 305 euros par groupe. Il vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projets CLAS sur le champ du soutien à la parentalité :

Soutenir l'accompagnement global des parents autour de thématiques identifiées comme majeures pour favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant ;

Proposer des actions spécifiques autour de l'orientation ;

Soutenir les parents dans les usages numériques de leurs enfants ou d'aides à

l'appropriation des outils nécessaires pour le suivi de la scolarité des enfants (ex : utilisation du logiciel Pro-notes) ; Proposer des actions pour les familles pouvant être très éloignées de l'école en raison de leur difficulté d'usage avec la langue française. Le calcul du droit PS se fait par rapport au nombre de groupe sur la base d'un coût global de 7 884 euros par groupe dans la limite de 32,5% du budget par groupe soit 2 563 euros. Si le coût par groupe est inférieur au montant plafond, la PS est calculée sur la base du coût global par groupe dans la limite de 32,5%.
Calendrier prévisionnel de réalisation : mise en œuvre d'août N à juillet N+1

FICHE ACTION 1.2.5

ASSURER LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES DE BASE PAR LES ÉVALUATIONS ET EN APPUI DE PLANS STRUCTURANTS

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Académie de La Réunion

Référent Académie de La Réunion : M. Thierry Lallemand, IEN chargé du dossier soutien scolaire

Mail : thierry.lallemand@ac-reunion.fr Téléphone : 0262 21 19 52

Besoins identifiés ou pressentis :

Les résultats aux évaluations repères nationales montrent pour l'académie de La Réunion des résultats en éducation prioritaire supérieurs à ceux de l'éducation prioritaire en métropole. Mais globalement les résultats en français et mathématiques sont en deçà de la moyenne nationale.

Pour l'académie de La Réunion, les résultats montrent des difficultés en compréhension et en résolution de problèmes.

Objectifs :

Agir de manière systémique en prenant en compte l'évaluation des apprentissages

Mutualiser et partager les données afin de disposer des outils communs d'évaluation, d'analyse et de pilotage.

Brève description des actions (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Tous les élèves de CP, CE1 et 6ème de l'académie sont évalués en début d'année selon un protocole national. Les évaluations des acquis des élèves dites évaluations repères répondent à trois objectifs :
- fournir aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves, compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques ; les évaluations ont pour objectif de repérer très tôt les difficultés de certains élèves, permettant aux professeurs d'adapter leur enseignement à leurs besoins particuliers.
- doter les "pilotes de proximité" - recteurs, DASEN, IA-IPR, IEN, chefs

d'établissement - d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les résultats et d'adapter leur action éducative.
- disposer d'indicateurs permettant de mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif (évolutions temporelles et comparaisons internationales).

La gouvernance de l'Académie de La Réunion sous l'autorité de Mme la Rectrice décline les axes prioritaires suivants :

Actions de pilotage de l'académie de La Réunion

- **Plan français**

L'enseignement de la langue est central pour la réussite de tous les élèves et celui de l'insertion dans la vie d'adulte. La réussite de cet enseignement passe par une formation de qualité des enseignants au plus près de leurs besoins et en contexte.

Aussi, le plan de formation en français vise à développer dans le premier degré l'expertise didactique, pédagogique et disciplinaire des formateurs et des enseignants et à faire évoluer les modalités d'accompagnement pédagogique des enseignants. Aussi, chaque circonscription dispose d'un référent français formé toute l'année au niveau national et académique. Une formation de 30h est également dispensée aux enseignants du premier degré pour répondre aux besoins des élèves et aux attentes des professeurs. Le formation est basée sur une modalité d'« organisation apprenante ».

Ce plan s'inscrit dans une durée de 6 ans.

Le plan français dans l'académie de La Réunion est une déclinaison du plan national. Il est dirigé par un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) du 1er degré et un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) du 2nd degré.

- **Plan mathématiques (innumérisme)**

Sous l'impulsion du plan national VILLANI / TOROSSIAN « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques », le plan académique décline des mesures phares d'accompagnements, de formations et le développement des mathématiques au niveau de l'académie. Ce plan est formulé sous l'autorité de deux IEN du 1er degré et de deux IA-IPR de mathématiques du 2nd

degré.

La mission mathématique mène son action selon les objectifs suivants :
- viser une augmentation générale du niveau des élèves en mathématiques de manière durable, de la maternelle à la licence ;
- mieux former l'ensemble des professeurs des écoles et des professeurs de mathématiques aux enjeux propres à la discipline, et en répondant au plus près à leurs besoins de formation et d'accompagnement ;
- mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs académiques en faveur du plan mathématiques et en renforçant le continuum didactique et professionnel entre le premier et le second degré ;
- valoriser les initiatives départementales et académiques afin de constituer un répertoire de pratiques inspirantes et de dynamiques locales.

La création du réseau national des Référents Mathématiques de Circonscription (Mesure 14) vise à développer la formation continue des professeurs des écoles en mathématiques et à favoriser le travail collaboratif entre pairs.

Projet à l'échelle de l'établissement et de son territoire, le « laboratoire de mathématiques » est un lieu d'échanges de pratiques et de réflexion disciplinaire et didactique, un lieu de formation, de production de ressources, d'expérimentation pour les enseignants de mathématiques en coordination avec les équipes des autres disciplines qui vise à accroître l'efficience de l'enseignement à destination des élèves et des étudiants. Le plan vise également à développer des clubs mathématiques qui proposent des activités ludiques autour des mathématiques et de l'informatique (par exemple club d'échecs). Cet axe de travail nécessite des collaborations avec des partenaires.

- **Plan numérique (illectronisme)**

La Délégation Académique au Numérique pour l'Éducation (DANE) de La Réunion est une structure créée à la rentrée 2014. Ses missions s'inscrivent dans la stratégie mise en place par la feuille de route du numérique éducatif : la DANE contribue à la construction du projet académique en déclinant les orientations de la stratégie numérique nationale. Elle assure le pilotage, le développement des usages, la formation, la publication et la communication autour des usages pédagogiques du numérique pour la réussite des élèves.

La DANE coordonne la mise en œuvre du Plan numérique en partenariat avec le département pour les collèges numériques et avec les communes

pour les écoles rattachées.

L'académie est aussi attentive aux autres enseignements notamment l**a culture** et à des problématiques transversales (l'éducation prioritaire, les élèves à besoins particuliers…).

Toutefois, l'accès au numérique reste inégal en fonction des territoires. Dans le premier degré, l'équipement repose sur l'engagement financiers des communes. Il est donc important de mobiliser d'autres partenaires pour développer l'équipement numérique dans les écoles.

- **<u>Plan langues vivantes</u>**

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. C'est en ce sens que le Plan langues vise à renforcer les acquis des élèves dès le primaire en renforçant les enseignements de langue et en langue.

Dans le contexte réunionnais, la dimension de la langue régionale est un point important pour la réussite scolaire des élèves. Aussi l'académie de La Réunion dispose-t-elle d'un plan langues qui prend en compte la dimension plurilingue de l'île.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Partenaires institutionnels
Collectivités territoriales
Autres partenaires : ARS, MDPH

Modalités d'Évaluation de l'action :

Evaluation CP/CE1 -DNB- Evaluations LVE

Indicateurs :

- Résultats aux évaluations repères CP et CE1 et évaluations de 6eme
- Taux de réussite au DNB
- Taux de réussite en LVE (niveau A1 – tests de positionnement 3ème

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

- Matériel numérique notamment pour l'enseignement des langues : 10 000 tablettes et caques audio.
- Matériel pour les clubs maths : jeux de logique, matériel de manipulation.
- Albums en créole, en anglais, …. pour la mise en œuvre du plan langue

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.2.6

Prévenir l'illettrisme par des actions de formation initiale

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : INSPE

Référents : Christine VÉNÉRIN, MARVILLIERS Sandrine

Statut / Fonctions : Directrice de l'INSPE

Adresse mail : sandrine.marvilliers@univ-reunion.fr **Téléphone :** 02 62 90 43 10

Pilotage : Christine VÉNÉRIN, chargée de mission Maîtrise de la langue

Mail : christine.venerin@univ-reunion.fr

Contexte :

À La Réunion, la faible maîtrise des apprentissages et des savoirs de base impacte un nombre important de personnes et demeure un facteur d'exclusion. Il s'agit de sensibiliser les futur.e.s enseignant.e.s à ces questions. La formation initiale des enseignant.e. s et des équipes éducatives constitue donc un levier incontournable pour répondre aux besoins des élèves les plus fragiles mais aussi pour mieux appréhender la relation avec les parents dont certains peuvent être en situation d'insécurité linguistique et/ou d'illettrisme.

Objectifs du projet PLCI (Prévenir et lutter contre l'illettrisme) :

Le projet de formation de l'INSPE en partenariat avec le rectorat et l'Institut de lutte contre l'illettrisme (ILLET, Université de La Réunion) est un parcours complémentaire dont les objectifs sont les suivants :

Former les futur.e.s enseignant.e.s aux problématiques de l'illettrisme et aux enjeux de la littératie ; Penser et mettre en œuvre des situations d'apprentissage en tenant compte du contexte réunionnais ; Engager les étudiant.e.s à participer à une action de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans leur parcours de formation et à en rendre compte dans un mémoire de recherche à visée professionnelle ou un écrit réflexif.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Les futur.e.s professeur.e.s des écoles et professeur.e.s du secondaire suivent une formation de deux ans délivrant un Master MEEF mention 1er degré pour les uns, pour les autres, un Master MEEF mention 2nd degré dans leur discipline. Il en va de même pour les étudiant.e.s des parcours des autres masters MEEF : Encadrement éducatif, Pratiques et ingénierie de la formation.

Pour tous les parcours MEEF, au cours des deux années sont abordées des problématiques transversales dans le cadre de l'UE Cadre et contexte (Unité d'enseignement). Les 120 heures de formation sont déclinées en quatre éléments constitutifs : École inclusive, Valeurs et éducation, Éducation en contextes, Numérique responsable.

L'élément constitutif « Éducation en contextes » aborde trois problématiques essentielles dans la prévention de l'illettrisme : enjeux éducatifs territoriaux (12h), enseigner en contexte multilingue (14h), arts et cultures (semaine dédiée).

Le parcours MEEF Professorat des écoles renforce les compétences professionnelles de prévention de l'illettrisme par une UE Savoirs qui comporte notamment 120h de français (littéraires, linguistiques et didactiques), 120 h de mathématiques (disciplinaires et didactiques) et un module « Pédagogie de projet » (10h).

Le projet de parcours complémentaire PLCI, en partenariat avec le rectorat, l'ILLET et l'ANLCI, vise à déboucher sur une certification co-portée. La formation élargira les compétences et connaissances des étudiant.e. s dans l'enseignement en contexte plurilingue (connaissances linguistiques), en littérature de jeunesse, dans la langue et la culture régionales. Les rencontres avec des établissements associatifs et/ou culturels (les cases à lire, les centres de lecture, les bibliothèques, notamment BU Éducation) permettront la participation des étudiant.e.s à des actions en faveur de la lecture.

Le projet de parcours complémentaire PLCI nécessite une réflexion sur les activités à réaliser, sur les indicateurs de maîtrise des compétences attendues, les degrés d'acquisition de ces compétences.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Mémoire de recherche à visée professionnelle ou écrit réflexif
- Réalisation de capsule vidéo, témoignage d'une action en faveur de la lecture ou d'un projet culturel.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

10 000 euros (Prestations externes : charte graphique, 1500€ ; coaching de la maîtrise vocale, 3000€ ; poste de montage audio-vidéo, 2000€ ; caméra micro et pied,1500 € ; enregistreur audio, 500€)
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.2.7

Identifier, orienter, accompagner les élèves porteurs de troubles des apprentissages tout au long de leur parcours scolaire

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Référent : Docteur RIOS, médecin éducation nationale

Adresse mail : isabelle.rios@ac-reunion.fr

Contexte :

A La Réunion, entre 30 et 50% des élèves sont repérés comme présentant des « difficultés scolaires ». Parmi eux, certains présentent des problèmes de santé, des troubles sensoriels, des troubles d'apprentissages, et relèvent de soins. Une partie de ces élèves relèvent de dispositifs d'accompagnement adaptés : pédagogie différenciée, PPRE (Plan Personnalisé de Réussite Éducative), PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), PAI (Projet d'accueil individualisé), PPS (Plan personnalisé de scolarité), ces dispositifs pouvant s'intégrer dans le Livret Parcours Inclusif (LPI)

Besoins identifiés ou pressentis :

Identification précoce des élèves en difficultés scolaires, notamment ceux qui présentent un problème de santé retentissant sur leurs apprentissages (troubles sensoriels, troubles neurodéveloppementaux…), afin de les orienter vers des professionnels et/ou vers la PCO (plateforme de coordination et d'orientation) et/ou vers des structures de soins, et de les accompagner à travers des dispositifs adaptés tout au long de leur parcours scolaire.

Objectifs :

Lutter contre les inégalités et l'échec scolaire, et favoriser des apprentissages durables et pérennes par des actions précoces et un accompagnement adapté tout au long de la scolarité.

Proposer au plan académique des formations pour les enseignants du 1er

degré afin de développer leurs capacités de repérage des difficultés d'apprentissages dès la Grande Section (GS)

Développer la formation initiale et continue des enseignants du 1er et du 2d degrés sur la thématique des troubles neurodéveloppementaux et les dispositifs d'accompagnement existant dans l'Éducation Nationale.

Consolider la formation des médecins sur les troubles des apprentissages et leurs outils de diagnostic (BSEDS, Bilan de Santé Et de Développement pour la Scolarité des 5-6 ans, BMTi, Batterie Modulable Tests Informatisée)

Renforcer la coordination des dispositifs répondant aux besoins des élèves repérés en difficultés scolaires, ou qui présentent un ou des troubles des apprentissages scolaires : PPRE, PAP, PAI, PPS.

Prioriser les visites médicales de GS selon les critères suivants :

Synthèse du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : enfants non vus par la PMI lors de la visite de 3-4 ans, ou enfants repérés par la PMI comme « à suivre » lors de cette visite.
Repérage enseignant de Grande Section (fiche issue du BSEDS version IV de 2011)
École en Éducation Prioritaire (REP+ > REP > HEP)

Répondre aux demandes de PAP, notamment via la commission PAP sur les secteurs découverts en médecin scolaire.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Description des outils et des dispositifs actuellement en cours d'utilisation ou de déploiement

Le BSEDS : Le « bilan de santé et de développement pour la scolarité des 5-6 ans », développé par le Dr Zorman, qui a été médecin conseiller technique du recteur de Grenoble, dans les années 2000, sert encore de base actuellement aux médecins de l'Education Nationale pour réaliser leurs visites médicales de Grande Section pour les enfants de 5-6 ans (version 4, de 2011). Il permet de faire une étude standard ou approfondie du développement de l'enfant notamment dans 3 domaines : les capacités relationnelles et attentionnelles, le langage oral, les capacités de motricité et de coordination des mouvements.

Les batteries d'évaluations des troubles des apprentissages (BMTi…) : Comme leur nom l'indique, ces outils servent aux médecins de l'Education Nationale à identifier un ou des troubles d'apprentissages et à orienter les élèves vers des bilans complémentaires ciblés de niveau 1 (professionnels paramédicaux libéraux : orthophoniste, Ergothérapeute, Psychomotricien) ou de niveau 2 (CMPP, Centre Médico Psycho Pédagogique, CMPEA, Centre Médico Psychologique pour Enfants et adolescents…). Une formation sur l'utilisation de la BMTi a été délivrée aux médecins de l'Education Nationale en décembre 2021. Cette batterie de tests s'adresse aux élèves de la classe de Moyenne Section de Maternelle à la classe de 5ème au collège.

Le PAP : Le « Plan d'accompagnement personnalisé » a été mis en place par la loi sur la refondation de l'Ecole de la République de 2013, déclinée par la circulaire de janvier 2015. C'est un dispositif pédagogique, mis en place par les équipes pédagogiques à la demande des parents, sur avis du médecin de l'Education Nationale qui détermine si l'enfant est porteur d'un ou plusieurs troubles des apprentissages au vu des examens qu'il a réalisés ou qui lui ont été transmis.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Intra EN : Médecins, Infirmières et Psychologues de l'Education Nationale, Enseignants (1er et 2d degrés, notamment professeurs principaux pour le 2d degré)

Extra EN : PMI, ARS (Agence Régionale de Santé), PCO (Plateforme de Coordination et d'orientation), RP 974 (Réseau Pédiatrique), URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), SORR (Syndicat des Orthophonistes de la Région Réunion)

Modalités d'Évaluation de l'action :

Indicateurs :

Nombre d'enfants repérés en GS Par la PMI ou par les enseignants

- Résultats des élèves aux évaluations nationales en français et maths en CP, CE1 et 6eme
- Taux de réussite au DNB

Nombre de PAP

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Financement des formations des intervenants Financement des outils (10 BMTi et 10 tablettes numériques investies par l'Académie en 2021)
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.2.8

Le dépistage et la prévention des troubles sensoriels dès le plus jeune âge

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 2. Favoriser un parcours de réussite pour chaque enfant

Porteur du projet ou de l'action : Département - Services PMI

Référent : Anne-Sophie NAVARRO - Puéricultrice coordinatrice PMI

Adresse mail : anne-sophie.navarro@cg974.fr **Téléphone** : 02 62 90 33 20

Contexte :

A définir

Objectifs :

- Améliorer le nombre de bilans de santé et l'analyse des données des enfants de 3-4 ans scolarisés en maternelle.
- Renforcer la coordination des différentes interventions des services de PMI, des professionnels de santé libéraux (et hospitaliers) et de l'Education Nationale.
- Optimiser les interactions langagières, sur la mise en place d'ateliers de stimulation langagière par la PMI.
- Permettre à chaque enfant d'exprimer ses potentialités en respectant son rythme de développement, sa personnalité.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public, bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Bilan de santé des enfants de 3-4 ans scolarisés en maternelle par le dépistage des troubles sensoriels et par une prise en charge des enfants présentant des problèmes. Les équipes de PMI à l'issue de ce dépistage et de la consultation médicale orientent les enfants vers des spécialistes pour des prises en charge spécifiques (orthophonistes, ophtalmologistes) et coordonnent le parcours de l'enfant.

En 2021, 10 571 enfants ont bénéficié d'un dépistage par un professionnel paramédical dont 2 854 par un médecin :

- 470 enfants ont été orientés pour un trouble auditif

- 982 enfants pour un trouble visuel
- 1 237 enfants pour un trouble du langage.

Localisation : toutes les écoles maternelles de l'ile

Durée : année scolaire

Public : enfants de 3 à 4 ans

Moyens mobilisés :

Le Conseil Départemental mobilise ses équipes de PMI à savoir :

- Effectifs médicaux et infirmiers, notamment par des médecins vacataires
- Equipements nécessaires pour les équipes d'intervention
- ARS
- Education Nationale
- Enseignants
- Orthophonistes, dentistes, ophtalmologistes, etc.
- Familles.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Résultats attendus

- Tendre vers les 100 % de dépistage des enfants de 3-4 ans scolarisés en maternelle.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Financement annuel Départemental

- Psychologues, médecin et matériel : 800 000 € *(Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE))*
- 26 infirmières ou puéricultrices : 1 700 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

FICHE ACTION 1.3.1

Mobiliser les partenariats pour un accès au numérique pour tous

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet ou de l'action : Académie de La Réunion

Réfèrent : Christophe PIOMBO (DAN) **Courriel** : ce.dane@ac-reunion.fr

Statut/fonction : DAN (Délégué Académique au Numérique) **Téléphone** : 06 92 55 69 85

Contexte :

Dans un territoire, qui compte 40% de la population sous le seuil de pauvreté et 60% d'élèves relevant de la bourse nationale, la mise en œuvre de la continuité pédagogique est une vraie gageure.

Aussi, pour amoindrir la **« fracture numérique »** que vivent certains élèves, il est nécessaire d'apporter une solution exceptionnelle pour les familles qui ne disposent pas d'un équipement numérique adapté.

Selon une étude de l'INSE datant de 2019 (https://www.insee.fr/fr/statistiques/4173254

; https://www.insee.fr/fr/statistiques/4174498), si l'équipement et l'accès au numérique en 2017 dans les DOM sont proches de ceux de la métropole, la fréquence d'utilisation d'Internet dans les DOM demeure plus faible qu'en métropole. Les différences dans l'accès et l'utilisation selon l'âge, la catégorie sociale ou le diplôme y sont semblables, à ceci près qu'elles sont plus prononcées dans les DOM pour les plus âgés et les moins diplômés.

A La Réunion, toujours en 2017, 78 % des habitants de La Réunion ont un accès à internet à domicile, contre 85 % des résidents métropolitains. Le retard par rapport à la métropole s'est cependant réduit de moitié depuis 2009. Cependant, près d'un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet. Les plus âgés sont les plus éloignés du numérique, mais de façon plus prononcée et plus précoce à La Réunion. Le manque de compétences et les coûts d'accès élevés sont les freins les plus cités, mais les habitants des « Hauts » sont également pénalisés par une couverture numérique encore insuffisante.

L'accès à l'emploi, qui favorise l'usage d'internet, est aussi un frein à La Réunion où le taux de chômage est élevé.

Toujours selon cette étude, en 2017, près de 60% des réunionnais interrogés de plus de 15 ans déclarent des compétences numériques faibles ou inexistantes.

Au niveau des équipements dans les établissements scolaires l'enquête ETIC de 2019 indique pour le premier degré un taux de 26 élèves / terminal (37 élèves / tablette), pour le second degré un taux 3,8 élèves / terminal (56 élèves / tablette).

Les différents appels à projets dans le 1er degré depuis 2015 visent à améliorer ce taux d'équipement (derniers en date : ENIR/ENIR2/Label école numérique/ SNEE).

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) entré en vigueur à la rentrée 2019, n'est pas totalement opérationnel dans les écoles, en grande partie dû au manque de moyens sur site.

A partir du collège, la plateforme Pix est mis en place et permet aux élèves d'acquérir des compétences numériques définies par le CRCN en complément des activités menées dans les enseignements disciplinaires.

Dans l'académie, 93% des établissements du 2nd degré ont activé la plateforme Pix pour leurs élèves.

-En collège, 80 % des élèves de troisième ont suivi au moins un parcours sur la plateforme Pix (86 % sur toute la France).

-En lycée, 47 % des élèves de terminales ont suivi au moins un parcours sur la plateforme Pix (42 % en France).

Malgré la certification rendue facultative compte tenu du contexte sanitaire, de nombreux établissements ont poursuivi l'accompagnement des élèves dans l'apprentissage de compétences numériques jusqu'à la certification.

Entre janvier et juin, 597 sessions de certifications ont été organisées dans 81 collèges et 18 lycées. C'est ainsi que 7 594 élèves de l'académie ont participé aux certifications. La nouvelle année scolaire verra la mise en œuvre de certification pour les élèves de troisième, de terminale et de deuxième année de post-bac.

Objectifs de l'action :

Favoriser la réussite de tous les élèves en réduisant la fracture numérique

(connexion, équipement et usages) ;
Contribuer, par le biais du numérique à la réussite des élèves, la formation des enseignants, l'équipement des familles ;
Former les élèves au numérique et par le numérique ;
Former les enseignants et les parents aux nouvelles modalités de travail encouragées par les outils et les ressources numériques.

Les différentes mesures pour permettre d'atteindre ces objectifs sont :

Garantir un socle numérique minimal pour les écoles et les établissements, en partenariat étroit avec toutes les collectivités territoriales, intégrant notamment les besoins en haut débit.

Généraliser un environnement numérique de travail (ENT) pour tous, intégrant des outils de travail collaboratifs (académique, national, privé, etc.) ;
Vérifier et mettre en conformité des obligations du RGPD les services numériques éducatifs déployés dans l'académie (notamment les ENT) ;
Développer la fourniture de l'identité numérique aux familles (educonnect) ainsi que les téléservices permettant de faciliter le suivi de la scolarité ;
Déployer les appels à projets nationaux notamment dans le cadre du Plan de relance ;
Inscrire dans les projets éducatifs de territoire (PEDT) le développement raisonné, durable et inclusif du numérique éducatif ;
Mettre en place un dispositif pour détecter et prévenir la fracture numérique et l'illectronisme ;
Fournir une aide ciblée à l'équipement numérique des élèves et des professeurs.

Accompagner et former la communauté éducative aux pédagogies actives au service des apprentissages

Mettre en place des tiers lieux ouverts (EDURUNLab) ;
Former aux usages responsables et à la sobriété numérique ;
Créer des dispositifs d'accompagnement des cadres pour organiser les nouvelles modalités du « travailler ensemble» (sensibiliser sur les compétences socio comportementales ou psychosociales) ;
Accompagner le PIX (plateforme d'auto-évaluation et de certification des compétences numériques) pour tous ;
Repenser l'architecture de la salle de formation-réunion avec du mobilier mobile pouvant faciliter les formations fondées sur les pédagogies actives, qui facilitent l'engagement de l'élève dans l'apprentissage en mobilisant « l'apprentissage actif et collaboratif », « l'apprentissage coopératif et le travail en groupe »

Créer une communauté de recherche appliquée au numérique éducatif (co-conception, co élaboration, co-évaluation) ;

Promouvoir une ingénierie pédagogique qui prenne en compte l'apport du numérique à une meilleure connaissance des élèves (en s'appuyant notamment sur les travaux en intelligence artificielle).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Lieu d'intervention

Si milieu scolaire est le milieu privilégié pour la mise en place des mesures, le hors temps scolaire peut aussi être mis à profit lors des activités périscolaires gérées par les collectivités (plan mercredi dans le premier degré, activités périscolaires dans le cadre du PEDT), sessions d'école ouverte.

Public

- Les élèves de la classe maternelle au collège

- Parents d'élèves

- Enseignants

Activités mises en œuvre

- Utilisation de l'outil ENT dès les petites classes, à l'école et à la maison

- Actions de formation des familles dans le cadre de partenariats avec les collectivités et associations

- Actions de formation des enseignants

- les pédagogies actives, qui facilitent l'engagement de l'élève dans l'apprentissage en mobilisant la ludification de l'enseignement,

- la recherche translationnelle pour irriguer notamment la formation et développer des communautés apprenantes,

- l'apprentissage des compétences socio comportementales avec un prisme d'étude sur l'attention, l'engagement actif, le retour sur erreur et la consolidation,

- la priorité sera donnée à la formation et l'animation d'un réseau d'acteurs numériques pédagogiques locaux qui seront ambassadeurs au niveau de leur établissement, de leur discipline ou bien d'une circonscription. Une attention particulière sera portée à former aux bons usages et à la sobriété numérique pour développer un numérique garant de la bonne santé et de la

qualité de vie.

Volet parentalité

- Développer les ateliers de parentalité autour de l'utilisation de l'outil numérique, de la sensibilisation aux dangers d'Internet ou des réseaux sociaux dans les établissements

Lien école/association /famille

- Partenariat pour former les familles (ex. cadre des cyberbases collectivités)

- Utilisation de l'outil ENT favorisant le lien école/famille

Modalités d'évaluation de l'action : (indicateurs)

- **Indicateurs d'activités et de qualité service**

Nombre de bénéficiaires (enseignants, élèves)

- Taux de connexion aux services (ENT, Moodle…) et aux ressources numériques (Manuels, BRNE …)

- **Indicateurs d'efficience de gestion**

- Coûts rapportés au nombre d'élèves, d'enseignants

- **Indicateurs d'efficacité pédagogique**

- Taux de réussite au DNB
- Taux de certification PIX des élèves en collège
- Taux d'élèves du primaire par niveau de compétence atteint du CRCN
- Taux de certification PIX+EDU des enseignants

- **Indicateurs sociétaux**

- Taux de familles en déconnexion numérique

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- Les communes
- L'association des maires

Modalités d'Évaluation de l'action / indicateurs :

L'État et les collectivités se sont dotés d'un dispositif de mesure d'indicateurs de suivi partagés par l'ensemble des acteurs sur 3 niveaux (académique, circonscription et EPLE) pour atteindre des objectifs opérationnels. On y trouve par exemple des indicateurs d'activités (Taux de connexion aux services (ENT, Moodle…) et aux ressources numériques (Manuels, BRNE …)), des indicateurs d'efficacité pédagogique (résultats des tests aux évaluations exhaustives nationales, Taux de réussite au DNB, Taux de certification PIX des élèves…) et

des Indicateurs sociétaux (Taux de familles en déconnexion numérique, Taux de retards, d'exclusions de cours, de renvois…).
Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022 **Mise à disposition de tablettes numériques/ ordinateurs portables aux élèves des familles les plus défavorisées en termes d'équipement numérique** **Modules de formation des parents** **Achat de licences de l'ENT** **Achat de ressources numériques**
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.3.2

Mobiliser les partenariats afin d'inclure les élèves en situation de handicap et favoriser l'accès au savoir

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet : Madame la Rectrice de l'académie de La Réunion

Pilote : Monsieur Jean François Salles, IA-DAASEN et Monsieur Azeddine FRAHETIA

Référent : Monsieur Azeddine FRAHETIA, conseiller technique de Mme la Rectrice

Adresse mail : Kebabi-Azeddine.Frahetia@ac-reunion.fr

Contexte : L'école inclusive à La Réunion nécessite un changement de paradigme dû à :

- une réorganisation académique des inspections ASH, initialement séparées entre les champs de l'adaptation (Ex IEN Saint Denis 4) et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (Ex IEN Saint Denis 1), a été réalisée en privilégiant l'aspect territorial (deux territoires, Nord et Sud) : sectorisation des dispositifs et structures des champs du handicap et de l'adaptation scolaire, ventilation des dossiers de l'École inclusive.

- en cette rentrée, l'académie est 100% PIAL : elle comporte 50 PIAL (dont 49 inter-degrés), et 40 d'entre eux pilotés par un chef d'établissement et 10 pilotés par un IEN.

- la logique des PIAL ainsi que la coopération avec les Établissements médico-sociaux (PIAL renforcés) vient bouleverser la mise en œuvre de la politique de l'école inclusive.

- l'affectation, le recrutement et la formation des AESH sont désormais déconcentrés au niveau des PIAL, unités de gestion territoriale qui apparaissent les plus pertinentes.

- au futur déploiement du Livret Parcours Inclusif (LPI) sont source de changement pour les acteurs de l'école inclusive.

Besoins identifiés ou pressentis :

Nécessiter de former tous les acteurs à l'École inclusive

La coopération avec le secteur médico-social apparaît essentielle

Objectifs : Renforcer la dimension inclusive de l'école à travers par le biais de la formation de tous les acteurs de l'école

- Permettre une accessibilité aux savoirs pour tous

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

- **La formation des acteurs de l'école**

Un plan de formation Ecole inclusive est impulsé et porté par les IEN EI avec :

La formation des enseignants spécialisés : CAPPEI, MIN ASH sur les troubles d'apprentissage ;
Des formations à destination des enseignants non spécialisées inclues dans les plans d'animations pédagogiques ou de réseaux d'éducation prioritaire (contrainte du remplacement pour les stages sur temps scolaire pour les enseignants du 1er degré)
Des formations en lien avec la mise en œuvre des PIAL depuis la rentrée 2020 (réunions, groupes de travail ou séminaires des acteurs des PIAL en début d'année) ;
La formation initiale des AESH :

La chargée de mission en lien avec les IEN EI engage la mise en place d'un parcours de formation hybride sur le modèle de l'académie de Rennes permettant la formation des AESH recrutés en 2020 et 2021. Au vu du nombre d'AESH n'ayant pas bénéficié de cette formation statutaire et du manque de traçabilité des précédentes formations (non recensées dans les bases de la Difor), une réflexion sera engagée sur des parcours de formation élaborés selon les besoins du terrain et sur la mise à disposition de ressources pour l'ensemble des AESH en étroite collaboration avec les pilotes et les IEN EI.

- La formation continue des AESH :

Un plan pluriannuel de formation en langue des signes et aux troubles du spectre autistique est initié au vu des besoins de l'académie.

- **Les perspectives de formation 2022-2023 :**

La formation continue impulsée par les comités de pilotage des PIAL s'envisage dans une logique inter-catégorielle en co-construction avec les « forces vives » internes au PIAL : l'ensemble des personnels des structures médico-sociales, le personnel spécialisé des PIAL, le personnel du social et médical, les enseignants ayant des spécialités autour des EABEP, les AESH.

Les formations s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue avec un travail préalable sur l'identification des besoins au sein de chaque PIAL, la mise en œuvre de formation répondant aux besoins du terrain, leur traçabilité en lien avec la division de la formation et leur évaluation qualitative par les IEN EI et les pilotes. Elles s'articulent notamment autour de formations sur les troubles afin de répondre aux besoins spécifiques des différents personnels (enseignants spécialisés 1D et 2D, AESH référents, ER, coordonnateurs) et des temps de mutualisation de pratiques et d'échanges.

Modalités d'Évaluation de l'action :

En lien avec EAFC, une évaluation systématique par les stagiaires de l'action de formation bénéficiée. Par ailleurs, les services de la DIFOR à mesurer l'écart entre le prévisionnel et le réalisé.

Enfin, nous accorderons une attention particulière au taux de réussite au CAPPEI (externe et VAE).

Indicateurs :

Formation LSF :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 24 sur deux ans et 72 sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 1200 Heures (400 heures pour l'obtention du niveau A1 et A2 sur deux ans, reconduite, 3 fois)

Indicateurs de résultat :

- Nombre de participants diplômés/certifiés au terme de leur participation : 24 certifications « A1 et A2 sur deux ans, soit 72 sur 6 ans.
- Taux de satisfaction des participants : 100 %

Formations Epsilon certificatives (TSA) :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 30 sur deux ans et 90 sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 882 Heures

12 formations Espilon à l'école (2 formations cursus 1 la première année + 2 formations cursus 2 la 2è année : reconduites 2 fois sur les 4 années suivantes) :

Indicateurs de résultat :

- Nombre de participants diplômés/certifiés au terme de leur participation : 30 certifications « Epsilon à l'école » sur deux ans soit 90 sur 6 ans.
- Taux de satisfaction des participants : 100 %

Formations PIAL :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 500 par an et 3000 sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 1500 Heures minimum par an sur 6 ans

Indicateurs de résultat :

- Taux de satisfaction des participants : 100 %
- Taux de présence 80%

Formations enseignants spécialisés (MIN, CAPPEI) :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants accueillis : 20 (CAPPEI) et 75 (MIN) par an sur 6 ans
- Nombre d'heures de formation réalisé : 300 heures par an (CAPPEI) et 100 par an (MIN)

Indicateurs de résultat :

- Taux de satisfaction des participants : 100 %
- Taux de présence : 100%

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Rectorat – ARS- **FSE**

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.3.2 bis

Accompagner les élèves en situation de handicap au sein de l'enseignement agricole

Porteur du projet ou de l'action : DAAF/Établissements d'enseignement agricole (publics et privés)

Référent : Cécile RUBAGOTTI

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

L'article L.111-1 du code de l'éducation affirme que le service public veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction. Quels que soient les besoins particuliers de l'élève, le service public de l'éducation de s'assurer que l'environnement est adapté à la scolarité.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, encourage et facilite la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap. L'enseignement agricole participe à cette dynamique en accueillant chaque année en cycle de formation secondaire ou supérieur court de nouveaux élèves et étudiants porteurs de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. L'application de la loi, depuis sa promulgation, outre les aspects financiers et administratifs, a également mis en évidence le besoin d'appui des établissements pour développer un accueil de qualité dans et hors de la classe.

Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis au sein des établissements d'enseignement agricole augmente chaque année. Le sujet devient de moins en moins tabou. Cependant, encore certaines familles ne souhaitent pas que leur enfant soit accompagné malgré le besoin.

Objectif de l'action :

- Accompagner au mieux les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers au sein des établissements d'enseignement agricole.
- Couvrir à 100 % les besoins en accompagnement tant matériel qu'humain

(AESH).

- Identifier les élèves ayant besoin d'un accompagnement et communiquer auprès des familles.
- Sensibiliser et former les équipes pédagogiques.
- Former les AESH et AVS à des besoins particuliers (langue des signes notamment).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Mise en place d'un réseau régional regroupant les référents handicap de chaque établissement de l'enseignement agricole et le référent régional au sein de la DAAF-SFD.

Accompagner les élèves à besoin particulier tout au long de leur scolarité pour leur insertion au sein de l'établissement et leur réussite.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Remontée à la DAAF au Service Formation et Développement des besoins des établissements et suivis des indicateurs ci-dessous au niveau régional.

Indicateurs :

- % de demandes traitées à la DAAF – SFD : 100 %

- % besoin matériel couvert : 100 %

- % besoin accompagnement humain couvert : 100 %

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Ministère en charge de l'agriculture (BOP 143)

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Année scolaire 2022/2023 – actions renouvelées chaque année

FICHE ACTION 1.3.3

Harmoniser des pratiques d'intervention auprès des jeunes sur le modelé des cités éducatives

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Pilotage : M. l'Inspecteur d'Académie, IA-DAASEN

Référent : Mme Valérie CHARLETTINE, Chargée de mission Éducation prioritaire et politique de la ville au Rectorat, Marie-Georges.Charlettine@ac-reunion.fr Tél :02 62 48 14 97

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Certains élèves présentent des retards dans la maîtrise des compétences attendues, un taux d'absentéisme élevé, un comportement déviant face à l'adulte et aux apprentissages, des difficultés à construire son projet d'orientation.
Les familles rencontrent de grandes difficultés pour interagir avec les institutions, notamment scolaire. Il existe une forte fracture entre l'École et certaines familles de la Cité éducative.
Selon l'atlas du décrochage scolaire du Céreq, La Réunion fait partie des zones les plus touchées par ce phénomène. En 2016, 29 % des jeunes Réunionnais de 15 à 29 ans sortis du système scolaire n'ont aucun diplôme qualifiant : c'est deux fois plus qu'en métropole. (Source Insee). Les chiffres de la PSAD montrent également que ce phénomène est précoce puisque 8% de ces jeunes sont originaires d'un collège.

Objectifs de l'action :

Développer une approche intégrée de la prévention de l'illettrisme au sein des actions éducatives, culturelles et sportives en direction des enfants et des adolescents

Intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Développer une dynamique de coéducation et de partenariat entre l'institution scolaire et les parents d'élèves.
Accompagner le jeune et sa famille dans la construction de son projet de vie.
Lutter contre les inégalités scolaires et sociales en matière de réussite éducative.
Développer la persévérance scolaire et encourager l'ambition scolaire.
Multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.
Coordonner les dispositifs existants et structurer l'action pour un pilotage unifié.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Le programme national des Cités éducatives est porté par le Gouvernement et co-animé depuis mars 2019 par le ministère de la Ville et du Logement et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Il vise à déployer de manière coordonnée tous les moyens éducatifs dans des grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives.

Cette démarche a pour ambition de réunir les compétences les plus larges pour proposer davantage de continuité et de cohérence éducatives dans les prises en charge des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Dans l'académie de La Réunion, le territoire du Port a obtenu la labellisation Cité éducative en 2019. Ce territoire se compose de 4 réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+): REP+ Titan (collège chef de file), REP+ Jean Le Toullec, REP+ Oasis, REP Edmond Albius.

Une deuxième Cité éducative a été validée en 2021 : la CIED de Saint-Benoît composée de deux réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+) : REP+ G. Moquet et REP+ A. BOUVET.

Trois nouvelles villes viennent d'obtenir ce label d'excellence en janvier 2022 :

- Le Tampon : Hors Education prioritaire

- Saint-Louis : Ce territoire se compose de 3 réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+): REP+ Plateau Goyaves, REP+ Jean Lafosse et REP Leconte de Lisle

- St-Pierre : 1 réseau d'éducation prioritaire renforcé : REP+ H. Matisse

Public : Jeunes de 3 à 25 ans des territoires de la politique de la ville.

Durée : variable en fonction des actions proposées.

Moyens mobilisés :

Mairie/Etat/Éducation Nationale/CAF/ARS
2 chefs de projets (Éducation Nationale et Mairie)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Équipes pédagogiques et éducatives
- Associations, Entreprises
- CASNAV
- Ville (PRE…)
- Centres sociaux
- Professionnels de santé, Éducateurs spécialisés
- Observatoire de la Parentalité
- Le Département, La Région
- Mission locale
- ARS, CAF
- DRAJES ….

Modalités d'Évaluation de l'action :

Mise en place d'un protocole de suivi et d'évaluation
Suivi et évaluation annuelle : Revue de projet (article 14 des conventions cadre triennales)

I**ndicateurs :**

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont mobilisés pour rendre compte de manière fine des évolutions permises par le dispositif sur une action donnée. Exemple :

- Nombre de parents inscrits aux ateliers
- Taux de participation aux différentes instances (ateliers, réunion de rentrée, réunion d'école, conseil d'école, élections de parents d'élèves, CVC, CVL…)
- Assiduité des parents aux entretiens socio-éducatifs
- Durée des accompagnements
- Amélioration ressentie du comportement et de l'implication du jeune par l'équipe pédagogique (diminution du nombre d'absences, participation aux ateliers…)

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

ANCT- Ville- CDV- CAF- Éducation Nationale
Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.3.4

Garantir un accès à la culture pour tous les jeunes de 0 à 16 ans

Enjeu I : Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3 : Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet ou de l'action : CAF de La Réunion / DAC Réunion/ Académie de La Réunion

Référents : Hamid AZOUZ (CAF) ; Delphine COLLIN (Rectorat)

Adresses mail : hamid.azouz@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone :** 02 62 48 07 78

Delphine Colin daac.delegue@ac-reunion.fr

Contexte :

L'accès à la culture doit être considéré comme un droit fondamental de l'enfant au même titre que le droit au développement auquel il participe.

De plus en plus d'artistes désirent créer à l'adresse des plus jeunes. Les lieux culturels, dont le réseau de la lecture publique, intègrent de plus en plus la petite enfance et les familles dans leurs publics en offrant des propositions artistiques de qualité.

Objectifs de l'action :

Les partenaires souhaitent généraliser et pérenniser l'éveil artistique et culturel en lien avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et l'Education Nationale dans les lieux d'accueil de la petite enfance et les espaces familiaux, centres sociaux, Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) les très petites Sections, les classes passerelles, les classe de l'école et des collèges, les accueils de loisirs, dans le but de promouvoir l'égalité des chances dès la naissance et de réduire les inégalités sociales.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Des actions artistiques et culturelles seront menées sur tout le Département

afin de :

Promouvoir le pilotage d'actions artistiques et culturelles en direction des enfants et de leurs familles.

Former les acteurs et sensibiliser les familles à l'intérêt de l'éveil artistique et culturel pour leurs enfants.

Communiquer et échanger en créant des liens avec la plateforme jeune public Zévi, en reconduisant la semaine de la petite enfance sur le thème art, culture et langage.

Partenariat mobilisé ou à mobiliser :

Les acteurs du secteur culturel, de la petite enfance et de l'enfance.

-DAC Réunion – Région – Education nationale- OPCO…

Les actions réalisées :

2ème semaine de la petite enfance et de l'enfance du 22 au 28 novembre 2020

-Des activités dans les services d'accueil petite enfance et les accueils de loisirs.
-Une journée sur les métiers de la petite enfance

-Un séminaire sur le thème « art, culture, petite enfance et enfance »

La formation des professionnels de la petite enfance :

40 professionnels formés sur le thème « les écrans et le tout petit » dans le cadre de la deuxième semaine de la petite enfance en novembre 2020.

La formation d'artistes :

10 artistes formés à l'approche du très jeune public sur le thème de la danse et l'éveil corporel en novembre 2020.

Lancement d'un appel à projets « la culture pour la petite enfance » en mai 2021 :

Résultats : 28 projets, 18 retenus financés à hauteur de 150 000 €uros dont 100 000 €uros par la CAF et 50 00€ pour la DAC Réunion.

Les lauréats :

-6 gestionnaires EAJE et LAEP

-3 compagnies

-4 acteurs du secteur culturel *(théâtres, associations, micro-entreprise)*

L'Académie, via le service de la DAAC, accompagne de nombreux projets, dès la maternelle, qui œuvrent pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme, via la lecture, l'écriture, et/ou l'oralité.

Un Auteur à La Bibliothèque et Un illustrateur à l'école maternelle

Ces dispositifs sont menés par l'académie de La Réunion en partenariat avec La Réunion des Livres.

Un auteur à la bibliothèque consiste en l'organisation de rencontres d'auteurs dans des bibliothèques et médiathèques, rémunérées au tarif de la Charte des Auteurs, avec des classes ciblées. L'objectif est double : découvrir la bibliothèque ou médiathèque de son quartier, et rencontrer un auteur contemporain local et reconnu, avec à l'évidence l'objectif de développer le goût de la lecture.

Depuis 2 ans le dispositif concerne intégralité de l'académie. La DAAC finance 47 rencontres, le soutien financier de la DAC-R permet d'en organiser 19 de plus, et enfin la participation de la CINOR, la CIREST et la ville des Avirons font arriver le total des rencontres en 1er degré à 87 actuellement.

Un illustrateur à l'école maternelle concerne plus spécifiquement les classes de moyenne et grande sections. Il s'agit de rencontrer dans sa classe un illustrateur primé au Prix Vanille, de découvrir son travail artistique et faire un petit atelier d'illustration avec lui.

Raconte-moi l'œuvre : initié en continuité pédagogique par l'autrice Fabienne Jonca pendant le confinement de 2020, ce projet prend maintenant une ampleur de dispositif académique. Orienté vers les maternelles, il favorise l'expression orale des tous petits par la description d'œuvres graphiques, et des émotions qu'elles génèrent. Ainsi, les élèves sont mis en situation de production d'écrits avec l'auteure Fabienne Jonca et de réalisation d'un travail plastique avec la CDP arts visuels, à partir de l'étude d'une œuvre des collections du FRAC ou de l'artothèque. Une formation des enseignants accompagne ce dispositif.

Rencontres académiques de conte : Chaque année vers mai ou juin, les classes de tous niveaux inscrites dans un projet conte se retrouvent pour une journée de rencontre académique, regroupées par bassin. C'est l'occasion de valoriser le travail de l'année, que la DAAC accompagne en finançant des

interventions de conteurs dans les classes et en organisant un stage PAF à public désigné pour tous les enseignants inscrits, animé par des professionnels du conte. Ce dispositif est très porteur, à la fois en termes de culture et patrimoine oral local, mais particulièrement pour développer l'éloquence et aider à la prise de parole en public.

Le travail avec le jeune public de maternelle passe également par une ouverture à d'autres domaines artistiques comme la danse et le projet *Danse et science en maternelle* dans la circonscription de St Leu/Trois Bassins, les chorales, l'initiation au cirque ou encore *les classes du goût*.

Eveil musical en maternelle, en partenariat avec Eric Lelouvier. Ce dispositif a pour objectif de développer la pratique musicale dès le plus jeune âge en sensibilisant les élèves à la musique de façon ludique : chant, découverte des instruments apportés par l'artiste, travail du rythme et de l'écoute.

Ecole du dehors, projet académique européen porté par Denis Ouin afin de favoriser d'autres approches des enseignements, permettant en particulier aux enfants de fréquenter la nature et d'apprendre par elle, pour aborder de façon transversale, collectivement et au rythme de chacun, des apprentissages en lien avec le milieu naturel.

Ideas Box. Créée par Bibliothèques sans frontières est une médiathèque en kit déployable rapidement sur tous les terrains en faisant de l'aller-vers dans les QPV et les écarts. Cet outil permet d'apporter des contenus éducatifs et culturels, ludiques et pédagogiques, dans les lieux sans bibliothèque. Actuellement ce dispositif est porté par la Croix-Rouge Française et financé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

<u>Des prochaines actions :</u>

-Édition d'un guide à l'attention des parents d'enfants de – de 3 ans pour promouvoir l'art et la culture.

-Formation de 12 artistes sur le thème de l'écriture pour le très jeune public en février 2022.

-Rencontre entre professionnels de la petite enfance et artistes en septembre 2021.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Convention de partenariat Caf/DAC OI à l'horizon 2022,

I**ndicateurs :**

- Nombre et type d'actions développées dans le cadre de la convention.
- Développer les résidences d'artistes dans les crèches en lien avec les équipes et les familles.

  Rapprocher les acteurs de la petite enfance et ceux du secteur culturel.

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Mise à disposition d'espaces et de locaux dans le cadre de la semaine de la petite enfance, et dans le cadre de la formation des artistes locaux.

Appel à projet « la culture pour la petite enfance »

Enveloppe réservée correspondant à 150 000 €.

Calendrier prévisionnel de réalisation : En cours de réalisation

FICHE ACTION 1.3.5

Développer des compétences de base à partir d'un diagnostic de territoire

Enjeu I. Accompagner les apprentissages dès la petite enfance

Axe 3. Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseau afin de réduire les inégalités

Porteur du projet ou de l'action : État (D.A.C-R / D.J.S.C.S / Éducation Nationale / Préfecture) / Région Réunion (DCPC) / Labo des histoires

Référent : Mme Collin

Adresse mail : la-reunion@culture.gouv.fr téléphone : +262 (0)2 62 21 91 71

Contexte et constats :

Le contrat territoire lecture écriture (2019/2021) est un dispositif visant à développer la pratique de l'écriture dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous.

Porteur d'une philosophie, qui encourage chaque jeune à développer son potentiel créatif à travers l'écriture, le Labo des histoires s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement de l'ensemble des acteurs en lien avec les publics jeunes.

Au 1er janvier 2018, la part des 0-24 ans représentait 37,2 % de la population réunionnaise. Chaque année, le Labo des histoires Réunion enregistre 2 000 à 3 000 participations aux ateliers qu'il organise, ce qui ne représente qu'une infime partie des jeunes qu'il peut toucher.

Objectifs de l'action :

Partant de ce constat, le contrat territoire écriture souhaite toucher plus en amont les publics et développer l'écriture créative chez les jeunes en multipliant les initiatives.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Le contrat territoire – écriture cible en particulier les enfants, adolescents et jeunes adultes et s'inscrit dans une réflexion de territorialisation des politiques éducatives et culturelles. Il s'inscrit dans une démarche partenariale et collaborative, où chacun des partenaires fait l'apport de son expertise, participe

aux orientations et relaie le dispositif auprès des différents acteurs concernés par sa mise en œuvre.

Le CTE Réunion est une convention pluriannuelle qui associe l'État – représenté par les ministères de la Culture (DAC), de l'Éducation Nationale (Rectorat et DJSCS) et des Outre – Mer, représenté localement pour le SMA par la Préfecture – le conseil régional (Région Réunion) et l'antenne régionale du Labo des histoires.

Chaque année, les parties à la convention s'accordent sur un diagnostic de territoire, définissent les priorités d'intervention et contribuent à son financement.

Les territoires prioritaires :

- Les Quartiers prioritaires Politique de la Ville

- Les Réseaux d'Éducation Prioritaire

- Les territoires ruraux isolés

Les publics prioritaires :

- les enfants, les adolescents et les jeunes adultes les plus éloignés de l'écriture, du livre, de la lecture et des pratiques culturelles ;

- sur les temps scolaire et périscolaire, les élèves entre 7 et 12 ans, scolarisés en classes de CE1, CE2,

CM1, CM2 et 6ème (sans exclure les autres classes du collège et le lycée, particulièrement dans les territoires prioritaires) ;

- les volontaires du Service Militaire Adapté.

Le Labo des histoires propose **3 leviers pour le développement de l'écriture créative** :

1 – Formation et professionnalisation :

Le Labo des histoires organisera chaque année **des journées de sensibilisation et de formation auprès des acteurs des champs éducatifs et de jeunesse** (enseignants et animateurs socioculturels), désireux de prendre en charge la direction d'un atelier d'écriture créative auprès de leurs publics.

A la suite de ces formations, ces personnes bénéficieront d'un **accompagnement du Labo des histoires** : aide à la construction du projet, ressources pédagogiques, intervention éventuelle d'un professionnel selon les

publics et les territoires prioritaires. Ces interlocuteurs privilégiés constitueront à terme **un réseau sensible à la question de l'écriture chez les jeunes**, que le Labo des histoires tiendra informé des projets à dimension nationale et/ou régionale.

Parallèlement, le Labo des histoires poursuivra sa dynamique de **professionnalisation de ses intervenants**.

2 – Ressources pédagogiques et accompagnement :

Afin de faciliter la mise en œuvre d'un atelier d'écriture créative, le Labo des histoires mettra à disposition de ses interlocuteurs **des ressources pédagogiques et des outils méthodologiques**, appuyés sur les projets à dimension nationale et/ou régionale.

3 – Ateliers d'écriture :

Le Labo des histoires réservera l'organisation de 250 à 300 ateliers d'écriture annuels, animés par des professionnels, en direction des publics et territoires prioritaires identifiés par le comité de pilotage du CTE Réunion.

Modalités d'Évaluation de l'action :

I**ndicateurs :**

- Nombre de participants / typologie des publics
- Nombre d'ateliers / répartition sur le territoire
- Nombre de projets menés
- Partenariats réalisés

Nombre de professionnels formés

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Chaque Contrat Territoire Lecture Écriture dispose d'une enveloppe financière annuelle de **100 000 €.** Chaque année, les institutions signataires décident, indépendamment des autres et selon les modalités qui lui sont propres, de la dotation annuelle allouée aux projets, sur la base des propositions faites par le comité de pilotage.

Une annexe financière et technique qui a vocation d'arrêté est conclue chaque année pour la mise en œuvre de cette convention.

Calendrier prévisionnel de réalisation : en cours

ENJEU 2. DÉVELOPPER LE RÉAPPRENTISSAGE DES COMPÉTENCES-CLÉS POUR LES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS EN DIFFICULTÉ	
Axe 1. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés	
Programme 2.1. Harmoniser le repérage et les outils de positionnement pour mieux accompagner	
2.1.1	Exploiter les résultats des tests organisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficulté de lecture-écriture
2.1.2	Améliorer le repérage des personnes en difficulté avec les compétences-clés
2.1.3	Prévenir le décrochage au sein des établissements de l'enseignement agricole
2.1.4	Consolider les apprentissages tout au long de la scolarité : les dispositifs de l'enseignement agricole
2.1.5	Mieux comprendre les difficultés des apprenants pour mieux les accompagner
Programme 2.2. Aller vers les jeunes déscolarisés et hors institutions (NEET) – Repérage des jeunes dits « invisibles »	
2.2.1	Accompagner à l'orientation et à la réorientation des élèves en difficulté, notamment à partir de la classe de 4ème et les apprentis (Service Public Régional de l'Orientation – SPRO)
2.2.2	Augmenter le niveau des qualifications en favorisant, pour chaque apprenant, le suivi d'un parcours de formation adapté à ses aspirations et à ses possibilités.

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés	
Programme 2.3. Remobiliser les sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification au réapprentissage des savoirs fondamentaux - Construire des outils d'accompagnement et de remobilisation avec une attention particulière pour les 16-18 ans	
2.3.1	Les dispositifs Prépa FOQUALE et FOQUALE
2.3.2	L'École de la Deuxième Chance (E2C)
2.3.3	Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)
2.3.4	L'Académie des Dalons
2.3.5	Inclusion numérique pour la réussite des parcours vers l'emploi et la formation des jeunes
Programme 2.4. Développer une ingénierie innovante - Apprendre à apprendre à l'heure du digital	
2.4.1	Renforcer les Plateformes de Suivi et d'Appui des Jeunes en Décrochage (PSAD)
2.4.2	L'action REBONDIR (Région)

FICHE ACTION 2.1.1

Exploiter les résultats des tests organisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficulté de lecture-écriture

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteurs du projet ou de l'action : UR /ILLETT – Académie - Préfecture

Référents : ILLETT / Académie

Adresse mail : jasmine.dijoux@univ-reunion.fr – thierry.lallemand@ac-reunion.fr
Téléphone : 0693 93 60 84 Téléphone : 0262 21 19 52

Contexte :

Les journées de « Défense et Citoyenneté » (JDC) constituent, au regard du nombre de jeunes accueillis par an (entre 13 000 et 15 000), un moment privilégié de repérage des situations d'illettrisme.

La préfecture, le rectorat sont destinataires annuellement d'un envoi des résultats nationaux et de listes de jeunes classés par type de profils ayant passé les tests lors de la JDC (y compris les jeunes rencontrant des difficultés de lecture)

Objectifs de l'action

- Exploiter les résultats des tests organisés lors des journées défense et citoyenneté (JDC) pour accompagner les jeunes repérés en difficultés de lecture
- Repérer ces jeunes en difficultés aux fins de proposition d'un bilan complémentaire et d'une première solution par la construction d'un parcours d'accompagnement court des jeunes détectés en difficultés avec les compétences clés (lecture – écriture, calcul, outils numériques)
- Développer les compétences comportementales (soft skills)

Former et professionnaliser des accompagnants
Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) : **Trois étapes :** 1. Procéder au repérage des jeunes en difficultés par le recoupement des listes soumises avec les bases de données des missions locales. 2. Analyser de manière qualitative et quantitative des données recueillies (jeunes en difficulté) 3. Construire un parcours d'accompagnement orienté 3 i – Dispositif expérimental – Modélisation des parcours – Essaimage – Former des accompagnants
Partenariats à mobiliser : - UNIVERSITÉ - ILLETT / RECTORAT - DAAF - CSNJ Réunion Mayotte - Missions Locales - Région
Modalités d'Évaluation de l'action : • Évaluation du nombre de jeunes par profil • Evaluation du parcours d'accompagnement court (réactions, apprentissage, comportement, résultats)
Résultats attendus : - Photographie annuelle et évolutive de la situation des jeunes en difficultés - Suivi des solutions proposées et des parcours des jeunes
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 : 60 000 €

FICHE ACTION 2.1.2

Améliorer le repérage des personnes en difficultés avec les compétences-clés

Enjeu 2 : Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I : Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : CAF

Référent : Jean Maxime LEONARD

Adresse mail : jean-maxime.leonard@cafreunion.cnafmail.fr **Téléphone** : 02 62 48 34 03

Contexte :

La lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme nécessite l'engagement et la mobilisation durable de tous les acteurs. Il s'agit de valoriser la contribution de chacun, de déployer ce qui marche, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires pour que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun et à l'inclusion sociale.

Développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme à partir des structures d'accueil du public financées par la Caf.

Objectifs de l'action :

Mieux orienter vers les partenaires en capacité de proposer des actions pour améliorer les apprentissages de base.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Améliorer le repérage des personnes en difficultés avec les savoirs de base en prenant appui sur les Centres sociaux, les Espaces de Vie Sociale et les accueils de jeunes agréés PS Jeunes.

Organiser, en lien avec la Région une information/sensibilisation des opérateurs de terrain précités sur les modalités d'orientation et les offres de services afin d'en faire des relais de proximité efficaces auprès des

plus jeunes notamment.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Partenariat Caf / Région / Partenaires locaux agissant dans la lutte contre l'illettrisme

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de personnes, dont des jeunes de moins de 25 ans, repérés et orientés

Résultats : Attendus

Amélioration de la détection / orientation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Pas de financement nécessaire

Calendrier prévisionnel de réalisation :

-2022-2023 : synergie des acteurs

-2024-2027 : déploiement de l'action

FICHE ACTION 2.1.3

Prévenir le décrochage au sein des établissements de l'enseignement agricole

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : DAAF

Référent : Cécile RUBAGOTTI

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

Chaque établissement public de l'enseignement technique agricole est amené à construire un plan de prévention du décrochage appelé « plan ancrochage ». Ces actions mises en œuvre permettent aux apprenants d'être mieux intégrer au sein de la communauté scolaire mais également par divers ateliers d'accéder à une meilleure aisance orale, de l'expression écrite ainsi que l'estime de soi.

Les différentes actions présentées dans cette fiche sont des exemples menés au sein des établissements.

Objectifs de l'action :

ATELIER D'EXPRESSION THEATRE : Permettre aux élèves de s'exprimer plus facilement à l'oral, de développer l'estime de soi.

ATELIER D'EXPRESSION SLAM : Permettre aux élèves de s'exprimer plus facilement à l'oral, de développer sa créativité, de développer l'estime de soi mais aussi d'acquérir des techniques d'écriture et d'oralité.

Ces ateliers permettent également aux apprenants de poser un regard différent sur les disciplines d'enseignement général.

BOOKTRAILER : Stimuler le goût de la lecture, plaisir chez les élèves de seconde.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public

bénéficiaire, moyen mobilisés) :

ATELIER D'EXPRESSION THEATRE : Mise en place d'un atelier théâtre d'une durée de 1h15 par semaine sur le temps périscolaire.

Cet atelier permet de faire travailler entre autres la diction, la posture, la gestuelle, la mémoire.

20 élèves sont bénéficiaires, de préférence des classes terminales ayant un dossier à présenter à l'oral à un jury.

ATELIER D'EXPRESSION SLAM : Sur l'année scolaire, cet atelier de 16 h sur le temps scolaire pour 3 classes entrantes de seconde (soit 74 élèves) permet d'aborder entre autres : le jeu sur et autour du mot, la diction, le corps et l'espace ainsi que le rythme et le son.

BOOKTRAILER : Participation à un concours de booktrailers (réalisation d'une bande-annonce de livre) pour parler du livre autrement, donner envie de découvrir un univers livresque, un auteur.

Nombre de participants : 18 élèves de seconde

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Associations ;

Tout partenaire, acteur de terrain susceptible de participer à l'ancrochage des jeunes.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- % de participation aux différentes actions

Résultats : Attendus

Amélioration de l'aisance orale, de l'expression écrite, de l'estime de soi

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Financement des intervenants extérieurs :

- Atelier Théâtre : 1 500 €
- Atelier d'expression SLAM : 2 400 €
- Booktrailer : Achat de livres : 350 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Actions renouvelées chaque année scolaire et pouvant évoluées selon les projets d'ancrochage des établissements

FICHE ACTION 2.1.4

Consolider les apprentissages tout au long de la scolarité : les dispositifs de l'enseignement agricole

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : DAAF

Référent : Cécile RUBAGOTTI

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

L'individualisation des formations et des enseignements permettent une meilleure réussite scolaire de l'apprenant. La dotation annuelle « HSE (Heures supplémentaires Effectives) – Individualisation » accordée par la DGER est prévue afin d'accompagner individuellement les élèves en difficulté. Elle permet notamment de suivre plus particulièrement les jeunes identifiés suite aux résultats du test de français effectué lors des JDC et des tests de positionnement de seconde.

Objectifs de l'action : :

Permettre aux établissements de l'enseignement agricole public et privé temps-plein de suivre individuellement les élèves en difficulté.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Au sein des établissements publics et privé temps-plein, une dotation annuelle « HSE (Heures supplémentaires Effectives) – Individualisation » accordée par la DGER est prévue afin d'accompagner individuellement les élèves en difficulté. Cela peut se traduire par exemple par du soutien scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, cette dotation horaire s'élève à 320 heures.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre d'heures HSE « consommée » régional

- Nombre d'heures HSE « consommée » par établissement

  Résultats : Attendus

- Amélioration du niveau scolaire des élèves accompagnés
- Amélioration des résultats aux examens

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Enveloppe HSE accordée par la DGER

Autres financements si l'enveloppe DGER est insuffisante

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Au fil de l'eau dans la limite de la dotation annuelle accordée par la DGER.

FICHE ACTION 2.1.5

Mieux comprendre les difficultés des apprenants pour mieux les accompagner

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : EPLEFPA SAINT JOSEPH

Référent : Isabelle BOURSIER

Adresse mail : lpa.st-joseph@educagri.fr **Téléphone** : 0262 56 50 40

Contexte :

A La Réunion, le système éducatif fait face à des difficultés liées notamment au niveau scolaire des élèves. Avec un taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans de 41 %, l'Ecole n'apporte pas toujours des perspectives professionnelles. De plus en plus d'élèves intègrent le lycée (agricole de Saint Joseph notamment) avec de nombreuses difficultés :

- D'apprentissage : troubles DYS, manque de concentration, sens, postures ;

- Psychosociales : manque de confiance et d'estime de soi, de motivation ;

- D'origine sociale et familiale : les parents ont été souvent eux même en échec scolaire, beaucoup de familles recomposées, élèves issus des quartiers défavorisés où l'accès à la culture est restreint…

Objectifs de l'action :

L'objet de ce projet est :

- De proposer aux enseignants les moyens de mieux cerner les difficultés des apprenants, de mieux les appréhender afin de proposer des réponses adéquates, efficaces en cours ;

- De mettre en place, en équipe pluridisciplinaire et en s'appuyant sur les actions en cours (PEPIETA, médiation par les pairs…), les conditions favorables à la réussite et au bien-être des élèves pour favoriser leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La mise en œuvre de ce projet s'articulera autour des axes suivants :

- Actions en direction des élèves
* Mise en place d'actions visant l'intégration : semaines d'intégration, escape game ;
* Projets pédagogiques diversifiés ;
* Gestion des conflits-médiation par les pairs ;
- Communication positive auprès des familles
* Mise en place d'une journée d'accueil des familles ;
* Rencontre autour de thèmes éducatifs ;

* Actions visant le bien-être des élèves comme la marche active ;

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre d'apprenants médiateurs
- Nombre d'actions réalisées vers les apprenants et leurs familles

Résultats : Attendus

- Diminution du nombre de mesures disciplinaires au sein de l'établissement

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Dépenses prévisionnelles pour la période 2019/2022 :

- Achats d'outils et fournitures pédagogiques : 6 000 €
- Intervenants extérieurs (dont formation) :
8 000 €
- Téléphone, papier, secrétariat : 1 000 €
- Transports : 2 000 €

Pour un total sur la période de 17 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Projet mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 pour se terminer en 2022 (2023 si prolongation d'une année).

FICHE ACTION 2.2.1

Accompagner à l'orientation et à la réorientation des décrocheurs

(Service Public Régional et l'Orientation – SPRO)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Région

Référent : Sylvaine LATCHIMY

Adresse mail : sylvaine.latchimy@cr-reunion.fr **Téléphone** : 0262 92 47 55

Contexte :

Sur la base de la convention signée entre l'État et la Région auquel est annexé le cahier des charges validé en CREFOP en 2016, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) intègre l'offre de Conseil en Evolution Professionnelle, et permet de déployer sur l'ensemble du territoire, pour tous les publics, des services d'accueil et de conseil personnalisé ainsi qu'une offre de services numériques.

Le Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO) concourt à la réalisation de cinq objectifs stratégiques communs à l'État et à la Région :

Faciliter le parcours d'orientation de tous les publics tout au long de la vie

Développer une qualité de service dans les champs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement

Rendre lisible l'offre de services pour les acteurs du SPRO et pour le public

Organiser la mise en réseau des acteurs

Mieux prendre en compte les besoins de territoires et de l'économie de La Réunion

Le SPRO outil du CPRDFOP s'emploie à :

- Impulser le déploiement structuré et harmonieux d'une offre de service de

qualité en matière d'accueil, d'information et d'orientation de tous les publics

- Proposer des outils d'aide à l'information et à l'orientation interconnectés aux contenus exhaustifs, notamment à destination des décrocheurs scolaires ou à leurs référents CEP

- Assurer la cohérence entre le principe du droit à l'Orientation Tout au long de la Vie et une proposition en formation de qualité

- Proposer une réorientation adaptée aux décrocheurs scolaires

Objectifs de l'action :

Mieux orienter pour mieux former et mieux insérer :

- Remobiliser le jeune en situation de décrochage et redonner un sens aux apprentissages en lien avec son projet personnel

- Identifier un réseau de guichets d'orientation labellisés SPRO facilement repérable et harmoniser et coordonner les différents réseaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation sur l'ensemble du territoire.

- Offrir un service de l'orientation de qualité, à la fois accessible, exhaustif et gratuit.

-Aider les publics à découvrir et mieux appréhender les métiers et le tissu économique.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La mise en œuvre du S.P.R.O repose sur 4 niveaux de traitement identifiés, qui sont autant de niveau de repérage des jeunes en situation d'illettrisme.

La gouvernance : une gouvernance partagée entre les acteurs du service public et les opérateurs définis dans le cadre réglementaire

Les territoires : couvrir l'ensemble des micro-régions et leur bassin d'emploi, communes et quartiers, en y déployant des CEP de niveau 1 à 3.

Niveau 1 : accueil et information de premier niveau
Niveau 2 : le conseil à l'élaboration d'un projet ou d'un parcours d'évolution

professionnelle
Niveau 3 **:** accompagnement personnalisé à la mise en œuvre du projet et de son financement articulé avec le CPF

Le rôle clef joué par les CEP dans la mise en œuvre du SPRO pourrait être orienté vers du repérage des jeunes en situation d'illettrisme par des actions de sensibilisation à cette problématique.

La plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires (PSAD) mise en œuvre par les missions locales en responsabilité partagée avec l'Éducation Nationale s'est renforcée avec l'obligation de formation des 16-18 ans depuis 2020. (Loi de 2019 « Pour une École de la confiance »).
Les jeunes décrocheurs sont contactés en vue de leur remobilisation. Un accompagnement est mis en place dans le respect de cette obligation de formation.
Un mineur décrocheur doit obligatoirement se voir proposer une solution : retour à la scolarisation, emploi ou formation.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Département / Région/ État pour le financement

Modalités d'Évaluation de l'action : Indicateurs volumétriques :

Nombre d'opérateurs participants au SPRO

Cartographie du SPRO

Nombre de conseillers Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3 notamment ayant bénéficié du dispositif de professionnalisation

Nombre de publics accueillis et accompagnés (globalement puis par niveau de service CEP)

Nombre d'événements de communication et de fréquentation

Indicateurs qualitatifs :

Profil des demandeurs

Nombre de jeunes contacté

Nombre de jeunes ayant une issue positive (scolarité, formation, en emploi)

- Taux de satisfaction des conseillers en évolution professionnelle

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

- Programme Opérationnel Européen 2014 / 2020 et 2021 / 2027 (FSE et FEDER)
- Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)
- Plan de lutte contre le décrochage scolaire
- Compte personnel de Formation (CPF)

Calendrier prévisionnel de réalisation : Fiche action 3 du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles de La Réunion – CPRDFOP 2018 / 2022

FICHE ACTION 2.2.2

Augmenter le niveau des qualifications en favorisant, pour chaque apprenant, le suivi d'un parcours de formation adapté à ses aspirations et à ses possibilités.

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe I. Améliorer le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : CREA / DAAF

Référent : Cécile Rubagotti

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

Cette fiche action reprend l'axe 2 – Action 3 du Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2021-2025.

La loi du 05 septembre 2019 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément changé l'organisation des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation continue. En modifiant la gouvernance de l'apprentissage, ses modalités de financement, en élargissant la définition de la nature d'une action de formation et en ouvrant le champ de la concurrence, la loi impose de répondre au plus près des besoins des entreprises et de construire des parcours de formation diversifiés afin de s'adapter aux profils des apprenants. Ce nouvel environnement contraint les centres à réviser leurs fonctionnements, leurs propositions, tout en les incitant à mieux valoriser leurs savoirs faire et leurs liens historiques avec la profession. Le rôle de la DAAF est à ce titre essentiel pour coordonner les établissements et faire le lien avec les OPCO et le Conseil régional (CREFOP - CPRDFOP).

Objectifs de l'action :

1 Développer l'offre de formation de niveau 3 en positionnant des formations post 3ème dans un parcours permettant d'accéder au niveau 4 en quatre ou cinq ans.

2 Réviser l'offre de formation de niveau 5 et 6 et construire une offre de formation cohérente à l'échelle du territoire.

3. Mettre en place un dispositif d'accompagnement des apprenants pour faciliter leur accès et leur réussite au BTSA, à La Réunion ou en métropole :

- Repérer dès la classe de première les apprenants pour lesquels des actions de soutien (remise à niveau, appui motivationnel) sont nécessaires,

- Mettre en place ces actions (mobilisation des heures d'accompagnement personnalisées, d'heures complémentaires...),

- Créer un dispositif d'accueil (par exemple sur le modèle des modules préparatoires à l'apprentissage) pour les bacheliers qui n'ont pas obtenu leur affectation en BTSA.

4. Mettre en place au moins une formation de niveau 7 (ingénieur) ouverte à des candidats de la zone Océan Indien.

5 Améliorer la complémentarité des voies de formation :

- en favorisant des parcours permettant à des apprenants d'enchaîner plusieurs voies de formation,

- en développant lorsque c'est nécessaire des classes mixant différentes voies de formation.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

3. Mettre en place un dispositif d'accompagnement des apprenants pour faciliter leur accès et leur réussite au BTSA, à La Réunion ou en métropole :

- Repérer dès la classe de première les apprenants pour lesquels des actions de soutien (remise à niveau, appui motivationnel) sont nécessaires,

- Mettre en place ces actions (mobilisation des heures d'accompagnement personnalisées, d'heures complémentaires...),

- Créer un dispositif d'accueil (par exemple sur le modèle des modules préparatoires à l'apprentissage) pour les bacheliers qui n'ont pas obtenu leur affectation en BTSA.

5 Améliorer la complémentarité des voies de formation :

- en favorisant des parcours permettant à des apprenants d'enchaîner plusieurs voies de formation,

- en développant lorsque c'est nécessaire des classes mixant différentes voies de formation.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- OPCO / Conseil Régional / Tout partenaire, acteur de terrain susceptible de participer à l'action

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Faciliter l'accès et réussite au BTSA :

* Nombre d'apprenants repérés / Nombre d'apprenants accompagnés

* Nombre d'actions proposées / Participation aux actions

* Mise en place du dispositif d'accueil pour les apprenants qui n'ont pas obtenu leur affectation en BTSA

- Améliorer la complémentarité des voies de formation

* Nombre de classes mixant les différentes voies de formation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

- Recrutement / appui en personnel (CDD, VSC, Stagiaires) pour la mise en place des actions (outil, dispositif, etc.)

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Le PREA court entre 2021 et 2025. Les actions seront mises en œuvre tout au long du plan.

FICHE ACTION 2.3.1

Les dispositifs prépa FOQUALE et FOQUALE

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Madame la Rectrice de l'Académie de La Réunion

Référent : Monsieur Michel MULLER ; Chef de Service Académique Information et Orientation et Directeur Régional Académique Information et Orientation

Adresse mail : secretariatsaio@ac-reunion.fr **Téléphone** : Tél. : 02 62 48 27 80

Contexte / Constats / Besoins identifiés ou pressentis : Accompagnement des jeunes en décrochage encore scolarisé ou ayant décroché à compter de 16 ans, repérés en difficulté d'orientation et de scolarisation

Les dispositifs de lutte contre le décrochage

Organiser l'accès des sortants de formation initiale sans diplôme ni qualification au réapprentissage des savoirs fondamentaux : décrocheurs avec attention particulière pour les 16/18 ans). La lutte contre le décrochage scolaire articule prévention, remédiation et obligation de formation des 16-18 ans autour d'un objectif central : permettre à chaque jeune de construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Objectifs des dispositifs :

- Prendre en compte la diversité des élèves
- Individualiser les parcours
- Ramener les décrocheurs vers une formation diplômante
- Accompagnement des jeunes en décrochage encore scolarisé ou ayant décroché à compter de 16 ans, repérés en difficulté d'orientation et de scolarisation

Objectifs de l'action :

- Le Module Préparatoire à la Formation, la Qualification, l'Emploi (Prépa-FOQUALE)

a pour but de permettre à l'élève de préparer son retour en formation qualifiante ou diplômante soit par la voie scolaire soit en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Il doit permettre de faire le point sur les acquis, compléter les compétences nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation et permettre de construire un projet de formation qui conduira le jeune vers l'insertion.

- **Le réseau Formation, Qualification, Emploi FOQUALE :**

Les réseaux FOQUALE rassemblent dans le périmètre de chaque Plate-forme d'Appui et de Suivi aux Décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale afin de développer des mesures de prévention et de remédiation

- **MODAL**

Le MODAL est une action de (re)motivation destinée à permettre à des élèves de lycée de se préparer à intégrer une formation professionnelle, en formation initiale (voie à privilégier) ou dans d'autres dispositifs qualifiants. Les élèves font le point sur leurs acquis, leurs capacités, leurs centres d'intérêts afin d'élaborer un projet de formation et de choisir une réorientation après vérification, par le biais de l'alternance, de leur véritable motivation.

- Micro-lycées

Les micro lycées accueillent des jeunes motivés jusqu'à l'âge de 25 ans, ayant décroché d'un lycée depuis au moins 6 mois et sans place dans un établissement scolaire traditionnel. Le jeune doit être volontaire pour reprendre ses études.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- Chaque prépa-Foquale est ouverte sur 10 mois en entrées sorties-permanentes (à raison de 20 élèves en moyenne)

- Pour le réseau FOQUALE, installation dans chaque bassin d'éducation d'un groupe d'acteurs opérationnels chargés de traiter les situations individuelles.

Les solutions recherchées sont une re- scolarisation, une ré-orientation, un parcours adapté, une entrée dans une action MLDS, un service civique.

- MODAL : Ces modules se déroulent sur toute l'année scolaire permettant, si nécessaire, des entrées et des sorties permanentes.

Ils peuvent être de durée plus courte (de quelques semaines à 3 ou 4 mois)

Les modules d'accueil en lycée sont organisés selon le mode de l'alternance.
Placés sous la responsabilité du proviseur du lycée, ils accueillent des jeunes ayant fait ce choix en toute connaissance de cause. ***Un enseignant volontaire (ou un animateur) coordonne, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'ensemble des activités dans l'établissement et à l'extérieur (relations avec les entreprises, les partenaires et les responsables des autres établissements professionnels).***
- L'objectif des **micro lycées** est de les aider les jeunes à (re)préparer en 1 ou 2 ans un bac général, technologique ou professionnel (les possibilités diffèrent selon les établissements) et de les accompagner dans leur projet de formation.

Ils suivent des cours dans toutes les disciplines prévues pour chaque bac, mais avec des horaires aménagés et adapté aux besoins particuliers de chaque élève.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Région, département, préfecture, missions locales, DEETS

Modalités d'Évaluation de l'action :

Analyse pluriannuelle de l'évolution du nombre de jeunes bénéficiaires

remobilisés et du nombre de jeunes ayant abandonné leur scolarité.

Indicateurs / Résultats attendus :

- Nombre de jeunes repérés par établissement et en prepa-Foquale chaque année

- Nombre et nature des solutions de remobilisation proposées chaque année par les réseaux FOQUALE, par bassin d'éducation

- Nombre de jeunes en MODAL

- Nombre de jeunes en micro-lycées

- Nombre de jeunes ayant abandonné chaque année

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

Conventionnement tripartite entre le Rectorat, le conseil départemental et le conseil régional

Calendrier prévisionnel de réalisation : en cours

FICHE ACTION 2.3.2

L'École de la Deuxième Chance (E2C)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Ecole de la Deuxième Chance Réunion

Référent : Sabrina IMAZOUTE

Adresse mail : s.imazoute@e2creunion.re **Téléphone** : 02.62.72.15.90

Contexte :

À La Réunion, le chômage touche une grande partie de la population, et plus particulièrement les jeunes Réunionnais âgés de 15 à 29 ans. Beaucoup d'entre eux, de la tranche d'âge des 16-25 ans, quittent le système scolaire prématurément, sans aucun diplôme, se mettant en marge du monde du travail.

L'École de la 2ème Chance de La Réunion (E2CR) participe à la résorption de la problématique du chômage des jeunes, en mettant en place des actions qui allient une pédagogie adaptée, une implication forte du monde de l'entreprise et une mise en réseau des acteurs de l'accompagnement.

Objectifs de l'action :

L'École de la 2ème Chance de La Réunion (E2CR) - action cofinancée par l'Union Européenne (FSE), l'État et la Région - s'inscrit dans la démarche du réseau national des E2C dont le dispositif repose sur un triptyque intégrant **l'acquisition de compétences, l'expérience en entreprise et l'accompagnement global à l'inclusion**.

Un stagiaire entrant à l'E2CR doit pouvoir intégrer par la suite une formation adaptée au projet professionnel qu'il aura défini (formations qualifiantes, formations en alternance, tels que les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage…) ou s'insérer directement en emploi (CDD, CDI, Contrat Aidés).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La formation dispensée par l'E2C se caractérise par une pédagogie différenciée par laquelle chaque jeune progresse à son rythme dans un groupe

à effectif restreint (12 jeunes maximums en simultané) ;

- la prise en compte de chaque jeune dans son intégralité avec le soutien d'un animateur social dans la résolution des problèmes sociaux individuels (financiers, familiaux, médicaux, …) ;
- une pédagogie de contrat (contrats d'engagements, conventions, contrats d'objectifs…) visant à rendre responsable et autonome chacun des stagiaires ;
- un parcours pédagogique favorisant l'émergence d'un projet professionnel réaliste et directement concrétisable.

La mise en œuvre de l'action E2C se traduit par une pédagogie individualisée qui comprend notamment :

=> un parcours pédagogique composé de plusieurs étapes :

- Immersion
- Définition du projet professionnel
- Confirmation du projet professionnel
- Concrétisation ou élaboration du projet professionnel

=> une remise à niveau en Français, Mathématiques et Informatique qui s'ajuste au niveau de chacun ;

=> un système d'alternance efficace dans lequel les jeunes de l'E2CR sont en lien direct avec le monde de l'Entreprise.

=> I 'accent mis sur le déploiement de l'Approche par Compétences (APC) - nouveau modèle d'apprentissage basé sur le positionnement, les compétences et les capacités des jeunes.

=> L'action est organisée sur divers sites de l'île, dans les 4 micro-régions, afin de toucher le plus grand nombre de jeunes.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- avec les SAO (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) ainsi que les structures CEP – notamment les conseillers en charge des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) - pour le repérage des publics jeunes en difficulté ;

- l'E2C de La Réunion ainsi que son réseau partenarial pour la mise en œuvre des actions de formation (en centre et en entreprise) ;

- acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Effectif 2022 visé : 66**0**

- nombre de jeunes entrés dans l'action

- nombre d'Attestations de Compétences Acquises (ACA) délivrées en fin de formation ;

- nombre de jeunes sortis en emploi ;
- nombre de jeunes en poursuite de formation.

Résultats : Attendus

- compétences validées par l'ACA
- poursuite vers une formation qualifiante.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Programme Opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion

Le financement concerne l'action de formation ainsi que la rémunération des stagiaires.

l'État est également financeur de l'E2C sur 1/3 des subventions reçues par l'école au titre des crédits du BOP 102 (géré par la DEETS) et au titre des crédits ANCT.

Calendrier prévisionnel de réalisation : année civile

FICHE ACTION 2.3.3

Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des Compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les Compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Régiment du Service militaire adapté de La Réunion (RSMA-R)

Référent : Directeur Administratif et Financier (DAF) du RSMA-R_ CRP Sandrine JUNCY

Adresse mail : chef-daf-re@rsmar.re **Téléphone** : 02 62 96 68 39

Contexte :

Le chômage de masse constaté à La Réunion concerne un grand nombre de personnes peu ou pas qualifiées. Ainsi, un quart des Réunionnais de 15 à 34 ans est sorti du système scolaire sans diplôme – soit deux fois plus qu'en métropole.

Dans la perspective de lutte contre le chômage des jeunes, par la formation et l'insertion professionnelle, les dispositifs de formation proposés par le Régiment du Service militaire adapté de La Réunion (RSMA-R) jouent un rôle de **tremplin vers l'accès à des formations pré-qualifiantes et qualifiantes ou vers un emploi**, pour des jeunes non diplômés, en échec scolaire, avec un manque d'assiduité, d'immaturité et des problèmes sociaux, ceux-là ayant plus de difficulté à s'intégrer dans la société (un tiers d'entre eux sont en situation d'illettrisme).

Objectifs de l'action :

L'originalité du Service militaire adapté (SMA) consiste à associer une **formation citoyenne, militaire et professionnelle**, en travaillant à la fois sur les « savoirs », les « savoir-faire » et les « savoir-être » de **jeunes qui ont été confrontés à l'échec scolaire**.

À ce titre, le RSMA-R forme chaque année environ un millier de jeunes volontaires, âgés de 18 à 26 ans. Cette action constitue un outil d'insertion par l'éducation et la formation professionnelle, dont les résultats sont reconnus.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Les formations du Régiment du Service militaire adapté durent de 6 à 12 mois en fonction de la spécialité choisie. Cette formation comprend :

- Un mois de formation au savoir-être militaire, axée sur l'apprentissage des règles de la vie en collectivité, du sens des responsabilités et du goût de l'effort ;
- En moyenne 800 heures de formation professionnelle dans l'une des 38 filières de formation existantes ;
- Une remise à niveau scolaire autant que de besoin ;
- La préparation et le passage du permis de conduire ;
- La préparation et le passage de l'attestation de premiers secours ;
- Un suivi médico-social individuel personnalisé en fonction des problèmes identifiés avec chacun des volontaires stagiaires ;
- Le cas échéant, un chantier d'application.

Ce cursus de formation peut se décomposer en 4 phases ayant chacune une finalité :

- 1 mois dédié à l'affirmation de la motivation, l'acquisition d'un comportement rigoureux et la préparation technique à l'exécution de missions simples dans le cadre d'une participation à des plans de secours, de protection ou d'aide au service public ;
- Une période consacrée à l'acquisition de savoir-faire de base d'un métier sous forme de cours théoriques et de séances d'apprentissage en ateliers pédagogiques, complétée par des remises à niveau et des modules communs (secourisme, sécurité au travail, présentation au permis de conduire…) ;
- Une période destinée à l'approfondissement des savoir-faire et à des applications pratiques, que ce soit sur des chantiers d'application ou sur des projets internes au RSMAR ;
- 1 mois consacré en fin de parcours à la formation aux techniques de recherche d'emploi et à la poursuite des modules communs.

La formation est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires, basé sur l'internat et le suivi individualisé vers l'emploi.

Au terme de leur année au RSMA-R, la quasi-totalité des jeunes obtient un

diplôme spécifique qui valide l'acquisition des comportements (savoir-être et savoir prêter secours) favorables à l'intégration du citoyen dans la société, de compétences professionnelles et de connaissances générales facilitant leur insertion professionnelle : le Certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI).

L'accueil se fait sur l'un des 3 sites de formation - Saint Denis, Saint Pierre et la Plaine des Cafres (Bourg Murat) - permettant d'accueillir les 38 filières de formation proposées par le RSMA-R qui correspondent aux besoins du marché de l'emploi sur l'île (agent d'entretien du bâtiment, agent magasinier, agent de restauration – aide cuisinier, métiers liés à l'aide à la personne…). La pertinence des formations dispensées est réévaluée chaque année à l'occasion d'un conseil de perfectionnement qui réunit aussi bien des acteurs institutionnels que privés.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Repérage des publics concernés par les SAO (Missions locales principalement, Pôle Emploi, Cap Emploi), mais extension possible à tout autre acteur de terrain susceptible de détecter des besoins ;
- Acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours ;
- Le RSMA-R dispose de son propre service de recrutement (sourcing, infos collectives…).

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de jeunes entrés dans l'action de formation (à titre *indicatif,* l'effectif visé chaque année est d'environ 1 120 stagiaires) ;
- Nombre d'attestations ou de certifications délivrées en fin de formation. Les niveaux des formations au RSMA-R sont adaptés au public : actions pré-qualifiantes (27), actions pré-certifiantes et pré-diplômantes (2), actions qualifiantes (1) et actions certifiantes et diplômantes (6) ;
- Nombre de jeunes insérés avec un emploi durable ;
- Nombre de jeunes en poursuite de formation pré-qualifiante ou qualifiante ;
- Taux de réussite au permis de conduire ;
- Taux d'illettrisme à l'entrée en formation.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 Participation au titre de la contrepartie publique nationale (Fonds Social Européen – Po National). Le financement concerne l'action de formation externalisée. Pas de financement PRIC, mais des financements étatiques (ministère chargé des outre-mer).
Calendrier prévisionnel de réalisation : Dispositif annuel.

FICHE ACTION 2.3.4

L'Académie des Dalons

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Conseil départemental

Référent : PE/DJ/SSRJ/AD

Adresse mail : freddy.jessu@cg974.fr Téléphone : 0262 94 29 2

Contexte :

Face à la situation socio-économique à La Réunion avec un taux de chômage de 60% des moins de 25 ans, le Conseil Départemental a souhaité apporter une réponse au phénomène d'exclusion des jeunes de 18 à 25 ans, éloignés de l'emploi, dans un projet d'insertion sociale par un engagement d'un an au sein de structures nommées « Académie des Dalons ». L'Académie des Dalons propose une démarche pédagogique structurante pour jeunes adultes en difficultés, offrant une confrontation formatrice permanente des jeunes volontaires à la réalité, c'est une démarche qui intègre à la fois : le développement personnel, des compétences techniques et des connaissances indispensables à la réalisation sociale, l'exigence comportementale qui construit et nourrit pour la vie leurs systèmes personnels de valeurs, et la conscience de participer activement à une réalité sociale qui donne du sens à leur existence et fera d'eux des citoyens responsables.

Objectifs de l'action :

Le dispositif a pour objectif de permettre à des jeunes en perte de repères d'exprimer leurs potentialités et de construire un projet de vie.

Trois objectifs sont poursuivis durant une année d'accompagnement renforcé :

1. Favoriser le développement personnel et la maturation sociale ;
2. Devenir un acteur par des mises en situation citoyennes ;
3. Construire un projet de vie sociale et professionnelle.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Une première phase d'internat de 3 mois se déroule dans l'un des 2 sites de l'Académie des Dalons (Bernica- Saint Paul ou Plaine des Cafres- Tampon). L'autonomie et la remobilisation sont les objectifs recherchés au travers d'un parcours pédagogique d'activités diverses (jardinage, sport, culture, sensibilisation au monde professionnel…) Une approche pluri professionnelle autour du faire avec : exemplarité, mise en action des équipages, étayage des apprentissages, accompagnement des connaissances et apports co construits. Accompagnements collectifs et individuels. Les ateliers divers sont mis au service du projet collectif et définis par lui mais servent aussi à la résolution des aspects individuels liés à des environnements externes bloquants. La deuxième phase en externat, d'une durée de 9 mois par le biais d'une mission de service civique, offre au jeune volontaire l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité, en effectuant une mission d'intérêt général dans divers domaines au sein d'un des services de la collectivité. Un accompagnement au projet d'avenir est également proposé afin de favoriser leur insertion professionnelle, des orientations vers la reprise d'études ou de formations certifiantes ou diplômantes sont réalisées afin d'élever leur niveau de qualification. A partir de 2022, des ateliers au sein des collèges sont organisés, une sensibilisation et un partage d'expériences réussies de dalons en direction de collégiens en voie de décrochage scolaire ou victimes d'harcèlement dans une démarche citoyenne et de pair-aidance.

Modalités d'Évaluation de l'action :

(indicateurs)

Nombre de jeunes de l'Académie des Dalons

Nombre de jeunes collégiens sensibilisés

Pourcentage de jeunes remobilisés dans leur scolarité

Nombre de jeunes orientés en formation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Programme opérationnel européen FSE REACT EU 2014-2020

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2ème semestre 2022

FICHE ACTION 2.3.5

Inclusion numérique pour la réussite des parcours vers l'emploi et la formation des jeunes

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficultés avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Missions Locales - ARML

Référent : Marie-Andrée POTA

Adresse mail : mapota@arml.re – **Téléphone** : 0262 32 46 92

Contexte :

Afin de permettre à tous les jeunes qu'elles accompagnent de recourir à l'outil informatique quelle que soit leur situation, les Missions Locales souhaitent renforcer leur action, équiper des espaces dédiés et favoriser l'accompagnement par et vers le numérique en y affectant un accompagnant (coach numérique) et des médiateurs volontaires.

Avec la crise sanitaire, le défaut d'équipement numérique des jeunes et les difficultés d'utilisation qu'une partie d'entre eux rencontrent dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle ont renforcé l'ambition des Missions Locales à lutter efficacement contre la fracture numérique qui touche durement une partie de notre public.

En plus des services qui l'étaient déjà nombre d'institutions et d'organismes, pour des raisons sanitaires, ont fait le choix de l'alternative numérique : formations ouvertes et à distance (FOAD), réunions d'information en ligne, visites virtuelles d'organismes, téléservices, éloignant d'avantage un public vulnérable de son accès à l'information.

La crise covid-19 oblige les Missions Locales à repenser l'espace géographique en équipant des salles dédiées au sein desquelles chaque jeune aura l'assurance de pouvoir, à tout moment, bénéficier de matériels mobilisables pour ses projets.

Objectifs de l'action :

Réduire les inégalités et favoriser l'égalité des chances pour tous.

Réduire la fracture numérique afin de favoriser une insertion durable dans la vie sociale et professionnelle.

Rendre les jeunes autonomes dans l'utilisation des outils numériques et à distance.

Accompagner et généraliser le recours aux services dématérialisés ;

Favoriser l'utilisation de l'outil informatique dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle ;

Accompagner à l'acquisition d'un socle de compétences numériques (via la certification PIX).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Un coach numérique sera présent pour les accompagner et par le biais d'actions individuelles et collectives, contribuera à l'acquisition de savoirs et à la maîtrise des outils.

Des tutoriels seront mis en place afin que le jeune déjà sensibilisé à l'utilisation des réseaux sociaux (la majorité) soit amené à mieux construire et sécuriser son projet professionnel par l'accès à la formation à distance, mais aussi par l'utilisation d'Internet sur les sites officiels pour son quotidien (compte bancaire, démarches administratives, compte CPF…).

Le coach sera garant du bon fonctionnement du parc informatique dédié et sera chargé d'accompagner chaque bénéficiaire dans l'acquisition des compétences numériques : usage des services en ligne essentiels dédiés à son insertion *(Pôle Emploi, Centres de formation…)*, et animation d'ateliers afin de développer l'usage des outils de communication en ligne favorisant l'accompagnement à distance.

Des espaces équipés de matériel informatique et dotés de connexions à Internet seront mis à disposition des jeunes inscrits et accompagnés par les Missions Locales : libre consultation dans une démarche semi autonome, participation à des ateliers basé sur le volontariat ou suite un besoin repéré par un conseiller en insertion professionnel.

Les jeunes présentant des difficultés à l'utilisation du numérique ou une

méconnaissance des services en ligne pourront bénéficier d'un panel d'ateliers modulables en fonction de leur niveau, qui serait évalué par le biais de PIX, service public en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

Formation / Parcours spécifique : le public retenu sur des formations (priorité aux jeunes retenus sur des FOAD) pourrait solliciter l'accès au matériel sur l'espace dédié. Proposer, en cours de parcours, à des jeunes de participer à des ateliers en distanciel leur permettrait d'appréhender ces nouveaux moyens de travail afin d'en favoriser l'assimilation.

Public visé : Jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et en démarche d'insertion, sensibles à la fracture numérique, jeunes décrocheurs scolaires repérés sur liste RIO, jeunes « invisibles » repérés dans le cadre de l'action « TAOIR ».

Partenaires : Organismes de formation, E2CR, Collectivités, Institutions (dans l'optique d'ateliers coanimés ou d'interventions - exemples : Emploi store de Pôle Emploi ou services de la CAF, …)

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de jeunes accompagnés en 2019* (T0), 2020 (T0), 2021 et 2022.

Nombre de jeunes ayant fait l'évaluation PIX en 2019* (T0), 2020 (T0), 2021 et 2022.

Nombre de jeunes qui ont réalisé des démarches en lien et au sein des espaces dédiés en 2019* (T0), 2020 (T0), 2021 et 2022.

**pour les actions débutées en 2019*

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Stratégie Pauvreté -conventions ML- Département 2021

Montant du financement sollicité : voir annexe financière => 281 530€

Postes principaux du budget : achat des matériels et équipements et moyens humains

Moyens humains : 4 conseillers en insertion professionnelle avec une mission de

coach numérique -– 1 par mission locale. Des médiateurs volontaires en Service Civique pourront venir en renfort des coachs numériques dédiés. Moyens matériels : équipement de salles dédiées en matériels informatiques et numériques
Calendrier prévisionnel de réalisation : **Date de mise en place** : 4eme trimestre 2021 (convention signée en aout 2021, recrutements en cours des médiateurs numériques) - **Durée de l'action :** 12 mois

FICHE ACTION 2.4.1

Renforcer les Plateformes de Suivi et d'appui des jeunes en décrochage (PSAD)

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Région / État

Référent : Brian TOURRÉ

Adresse mail : brian.tourre@reunion.gouv.fr – **Téléphone** : 0262 40 77 28

Contexte :

La lutte contre le décrochage en formation initiale est depuis plusieurs années une stratégie intégrée de politique publique qui porte sur l'ensemble des actions de repérage, de prévention, d'accompagnement et de remédiation (par l'école ou par la formation ou par l'alternance et l'insertion professionnelle). Il s'agit d'un enjeu particulièrement important pour l'île de La Réunion où, malgré des efforts conséquents des acteurs publics, le taux de décrochage reste largement plus élevé que la moyenne nationale.

Ainsi le nombre de jeunes sortis sans qualification certifiée, ni diplôme de formation initiale à La Réunion, est en 2020 de **l'ordre de 4000 en prenant en compte outre les effectifs de l'Éducation nationale, les apprentis ainsi que les élèves des établissements agricoles**
L'objectif national et local conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020, est de ramener au-dessous du taux de 10 %, le nombre de jeunes sortants.

- Un protocole d'accord entre l'Association des Régions de France et l'État (inter-ministères) concernant la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle a été signé le 13 août 2015.

Il prévoit la **conduite collective et partenariale d'une politique de lutte contre le décrochage**, consistant à coordonner les actions des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion, afin d'apporter aux jeunes ayant quitté le système des solutions pérennes et adaptées à leurs besoins.

Concrètement doit être défini localement, un plan de lutte contre le décrochage comportant trois volets :

1. la prévention du décrochage pendant la formation (Académie/ C FA / Enseignement Agricole),

2. l'accompagnement et l' « ancrochage » des jeunes en difficulté dans le système de formation initiale (Académie/C.F.A / Enseignement Agricole),

3. la remédiation et le droit au retour en formation pour les jeunes le souhaitant, sortis du système de formation initiale à compter de 16 ans sans qualification certifiée, ni diplôme. (État /Région) ;

(cf article L313-7 du Code de l'Éducation modifié par la loi du 5 mars 2014-art 22- qui confié aux régions la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ou qualification).

Pour la mise en œuvre des volets 2 et 3 du plan régional, concernant le repérage et l'accompagnement des jeunes sortis de formation initiale à compter de 16 ans, a été prévue la redynamisation des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (les P.S.A.D).

- Faisant suite à la convention 2017-2020 signée entre la Préfecture, le Rectorat, la Région et la DAAF relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle qui définissait **un plan régional** ainsi que ses modalités de mise en œuvre., a été validée en juin 2021 une convention partenariale

- Cette convention est relative à la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans et à la prise en charge des jeunes sortants de formation initiale sans diplôme ou certification professionnelle à compter de 16 ans

Le co-pilotage, le suivi et l'évaluation du plan sont assurés par l'État et la Région en lien direct avec le COPIL, instance partenariale regroupant notamment le Préfet, le Recteur d'Académie, le Directeur de la D.A.A.F, le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil Régional, le CREFOP, les Comités consultatifs.

Objectifs de l'action :

- Consolider le repérage des jeunes décrocheurs et coordonner l'ensemble des acteurs en vue d'une prise en charge rapide des décrocheurs.
- Mettre en place un repérage exhaustif des jeunes en situation de décrochage => repérer les jeunes décrocheurs sur la liste SIEI ou à partir des signalements des

acteurs de la PSAD

- Soutenir une prise de contact rapide et un suivi efficacement => établir le premier contact avec les jeunes décrocheurs par courrier, téléphone ou par autre type de contact semblant approprié au profil de la personne

Envisager des solutions au profit du jeune accompagné => mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé avec proposition de solution d'insertion

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) : Les quatre Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) ont été financées et opérationnalisées à compter de novembre 2016 par la mise en place d'un **fond d'amorçage État / Région, sur la base de la prise en charge d'un référent par plate-forme assisté d'un service civique et d'une coordination régionale.**

Le portage et la coordination régionale des 4 plates-formes (une par micro-région), sont assurés par l'**Association Régionale des Missions Locales** (**ARML**) qui assure la gestion administrative et financière, pilote et anime le dispositif ; (recueil des données, échanges de pratiques, réalisation d'outils communs, mise en place de séminaire...).

Les plateformes sont portées par :

- La Mission Locale Nord pour l'arrondissement Nord
- La Mission Locale Est pour cet arrondissement
- La M.I.O pour l'arrondissement ouest
  La Mission Locale Sud pour cet arrondissement

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de jeunes décrocheurs contactés

- Nombre de mineurs 16-18 ans
- Nombre de jeunes décrocheurs injoignables
- Nombre de jeunes décrocheurs ayant refusé l'accompagnement PSAD
- Nombre de jeunes décrocheurs ayant accepté l'accompagnement PSAD
- Nombre de jeunes en formation à l'issu de l'accompagnement
- Nombre de jeunes en emploi à l'issu de l'accompagnement

Nombre de jeunes sans solution

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 • Coût des référents PSAD :

Depuis le 1er novembre 2017, les travaux de modification de la fiche 3.01 du programme opérationnel FSE et dans le cadre du contrat de convergence et de transformation, soutien des fonds européens **(FSE 80%)** avec en contrepartie nationale des f**onds propres de l'État (20%)** pour le financement des 4 postes de référents.

- **Coût des postes d'Assistants PSAD et de la coordination régionale des PSAD :**

Le CGET intervient pour partie dans le financement des postes des assistants PSAD. Pour 2020, la subvention attribuée par le CGET représente **24 000 € (soit 6000 € par PSAD)**.

Etat pour 2022

Calendrier prévisionnel de réalisation : annuel sur toute la durée du Plan

FICHE ACTION 2.4.2

L'action REBONDIR

Enjeu 2. Développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté

Axe 2. Remobiliser et accompagner sans rupture les jeunes en difficulté avec les compétences-clés

Porteur du projet ou de l'action : Région

Référente : Sylvie LAGOURGUE / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr **Téléphone** : 02 62 92 47 71

Contexte :

Le chômage de masse à La Réunion concerne un grand nombre de personnes peu ou pas qualifiées. L'échec scolaire, la difficulté à situer sa place dans l'environnement économique et social et à se projeter de façon positive dans l'avenir, entraînent chez de nombreuses personnes - notamment les jeunes dont le taux de chômage avoisine les 40 % de la tranche d'âge des 15-29 ans - une incapacité à suivre un cursus de qualification et/ou à s'insérer socialement et professionnellement.

Compte tenu de la loi du 05/03/2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui parachève la régionalisation de la formation professionnelle et renforce le bloc de compétences des régions en la matière et de la loi du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Collectivité régionale intensifie ses actions permettant à chaque jeune Réunionnais d'accéder à des parcours de formation qualifiante pour une insertion réussie.

De plus, ce dispositif est une réponse à l'obligation de formation des 16-18 ans qui s'impose aux pouvoirs publics et acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, conformément au Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans, dont l'objectif est de « sécuriser le parcours du jeune ».

Objectifs de l'action :

L'action de formation REBONDIR s'adresse aux jeunes de 16-18 ans ayant quitté le système de formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) prématurément et/ou sans avoir obtenu un diplôme ou de certification. Dans le cadre du plan Jeunes - repris dans le Plan de relance « un jeune, une solution » - l'insertion des jeunes de 16/18 ans est une priorité

nationale et s'inscrit dans les objectifs suivants :

- préparer les jeunes à l'évolution et aux exigences du marché du travail,

- viser l'insertion des jeunes par l'acquisition de compétences,

- mobiliser ou remobiliser les jeunes sur un projet professionnel,

- développer les compétences comportementales (*« soft skills »*) .

Ainsi, afin de compenser des lacunes parfois importantes des jeunes visés par ce dispositif, l'action REBONDIR permet le renforcement du socle de connaissances à travers les modules CléA - en se basant sur des tests réalisés en début de formation afin d'évaluer le niveau du stagiaire - avec l'objectif de valider la certification à l'issue de la formation.

Par ailleurs, la formation intègre des modules *"soft skills"*, qui sont des connaissances comportementales et qualités non professionnelles, permettant aux jeunes de développer leur savoir-être, comme la confiance en soi, le développement personnel, l'empathie, la gestion du stress, la résilience, la rigueur, la résolution de problème….

Enfin, il est proposé aux jeunes, en cours de formation et de manière transversale, une préparation à son projet professionnel afin d'améliorer leur employabilité et de trouver leur place sur le marché du travail.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La mise en œuvre de l'action REBONDIR se traduit par une formation d'une durée de **550 heures** de face à face pédagogique (en centre) comprenant :

- 100 heures de *« soft skills »* (compétences comportementales)

- 350 heures des compétences-clés liées au référentiel CléA

- 100 heures de préparation au projet professionnel.

Il s'agit d'une formation individualisée, dispensée en groupes mais dont le contenu s'adapte aux besoins spécifiques des stagiaires.

L'action est organisée sur divers sites de l'île, dans les 4 micro-régions, afin de toucher le plus grand nombre de jeunes.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- les SAO (Missions locales principalement) et structures CEP – en particulier les conseillers en charge des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) - pour le repérage des publics jeunes en difficulté ;

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation ;

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.
Modalités d'Évaluation de l'action : - nombre de jeunes entrés dans l'action (à titre indicatif, effectifs prévus sur 2022 : 216 stagiaires) - nombre de certifications CléA délivrées en fin de formation - nombre de jeunes sortis en emploi - nombre de jeunes en poursuite de pré-qualifiante ou qualifiante.
Financement prévisionnel ou à mobiliser 2022 : Programme opérationnel FSE 2014-2020 REACT UE Le financement concerne l'action de formation, le coût des certifications CléA ainsi que la rémunération des stagiaires.
Calendrier prévisionnel de réalisation : annuel sur toute la durée du Plan

ENJEU 3 **Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle**	
Axe 1. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés	
Programme 3.1. Proposer des parcours sécurisés et innovants aux différents publics pour l'accès à la formation et à l'emploi – Réacquisition ou consolidation des compétences-clés	
3.1.1	Ateliers Compétences-clés – ACC (certification CLEA)
3.1.2	Compétences-clés en Situation Professionnelle (CCSP)
3.1.3	Proposer des parcours sécurisés aux demandeurs d'emploi pour l'accès aux formations de réapprentissage des compétences-clés *via* la plateforme REAP / Pôle Emploi
3.1.4	Favoriser l'accès en formation de publics en difficulté avec les compétences-clés - Dispositif « Pôles de Compétences-clés » (CR)
3.1.5	Actions de formation en milieu carcéral à destination de publics sous-main de justice
3.1.6	Intégrer des modules de lutte contre l'illettrisme dans les parcours d'insertion
3.1.7	Soutenir et accompagner les familles dans leurs rôles
Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous	
Programme 3.2. Faciliter l'accès aux droits et aux formalités de la vie quotidienne par la maîtrise du numérique - Permettre l'accès aux compétences-clés en matière numérique pour tous les publics.	
3.2.1	Inclusion numérique : atteindre et orienter les publics
3.2.2	Inclusion numérique : développer des actions et outils favorisant

	l'inclusion numérique
3.2.3	Déploiement de la médiation numérique sur l'ensemble du territoire (Pass' Numérique)
3.2.4	Aider, informer et accompagner le public en favorisant l'utilisation des démarches en ligne - Réseau des Partenaires Relais et des Promeneurs du Net
3.2.5	Numérisak
Programme 3.3. Développer l'accès des publics à la formation à distance : e-learning – Mooc – Digitalisation de l'offre de formation aux compétences-clés	
3.3.1	Développement des compétences numériques
3.3.2	Décliner dans chaque établissement les 7 objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique dans l'enseignement technique agricole

FICHE ACTION 3.1.1

Ateliers Compétences-Clés (ACC) - Certification CléA

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Pour répondre à la problématique du chômage important qui touche La Réunion et du taux d'illettrisme qui s'établit à 22,6 % pour la population de 16 à 65 ans, la Collectivité souhaite inscrire un programme de formations, dans le cadre de ses actions préparatoires à la qualification et à l'insertion. Il s'agit de répondre à un enjeu d'égalité et de cohésion sociale qui passe par la prévention et la lutte contre l'illettrisme .

Il s'agit d'encourager les personnes les plus éloignées de l'emploi de renouer avec la culture de l'écrit, de réapprendre et de consolider les savoirs de base.

En effet, le programme de formation ACC CléA doit permettre aux personnes en difficultés de lecture/écriture de maîtriser les savoirs de base et d'acquérir un diplôme ou une qualification. Il contribue à développer leur potentiel, pouvant améliorer leur employabilité ou les aider dans leur rôle de parent au niveau des apprentissages de base.

Objectifs de l'action :

Le dispositif Ateliers Compétences-clés (ACC) vise à améliorer la littératie auprès des publics en difficulté de lecture-écriture, en développant leur aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante - à la maison, au travail et dans la collectivité - en vue d'étendre leurs connaissances ainsi que leurs capacités et, in fine, faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, les actions ACC agissent sur la transversalité, en s'appuyant sur divers champs de compétences et centres d'intérêt afin d'approfondir les connaissances des stagiaires et les savoirs de base. La finalité n'est pas

d'enseigner une discipline précisément mais de se servir de divers supports (comme la couture, la cuisine-pâtisserie, le dessin, le graff, la musique, etc.) afin d'amener les personnes en difficulté de lecture-écriture-calcul à se structurer et d'améliorer leur activité informelle. Plus largement, ces actions contribuent à développer leur potentiel, pouvant améliorer leur employabilité, ou les aider dans leur rôle de parent au niveau des apprentissages de base.

De plus, cette formation est validée par la certification CléA qui permet, d'une part, de valoriser leurs acquis et, d'autre part, d'acter et de quantifier leur progression.

Pour mémoire, le certificat CléA - créé et délivré par le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), est un certificat interprofessionnel à destination des salariés et demandeurs d'emploi non diplômés ; il valide l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences commun à tous, avec un niveau d'exigence homogène sur tout le territoire et dans tous les secteurs d'activité.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés, etc.) :

Le dispositif ACC vise à consolider les savoirs fondamentaux (« compétences-clés »).

Il s'appuie sur le référentiel du socle de connaissances et compétences professionnelles CléA :

* Communication en français,

* Utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique,

* Utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique,

* Aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe,

* Aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel,

* Capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie,

* Maîtrise des gestes et postures et respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Par ailleurs, les apprentissages peuvent s'appuyer sur des thèmes spécifiques – tels la parentalité, la cuisine, des activités artistiques… - en fonction des projets et/ou besoins des stagiaires.

Ce programme de formation s'accompagne d'un suivi individualisé permettant de déterminer avec chaque utilisateur les objectifs à atteindre et de construire un programme de travail en prenant en compte la situation de chaque stagiaire.

Chaque parcours doit aboutir sur la certification CléA, selon le référentiel et la procédure réglementaires. Il démarre avec une évaluation initiale de la personne afin de mesurer son niveau et ses lacunes ; en fonction des résultats et des besoins identifiés, un programme de formation s'appuyant sur tout ou partie des modules CléA lui est proposé. En fin de parcours, le stagiaire est présenté à un jury qui valide tout ou partie des 7 domaines de compétences.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- les SAO (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) pour le repérage des publics (à étendre vers tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins)

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes entrés dans l'action

(à titre indicatif, effectif prévu sur 2022 : 160 personnes) ;

- nombre de certifications CléA délivrées en fin de formation ;

- nombre de poursuites en formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Financement prévisionnel ou à mobiliser

Programme opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion

Le financement concerne l'action de formation, le coût des certifications CléA ainsi que la rémunération des stagiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2ème semestre 2022

FICHE ACTION 3.1.2

Compétences-clés en situation professionnelle (CCSP)

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Pour répondre à la problématique du chômage important qui touche La Réunion et du taux d'illettrisme qui s'établit à 22,6 % pour la population de 16 à 65 ans, la Collectivité souhaite inscrire un programme de formations, dans le cadre de ses actions préparatoires à la qualification et à l'insertion. Il s'agit de répondre à un enjeu d'égalité et de cohésion sociale qui passe par la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

En effet, maîtriser les savoirs de base, acquérir un diplôme ou une qualification sont devenus une nécessité impérieuse pour l'ensemble des Réunionnais. C'est pourquoi, la prévention et la lutte contre l'Illettrisme ainsi que la maîtrise des savoirs de base constituent des enjeux essentiels pour notre île.

Aussi, la Région entend poursuivre la mise en œuvre de divers dispositifs et d'actions de formation notamment celles concernant les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté comme la formation « Compétences Clés en Situation Professionnelle » (CCSP).

Ce programme vise à encourager la consolidation des savoirs de base en permettant à tout individu de maîtriser un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier. A cet égard, la formation doit conduire l'apprenant à *maîtriser les gestes professionnels ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement du métier* pour lequel il est formé.

Objectifs de l'action :

Le programme « Compétences-clés en Situation Professionnelle » (CCSP) vise à encourager la consolidation des savoirs de base en permettant à tout individu de maîtriser un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier. A cet égard, la formation doit conduire

l'apprenant à maîtriser les connaissances en lecture, écriture, calcul ainsi que les techniques de base et gestes professionnels nécessaires à l'accomplissement du métier pour lequel il est formé.

Les actions de formations incluent également quelques modules de Développement personnel, une sensibilisation sur les problèmes de société et une approche du monde de l'entreprise facilitant l'insertion professionnelle. À ce titre, une immersion en entreprise est prévue sur 6 semaines afin de compléter la découverte du métier et approfondir l'apprentissage des gestes professionnels.

De plus, cette formation est accompagnée de la certification CléA.

Pour mémoire, le certificat CléA - créé et délivré par le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), est un certificat interprofessionnel à destination des salariés et demandeurs d'emploi non diplômés ; il valide l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences commun à tous, avec un niveau d'exigence homogène sur tout le territoire et dans tous les secteurs d'activité.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

La mise en œuvre du dispositif « CCSP » se déroule sur une durée de 810 heures (dont 600 heures en face à face pédagogique en centre et 210 heures en entreprise). Les stagiaires bénéficieront d'une évaluation CléA en amont qui permettra d'adapter la formation au niveau et aux besoins de chacun.

Concernant les savoirs de base, la formation s'appuie sur un référentiel commun issu des recommandations de l'ANLCI mais plus largement sur le référentiel du socle de connaissances et compétences professionnelles CLÉA qui préparent à la certification d'un ou des modules suivants :

* Communication en français,

* Utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique,

* Utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique,

* Aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe,

* Aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel,

* Capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie,

* Maîtrise des gestes et postures, respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaire.

Concernant l'apprentissage des gestes professionnels, les stagiaires suivent,

d'une part, un enseignement pratique en centre et, d'autre part, en vue de les mettre en situation de travail plus concrètes, effectuent un stage en entreprise, généralement sur 2 périodes distinctes.

Les métiers sont sélectionnés en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs de la formation (compétences-clés) mais aussi par rapport à la situation du marché de l'emploi au moment de la consultation, afin d'optimiser les chances d'insertion en emploi.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- les SAO (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) pour le repérage des publics (à étendre vers tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins)

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes entrées dans l'action
- nombre de certifications CléA délivrées en fin de formation ;
- nombre de personnes sorties en emploi ;
- nombre de poursuites de formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Financement prévisionnel ou à mobiliser

Programme opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion

Le financement concerne l'action de formation, le coût des certifications CléA ainsi que la rémunération des stagiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation : non défini à ce jour

FICHE ACTION 3.2.3

Proposer des parcours sécurisés aux demandeurs d'emploi pour l'accès aux formations de réapprentissage des Compétences-clés

via la plateforme REAP / Pôle Emploi

Enjeu 3 : Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I : **Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés**

Porteur du projet ou de l'action : Pôle Emploi

Référente : POLARD Yann - Directeur des opérations / Direction Régionale Région Réunion

Adresse mail : yann.polard@pole-emploi.fr **Téléphone** : 0262 92 21 59

Contexte :

Pôle emploi a engagé un accompagnement avec des organismes de formation identifiés pour accompagner des demandeurs d'emploi autour de l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme. C'est une approche expérimentale dont l'objectif est d'insérer cet accompagnement dans une logique de parcours. C'est une action qui est en complémentarité avec les actions illettrisme mises en œuvre par la Région.

Objectifs de l'action :

L'offre de formation s'adresse à des publics demandeurs d'emploi n'ayant pas les compétences de base (lecture, écriture, calcul, numériques.) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie professionnelle et mettre en perspective une suite de parcours.

La plateforme de réapprentissage "REAP" est constituée d'un réseau d'organisme de formation (dont certaines faisant partie du réseau label APP) qui sont mobilisable sur l'ensemble du territoire de la Réunion. Elle s'articule autour du réapprentissage des savoirs de base. Le dispositif est construit sur 2 stratégies fortes à savoir la personnalisation (4 briques, modulables et cumulables en fonction des besoins et le niveau du demandeur d'emploi) et la suite de parcours (la mise en perspective de la suite de ce(s) module(s)).

Il s'agit de construire un « Parcours vers la qualification » en proposant un module Compétences-clés « sur mesure » à destination de personnes en difficulté à travers un plan de formation individualisé. Une expérimentation de la plateforme est mise en œuvre et financée par l'AIF (Aide Individuel à la Formation de Pôle emploi) de mars 2020 à

septembre 2021. La généralisation sur le territoire sera déployée par un marché AFC Pôle emploi (action de formation conventionnée) qui sera notifié et mis en œuvre au 4ème trimestre 2021.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Plateforme "REAP"

Objectif de la formation

Accéder à un emploi ou accéder à un contrat en alternance ou accéder à un stage de formation qualifiante au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail ou obtenir une promotion professionnelle ou conforter ses compétences au cours d'un contrat en structure d'insertion par l'activité économique ou d'un contrat aidé.

Positionnement et intensité de la formation

Le conseiller détecte le besoin qui sera ensuite affiné par l'organisme de formation lors du diagnostic (test de positionnement). L'intensité des modules et des parcours peuvent varier en fonction du positionnement initial mais aussi du bilan intermédiaire et des évaluations tout au long des étapes de la formation. L'intensité des parcours s'élève entre 77h à plus 700h.

Description de la formation

- Les savoirs de base : acquérir des savoirs généraux et appliqués ciblés (compétences-clés)

- L'illectronisme : découvrir les nouvelles technologies, usage de base (internet, traitement de texte, email…). Module sur la recherche d'emploi (pe.fr et emploi store)

- La redynamisation personnelle : renforcer les bases du savoir-vivre professionnel, apprendre à communiquer et à se positionner sur le marché du travail

- La remobilisation professionnelle : découvrir le monde de l'entreprise au travers d'un métier, appréhender la posture professionnelle et confirmer un projet professionnel

Conditions d'accès

- Personnes de plus de 16 ans (sorties du système scolaire) ;

- Demandeurs d'emploi les plus éloignés de la qualification ayant besoin d'accompagnement ;

- Demandeurs d'emplois ne disposant pas de bases suffisantes (savoirs de base, compétences-clés)

Validation

Attestation de formation

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- repérage des publics par les SAO (Pôle Emploi principalement, Missions locales, Cap Emploi) mais à étendre à tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins.

- acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Effectif annuel visé : 1000 devis REAP

L'expérimentation REAP ambitionne sur une année un objectif de 1500 entrées.

Toutefois, le contexte sanitaire lié à la crise COVID nous a contraint de suspendre le dispositif à compter de Mars 2020. Les orientations ont repris progressivement à partir de Juin 2020 jusqu'à septembre 2021.

Eléments quantitatifs arrêtés au 30/11/21 :

Pour 2020 :

- objectif : 500 entrées

Pour 2021 :

- objectif : 1000 entrées

R**ésultats : Attendus**

- les publics touchés : Demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel ciblé mais n'ayant pas les compétences de bases suffisantes (lecture, écriture, calcul, numériques...) pour atteindre son objectif;

Pour 2020 :

- nombre d'entrée : 505

Pour 2021 :

- nombre d'entrées au 30/11/21 : 860

- passerelles à faciliter entre les blocs de compétences (actions) pour construire les parcours de compétence et amener les publics vers un niveau CLÉA et/ou de la qualification ;

Financement prévisionnel / à mobiliser

- à compter de 2020 AIF Pôle emploi

L'aide individuelle à la formation (AIF) est un dispositif de financement des frais pédagogiques des formations pour les demandeurs d'emploi. Elle peut être mobilisée lorsque les frais pédagogiques ne peuvent être pris en charge par aucun autre dispositif de financement existant.

- **septembre 2021 marché en cours de notification**
Financement marché AFC Pôle emploi (action de formation conventionnée) pour une généralisation de la plateforme sur le territoire

Calendrier prévisionnel de réalisation : Fin de l'expérimentation le 31/07/22, notification d'un marché AFC qui prend effet au 01/08/22. Précision des éléments du calendrier à venir (septembre 2022)

FICHE ACTION 3.1.4

Favoriser l'accès en formation de publics en difficulté avec les compétences-clés - Dispositif « Pôle de Compétences-Clés (CR)

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référents : Sabrina BUDEL

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone** : 0262 94 46 04

Contexte.

Il s'agit d'un dispositif expérimental visant à étudier des solutions nouvelles mises à disposition dans l'hyper-proximité des populations (tout public). Le « Pôle Compétences-Clés » est une offre de service dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion. Assurée par des associations, des maisons France services, des centres communaux d'action sociale et des centres sociaux, cette offre vise à faire acquérir aux populations du micro-territoire les compétences-clés utiles pour les aider à conduire leurs projets personnels et professionnels.

En interrogeant la conception et la mise en œuvre du dispositif, l'expérimentation fournit les conditions nécessaires à la généralisation du dispositif.

Objectifs de l'action

Le P2C vise à faire acquérir les compétences-clés aux usagers.

Une certification des compétences acquises est délivrée à la personne en fin d'étape (Cléa et PIX, - en totalité ou en partie). Cette étape peut s'inscrire dans un parcours visant l'insertion professionnelle de la personne.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Des acteurs d'un micro-territoire (associations, maisons France services, centres communaux d'action sociale et centres sociaux) sont invités à

constituer des consortiums à partir desquels sont menés les actions (appel à projets).

En outre, le PR2C peut intégrer des dispositifs existants (municipalités, Conseil Départemental et Conseil Régional).

L'expérimentation est menée sur les parties urbaines et rurales des 4 zones géographiques.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Offre de formation. Associations, des maisons France services, des centres communaux d'action sociale et des centres sociaux

Repérage et orientation des publics. Mêmes acteurs + structures d'accueil et d'orientation

Modalités d'Évaluation de l'action

Plan d'expérimentation avec plusieurs points de questionnement et d'évaluation déployés sur toute la durée de l'action.

Entretien, observation, analyse de pratiques, questionnaire, production et témoignage des publics, etc.

Critères

Nombre de personnes accueillies

Nombre de certifications délivrées

Compétences acquises

Suite de parcours

Partenariat (composition, efficience).

Résultats attendus

Les conditions de généralisation du dispositif

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Subvention du Conseil Régional (personnel, fonctionnement, petit équipement).

Calendrier prévisionnel de réalisation : Octobre 2022 – Juin 2023. Ce

calendrier inclut la période de conception du dispositif et la recherche d'acteurs.

FICHE ACTION 3.1.5

Actions de formation en milieu carcéral à destination de publics sous-main de justice

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe I. Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue / DFPA / S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Depuis plusieurs années, La Région Réunion s'est engagée aux côtés de l'Etat, dans le cadre d'un partenariat construit avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de La Réunion (SPIP), en vue de lutter contre la récidive, de favoriser l'intégration sociale des détenus et de les accompagner vers une réinsertion hors milieu carcéral par la mise en place d'actions de formation, l'accès à l'enseignement et à la formation étant reconnu comme un droit fondamental des détenus, inscrit dans le code de la procédure pénale, reconnu par le Conseil de l'Europe en 1987 et en 1989 par les Nations Unies.

L'enseignement en milieu pénitentiaire doit permettre à tous les détenus d'avoir accès à une éducation de qualité équivalente à celle dispensée dans le monde extérieur, particulièrement ceux qui n'ont ni qualification ni diplôme et parmi eux, en priorité, les détenus illettrés ou analphabètes.

De manière générale, les personnes détenues concernées ont des niveaux de formation relativement faibles, à savoir des niveaux correspondant à des sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire – 6ème à 3ème - ou à des abandons en cours de CAP ou BEP avant la dernière année. Ces niveaux, observés par l'Éducation nationale lors des entretiens réalisés en centre de détention, systématiquement avec les nouveaux arrivants concernent 90 % de la population carcérale.

Objectifs de l'action :

Tous les ans, le SPIP élabore conjointement avec les directions des établissements et la Région, le plan de formations des personnes détenues après consultation du référent Justice du Pôle emploi afin de déterminer les secteurs professionnels porteurs d'emplois. En outre, l'analyse des besoins se fonde sur un diagnostic des caractéristiques des personnes détenues, de leurs acquis professionnels et des moyens techniques disponibles au sein des établissements pénitentiaires.

La finalité est de renforcer les savoirs fondamentaux du détenu afin de lui permettre de s'orienter vers un métier ou une filière d'insertion ; la formation constitue également une préparation pour un retour dans la société.

Parmi les différentes formations cofinancées par l'Union Européenne (FSE) et la Région, l'une concerne plus particulièrement les détenus illettrés ou analphabètes : « Remise à niveau sur les savoirs de base avec option Numérique ».

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…) :

Il s'agit de dispenser une formation d'un volume de 300 heures par stagiaire visant un maintien, une meilleure maîtrise de la lecture, de l'écriture et également, des calculs et des outils numériques dans la vie quotidienne.

Ces contenus s'appuient aussi sur les thématiques telles que « la santé et l'hygiène de vie », « le développement personnel et l'image de soi », « le développement durable », « vie sociale et citoyenneté », Techniques de recherche d'emploi ».

Les formations sont dispensées au sein des centres pénitentiaires.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation ;

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, pendant la durée de leur formation en détention.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes en poursuite de formation pré-qualifiante, qualifiante ou insertion en emploi (à leur sortie).

Financement prévisionnel ou à mobiliser Programme opérationnel FEDER/FSE+ / 2021-2027 - Région Réunion Le financement concerne l'action de formation et la rémunération des stagiaires.
Calendrier prévisionnel de réalisation : Dispositif en principe annuel

FICHE-ACTION 3.1.6

Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme, l'innumérisme dans tous les parcours de formation

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe I Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Département

Référent : Serge PAYET email : serge.payet@cg974.fr

Téléphone :

Contexte :

Selon l'INSEE 23 % de la population réunionnaise (au moins 13 % des BRSA) est en situation **d'illettrisme** (situation d'une personne n'ayant pas acquis ou ayant perdu la maîtrise de la lecture) avec un taux de 14,8 % chez les jeunes contre 3,6 % en France hexagonale.
A cela vient s'ajouter l'**illectronisme** (difficulté à utiliser un ordinateur et à naviguer sur internet et par là-même difficulté à faire valoir ses droits au moment où la dématérialisation s'amplifie) et l'**innumérisme** (défaut de maîtrise des nombres, du raisonnement mathématique et logique et du calcul).
Lutter contre ces freins augmente les possibilités d'insertion du public concerné.

Objectif

Faciliter les parcours d'insertion

Publics

Les bénéficiaires du RSA suivant un parcours d'insertion et en situation d'illettrisme, d'illectronisme et/ou d'innumérisme.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Expérimenté en lien avec la SPL AFPAR, le CFA SAP et la SPL EDDEN un module d'accompagnement mobilisable tout au long du parcours de formation ou

d'insertion axé sur la (ré)appropriation de la lecture, du calcul et des raisonnements logiques en y intégrant l'utilisation d'un ordinateur et la navigation sur internet. La mise en œuvre de ce module sera précédée d'un renforcement des qualifications des acteurs concernés, en lien avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).

Sensibiliser tous les bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme repérés par OISIS en insistant sur l'importance de maîtriser les savoirs de base (lecture, calcul, utilisation de l'outil informatique) afin non seulement d'ouvrir le champ de leur possibilité d'insertion, mais également dans le cadre de leur vie personnelle, par le biais de sessions d'informations collectives dédiées.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Indicateur. 2 640 bénéficiaires du RSA intégrant le module d'accompagnement sur la période.

Partenaires

Etat- DEETS / ANLCI/ Région / CAF /SPL AFPAR / CFA SAP / SPL EDDEN / Rectorat

FICHE-ACTION 3.1.7

Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leurs rôles

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe. Organiser l'accès aux formations aux Compétences-clés des réunionnais les moins qualifiés

Porteur du projet ou de l'action : Département

Référent : Serge PAYET

Contexte :

Les dernières données partielles relevées par Le Département révèlent que 13% des allocataires du RSA seraient dans une situation d'illettrisme. Aussi, les soutenir et les accompagner en les rapprochant de la culture de l'école permettrait de leur redonner confiance et de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants.

Objectifs

- Renforcer le lien école-famille
- Clarifier les enjeux, les valeurs et le fonctionnement des établissements scolaires auprès des familles
- Développer l'implication et la participation des parents dans la scolarité de leurs enfants
- Créer les conditions de la réussite à l'école pour tous les enfants réunionnais
- Apporter des solutions concrètes et adaptées dans la prise en charge des situations spécifiques et des besoins des élèves
- Faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de l'enfant futur citoyen.

Publics

Les bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés (école, collège et lycée).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- Identifier les parents bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés.
- Informer les parents d'élèves de la possibilité d'être accompagnés.
- Accueillir, orienter les parents en fonction de leurs besoins et leur offrir un accompagnement individualisé au travers de leur participation à un stage de remobilisation

dans l'école/l'établissement de leurs enfants ou un autre établissement à proximité. Ce stage proposera de :

- découvrir l'école et/ou l'établissement,
- présenter et identifier les différents acteurs de l'école et/ou de l'établissement (rôles et coordonnées),
- participer à des ateliers de mises en situation.

Co-construire avec les parents bénéficiaires du RSA avec leur accord un parcours de réussite pour leur enfant en collaboration avec tous les partenaires de l'école.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de participants
- Nombre de stages mis en œuvre
- Nombre de parcours coconstruits.

Partenaires

- Éducation Nationale,
- Pôle Emploi, Commune.

FICHE ACTION 3.2.1

Inclusion numérique - Atteindre et orienter les publics

Enjeu 3 : Les leçons de la crise : autonomiser et favoriser l'insertion socio–professionnelle de chaque Réunionnais – Inclure par le numérique

Axe II : Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région (DIDN) / SOLIDARNUM (Hub Ultra Numérique)

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique

Référents : Sébastien MAS / Mickaël HA-SUM
Adresse mail : sebastien.mas@cr-reunion.fr **/** mickael.ha-sum@cr-reunion.fr
Téléphone :0262 67 20 19 / 02 62 48 28 86

Contexte :
L'enjeu du numérique constitue, avec une acuité particulière à La Réunion, une chance d'améliorer la situation de l'emploi et l'inclusion sociale. Alors que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructure numériques avec la Métropole (78% des Réunionnais âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir accès à Internet à domicile), un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet (étude 2019, Insee). Le manque de compétences numérique est le second frein cité juste après le coût de l'abonnement ou du matériel. L'INSEE estime que 30% des Réunionnais de 15 ans ou plus n'ont aucune compétence numérique. De par la situation sociale préoccupante, La Réunion porte une forte dynamique de structuration des différents acteurs de l'inclusion numérique, dynamique portée par l'Association Solidarnum.

Objectifs de l'action :
Recenser les actions d'accompagnement menées sur le territoire en matière d'inclusion numérique et s'assurer que les besoins des populations en ce domaine sont clairement identifiés.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- **Cartographier les acteurs de la médiation numérique à La Réunion et l'offre de services**

→ Référencer les structures de médiation numérique sur le territoire (localisation, public reçu, heures d'ouvertures, offre de service)
→ Vérifier l'exactitude des informations relatives à la médiation numérique sur les portails existants (portail APTIC, par exemple) et consolider l'information si besoin est
→ Mettre à disposition du grand public un portail en ligne qui sera référence en la matière

- **Établir le besoin des usagers**

→ Référencer les besoins des usagers visibles et non-visibles via les informations recueillies dans les structures de médiation

- **Assurer l'adéquation offre / demande**

→ Analyser l'adéquation entre l'offre et la demande

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de structures cartographiées
- Services recensés
- Enquêtes de recueil des besoins effectuées

Fréquentation de la plate-forme

Financement prévisionnel à mobiliser à compter de 2022

- SOLIDARNUM / Hub Ultra numérique
- État
- Région

Calendrier prévisionnel de réalisation :

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique 2022-2023

FICHE ACTION 3.2.2

Inclusion numérique – Développer des actions et outils favorisant l'inclusion numérique

Enjeu 3 : Les leçons de la crise : autonomiser et favoriser l'insertion socio–professionnelle de chaque Réunionnais – Inclure par le numérique

Axe II : Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région (DIDN) / SOLIDARNUM (Hub Ultra Numérique)

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique

Référents : Sébastien MAS / Mickaël HA-SUM
Adresse mail : sebastien.mas@cr-reunion.fr **/** mickael.ha-sum@cr-reunion.fr
Téléphone :0262 67 20 19 / 02 62 48 28 86

Contexte :
L'enjeu du numérique constitue, avec une acuité particulière à La Réunion, une chance d'améliorer la situation de l'emploi et l'inclusion sociale. Alors que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructure numériques avec la Métropole (78% des Réunionnais âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir accès à Internet à domicile), un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet (étude 2019, Insee). Le manque de compétences numérique est le second frein cité juste après le coût de l'abonnement ou du matériel. L'INSEE estime que 30% des Réunionnais de 15 ans ou plus n'ont aucune compétence numérique. De par la situation sociale préoccupante, La Réunion porte une forte dynamique de structuration des différents acteurs de l'inclusion numérique, dynamique portée par l'Association Solidarnum.

Objectifs de l'action :
Quels outils sont à mobiliser ou créer au service de l'inclusion numérique ? Les structures de médiation numérique d'une part, qui seront incitées à engager une démarche de labellisation ou de certification, mais aussi les citoyens, d'autre part, ont besoin d'accompagnement et d'outils adaptés pour appréhender efficacement le numérique.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

- **Acter les objectifs de labellisation et de certifications des structures et médiateurs**

→ Statuer sur les objectifs de labellisation ou de certification des médiateurs
→ Statuer sur les objectifs de labellisation ou de certification des établissements

→ S'appuyer sur les référentiels existants (type #APTIC, PIX) et les généraliser

- **Faire monter en compétences la filière autour de ces labels et certifications**

→ Réaliser les labellisations et certifications de l'écosystème afin de consolider l'offre de service localement
→ Assurer une animation de la filière de médiation en créant des moments d'échange au moins une fois par an (évènement : NEC 974)

- **Décliner l'outil étatique PIX comme référent autour des compétences numériques clés et le généraliser à l'ensemble de l'écosystème**

→ Faire un inventaire des outils de diagnostic existants (questionnaires papiers, outils en lignes, outils nationaux des agences CAF ou Pôle Emploi, etc.)
→ Assurer la transition de l'ensemble de ces outils vers PIX auprès de l'écosystème

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Suivi des labellisations / certifications de l'écosystème
- Suivi de l'utilisation de l'outil PIX par les structures

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- SOLIDARNUM / Hub Ultra numérique
- Etat

Région

Calendrier prévisionnel de réalisation :

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique 2022-2023

FICHE ACTION 3.2.3

Déploiement de la médiation numérique sur l'ensemble du territoire

(PASS NUMÉRIQUE)

Enjeu 3. Les leçons de la crise : autonomiser et favoriser l'insertion socio–professionnelle de chaque Réunionnais – Inclure par le numérique

Axe II. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région (DIDN) / SOLIDARNUM (Hub Ultra Numérique)
Référents : Sébastien MAS / Mickaël HA-SUM
Adresse mail : sebastien.mas@cr-reunion.fr **/** mickael.ha-sum@cr-reunion.fr
Téléphone :0262 67 20 19 / 02 62 48 28 86

Contexte :
L'enjeu du numérique constitue, avec une acuité particulière à La Réunion, une chance d'améliorer la situation de l'emploi et l'inclusion sociale. Alors que La Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructure numériques avec la Métropole (78% des Réunionnais âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir accès à Internet à domicile), un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet (étude 2019, Insee). Le manque de compétences numérique est le second frein cité juste après le coût de l'abonnement ou du matériel. L'INSEE estime que 30% des Réunionnais de 15 ans ou plus n'ont aucune compétence numérique. De par la situation sociale préoccupante, La Réunion porte une forte dynamique de structuration des différents acteurs de l'inclusion numérique, dynamique portée par l'Association Solidarnum.

Objectifs de l'action :

L'accompagnement des publics les plus éloignés du numérique (n'utilisant pas ou peu internet et se sentant en difficulté dans les usages) est la condition indispensable à l'utilisation de tous les services en ligne.
Face à cette réalité, le Conseil Régional de La Réunion a déployé depuis 2021 le dispositif « Pass Numérique » afin d'assurer, à chaque personne vulnérable, un service d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur. Conçu sur le modèle des titres-restaurant, les « Pass Numérique » seront remis à des bénéficiaires et leurs donneront accès à des ateliers numériques dans un lieu de médiation qualifié et situé à proximité.

Les **bénéfices attendus** du dispositif sont multiples :

- appropriation des usages et des potentialités du numérique pour les

publics les plus fragiles,
- développement du lien social et réduction de la fracture numérique,
- garantie de l'accès de chacun à ses droits et au service public.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

3 prescripteurs à ce jour délivrent les bons permettant à l'usager de bénéficier du Pass dans une structure de médiation : Pôle Emploi, la CGSS et la CAF. D'autres partenaires nationaux seront intégrés au fur et à mesure.
Un réseau de 22 structures de médiation labellisées (d'autres seront ajoutées à terme) dans le cadre d'AMI permet aux usagers d'être gratuitement formés.
Un coordonnateur technique assure le suivi et l'animation du dispositif sur tout le territoire : Solidarnum

L'objectif est aujourd'hui d'accroître la portée de l'outil en accroissant le nombre de prescripteurs, de structures de médiation, ainsi que la communication autour du dispositif.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de prescripteurs
- Nombre de structures de médiation

Nombre de Pass délivrés

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- État
- Région
- FSE

Calendrier prévisionnel de réalisation :
Le calendrier prévisionnel des actions est présenté ci-dessous.

2022 : Ajout de prescripteurs, structures de médiation
2023 : Evolution du dispositif (par exemple via le FSE)

FICHE ACTION 3.2.4

Aider, informer et accompagner le public en favorisant l'utilisation des démarches en ligne.

Réseau des Partenaires Relais et des Promeneurs du Net

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion

Référents :

- « Partenaire Relais » : Michel AH FAH **- Adresse mail** : michel.ah-fah@cafreunion.cnafmail.fr

- Téléphone : 02 62 48 65 82

- « Promeneurs du Net » : Sabine Dupont **- Adresse mail :** sabine.dupont@cafreunion.cnafmail.fr

- Téléphone : 02 62 90 11 92

Contexte :

La politique sociale de la Caf Réunion a une ambition forte, celle d'offrir un service de qualité à nos usagers en favorisant leur accès aux droits et en facilitant leurs démarches.

La Caf reçoit chaque année à ses guichets près de 500 000 visites. Une grande part de ces visites concernent des situations qui ne nécessitent pas forcément un contact avec un technicien et peuvent être directement réglées via des contacts dématérialisés sur notre site internet.

Dans notre département, la fracture sociale s'accompagne bien souvent d'une fracture numérique et l'autonomie de la grande majorité de nos usagers s'en trouve dégradée. Pour ce faire, les Conseillers de service à l'usager (Csu) dans nos espaces multi-services accompagnent les allocataires sur Caf.fr afin de garantir le bon déroulement de leurs démarches en ligne et les conduire à terme vers plus d'autonomie.

En complément de cet accompagnement la Caf a souhaité développer un soutien supplémentaire en faveur des populations les plus vulnérables, celui de partenaires dits « Partenaires Relais »

Ce sont des structures associatives, centres sociaux, cyber-cases... avec lesquels la Caf a signé une charte de partenariat. L'objectif est de développer une offre de service de proximité auprès des usagers, pour un accompagnement au numérique et pour faciliter à terme leur autonomie sur le web.

Les « Promeneurs du Net – PDN » sont des professionnelles, éducateurs, animateurs, conseillers…issus de différentes structures : centres sociaux, associations, CCAS… qui partent à la rencontre des jeunes sur le Web, les réseaux sociaux, les forums… Ils écoutent, accompagnent, conseillent, orientent, échanges avec les jeunes et les adultes. Les PDN assurent une présence éducative auprès des jeunes via le numérique ou en présentiel, à l'occasion d'atelier concernant diverses thématiques.

Objectifs de l'action :

Les Partenaires Relais ont pour mission :

-d'aider, d'informer et d'accompagner les allocataires en favorisant l'utilisation du Caf.fr : consultations de l'espace mon compte, téléprocédures, courriels ;

-d'organiser en fonction de leurs moyens des ateliers numériques afin d'initier à l'outil informatique les allocataires en difficulté avec les nouvelles technologies et de les sensibiliser dans ce cadre à l'utilisation du Caf.fr et à l'application mobile « Mon Compte ».

Les Promeneurs du Net : Peuvent également apporter leur contribution dans l'accompagnement des personnes en difficultés face au numérique et à la dématérialisation des démarches en ligne.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Les allocataires peuvent se rendre chez les partenaires avec lesquels la Caf a mis en place ce partenariat pour l'accompagnement au numérique.

Sur les postes informatiques mis à disposition, les usagers peuvent librement et en toute autonomie accéder au Caf.fr : consulter la rubrique « Mon compte »,

réaliser des télé procédures, s'informer sur les aides de la CAF, faire des simulations… Ces démarches peuvent être faites avec l'accompagnement d'un animateur formé à la navigation sur notre site internet.

Pour développer plus de proximité avec les allocataires du département, 41 points relais ont été implantés sur l'île dans des équipements déjà existants. Les animateurs des partenaires relais sont formés par nos services à l'utilisation du site internet de la Caf, afin de pouvoir guider et accompagner de manière efficiente leurs usagers. Ils ont à leur disposition, l'ensemble des dépliants « Caf.fr en pratique » qui décrivent une grande partie des démarches et télé-procédures pouvant être réalisées sur notre site internet. Ces 10 dépliants ont été créés afin de faciliter l'accompagnement des allocataires.

En 2021, le réseau des PDN représente 21 personnes sur l'ensemble du département.

Les jeunes s'adressent directement aux PDN via le numérique mais également en présentiel à l'occasion de la mise en place d'ateliers sur des thématiques proposées par les PDN ou à la demande du public.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

- Mairies- CCAS - Associations- Centres sociaux

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre de personnes accompagnées-

Nombre de personne ayant participé aux ateliers

Nombre d'ateliers organisés

Afin d'apporter plus de lisibilité dans les actions et mesurer les bénéfices de celles-ci, il serait utile de concevoir un outil d'évaluation (commun au PR et PDN).

Poser un diagnostic numérique : -Débutant, - intermédiaire, - avancé.

-Adapter des ateliers correspondant au niveau des participants.

-Adapter une posture en fonction du niveau d'essence numérique.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2020

Les Partenaires Relais sont financés en majeur partie par les communes.

Les Promeneurs du Net sont financés par un fond national complété par les fonds propres CAF.
Calendrier prévisionnel de réalisation : Déploiement des 2 actions sur la période.

FICHE ACTION 3.2.5
Cartable numérique « Numérisak

Enjeu 3 : Faire gagner la personne, autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe II : Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région - DIRED

=> Contrat de filière numérique / Axe 5 – Inclusion Numérique

Référents: Pascale GRONDIN (Responsable - Service Stratégie Gestion Prospectives) et Franck GIGORD (Responsable du service e-Education)

Adresse mail : pascale.grondin@cr-reunion.fr **et** franck.gigord@cr-reunion.fr
Téléphone : 0262 48 28 99 et 0262 48 73 33

Contexte :

Notre société vit dans l'ère du numérique. La formation de notre jeunesse doit l'intégrer dès l'école. La collectivité et les services académiques s'engagent dans une dynamique collective et combinent leurs efforts pour réussir en synergie la mise en place du plan numérique dans nos lycées.

Les confinements successifs liés à la crise sanitaire, ont montré que pour assurer la continuité pédagogique, les appareils mobiles sont essentiels. Il faut en effet des ordinateurs, des tablettes qui puissent accompagner les élèves à la maison, en toute sécurité.

Au niveau des apprentissages, la situation liée à la pandémie de COVID-19 aura souligné :
- l'importance du maintien du lien avec les élèves
- la nécessité de disposer d'un équipement numérique

Objectifs de l'action :

Au-delà de l'équipement des élèves, la collectivité a souhaité faire évoluer le dispositif Plan Ordinateur Portable avec la mise en place d'un cartable numérique pour compléter et diversifier l'apprentissage des élèves.

Le «Numérisak» se compose désormais d'un ordinateur Région qui embarquera des supports pédagogiques sous forme numérique (licences) avec l'aide à l'accès à l'internet pour les élèves boursiers à l'échelon 3 en classe de 3e ou à l'échelon 6 en classe de seconde, de première ou de terminale. Ainsi, le

«Numérisak» gagne en contenu lié aux ressources pédagogiques, modernité et ergonomie. Cette évolution permettra aussi au sein des familles la découverte du «Numérisak» et favoriser l'appropriation de l'usage des ressources pédagogiques numériques.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Le Numérisak s'adresse à tous les primo lycéens entrant dans un cycle de l'enseignement public et privé. Ce dispositif se matérialise par une aide individuelle forfaitaire de 350 € allouée sous la forme d'un bon Numérisak.

=> Ce bon est destiné à l'acquisition d'un équipement informatique auprès d'un réseau de revendeurs informatiques agréés et conventionnés par la collectivité.

L'aide au financement d'une connexion internet s'adresse aux primo lycéens préalablement boursiers à l'échelon 3 en classe de 3e ou à l'échelon 6 en classe de seconde, de première ou de terminale. Ce dispositif se matérialise par une aide d'un montant maximal de 20 €/mois (plafonnée à 240 € par an) sous la forme d'un versement trimestriel d'un montant maximal de 60 € sur le compte bancaire des familles.

=> Cette aide est destinée à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet.

Modalités d'évaluation de l'action :

- nombre de licences numériques distribuées (action innovante)

Indicateurs :

Nombre de bénéficiaires

Financement prévisionnel à mobiliser à compter de 2022

Budget engagé en 2022 pour la mise en œuvre du Numérisak : 5 800 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Pour pouvoir bénéficier du bon Numérisak « volet équipement » ou de l'aide au financement d'une connexion internet, chaque lycéen ou apprenti éligible doit remplir un formulaire de demande accompagné de(s) pièce(s) justificative(s) : certificat de scolarité, notification de bourse selon le statut du bénéficiaire et copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée.

Le formulaire de demande est disponible depuis le 11 août 2022 sur le site de la Région Réunion.

FICHE ACTION 3.3.1

Développement des compétences numériques

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio – professionnelle

Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référent : Sylvie Lagourgue /DFPA/S1

Adresse mail : sylvie.lagourgue@cr-reunion.fr Téléphone : 02 62 92 47 71

Contexte :

Le chômage de masse concerne, à La Réunion, un grand nombre de personnes peu ou pas qualifiées. L'échec scolaire ainsi que la difficulté à situer sa place dans l'environnement économique et social et à se projeter de façon positive dans l'avenir entraînent chez de nombreuses personnes une incapacité à suivre un cursus de qualification et/ou à s'insérer socialement et professionnellement.

Les difficultés économiques touchent plus fortement les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux ; parmi eux se trouvent des personnes souvent isolées, voire en situation d'exclusion, pour qui le manque de formation et de qualification constitue un frein préjudiciable à leur insertion. Le manque ou la perte de confiance en soi ainsi que le handicap relationnel ne favorisent pas l'accession au monde du travail de ces personnes fragilisées.

A cet effet, la Région souhaite contribuer à la **lutte contre l'illectronisme** - que l'on pourrait nommer également « illettrisme numérique » - qui se définit par la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques - en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement – ainsi que les applications bureautiques qui leur sont liées.

Objectifs de l'action :

L'action de formation « Développement des compétences numériques » s'adresse à des personnes de niveau infra IV (infra BAC).

L'objectif est de former les stagiaires à l'usage des outils numériques, leur transmettre les compétences nécessaires à leur future vie professionnelle, développer leur esprit critique et leur donner les codes nécessaires pour maîtriser les nouveaux modes de communication en utilisant de manière responsable les

médias, dont Internet.

La certification visée est le CléA Numérique.

Ce programme d'action correspond au module « CléA Numérique » qui vient compléter les 7 domaines du référentiel du socle Cléa, avec pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail. Il permet l'identification de l'environnement numérique, l'acquisition et l'exploitation de l'information, la prise en compte des principes de la sécurité numérique et la gestion collaborative des projets.

En outre, ces apports en compétences numériques doivent permettre aux apprenants une autonomie minimale afin de suivre des cours à distance (FAD) en cas de besoin (maîtrise des fonctions de base qu'offre l'informatique et les télécommunications).

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés…) :

La préparation et le passage de la certification CléA Numérique s'organisent sur 100 heures en centre. Le référentiel comprend :

- Identifier son environnement et utiliser les outils associés
- Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé
- Interagir en mode collaboratif
- Appliquer les règles et bonnes pratiques de la sécurité numérique.

La formation se déroule en groupes de 10 stagiaires mais le programme est adapté aux besoins de chacun.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- les SAO (Missions locales principalement) et structures CEP – en particulier les conseillers en charge des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) - pour le repérage des publics jeunes en difficulté ;

- les organismes de formation pour la mise en œuvre des actions de formation ;

- les acteurs pour le suivi et l'accompagnement, dans une logique de parcours.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- nombre de personnes entrés dans l'action en 2022 : 220 stagiaires

- nombre de certifications obtenues (CléA Numérique)

- nombre de personnes en poursuite de formation.

Financement prévisionnel 2022 : PACTE Le financement concerne l'action de formation, le coût de la certification CléA Numérique (pour les groupes concernés) ainsi que la rémunération des stagiaires.
Calendrier prévisionnel de réalisation : 1er semestre 2022

FICHE ACTION 3.3.2

Décliner dans chaque établissement les sept objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement technique agricole

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe 2. Inclure par le numérique et conforter l'accès aux droits pour tous

Porteur du projet ou de l'action : CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole)/DAAF

Référent : Cécile Rubagotti

Adresse mail : cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr **Téléphone** : 0692 76 52 76

Contexte :

Depuis de nombreuses années, les technologies numériques se diffusent massivement et rapidement et transforment la société en facilitant l'accès à l'information et en permettant d'imaginer un futur connecté. L'accès à l'information et aux savoirs, ainsi qu'un usage éclairé de ces nouveaux outils, en sont profondément bouleversés avec de réels enjeux démocratiques et de citoyenneté.

L'entrée du numérique dans les établissements d'enseignement se généralise ; les pratiques pédagogiques des équipes sur le terrain doivent s'appuyer sur de nouveaux outils facilitant la mobilité, l'accès au savoir mais également des outils activateurs d'innovation et de création. Les acteurs de l'enseignement agricole ont besoin de références et de connaissances partagées dans le domaine du numérique éducatif.

La forte proportion de boursiers en comparaison de la métropole, nécessite qu'une attention particulière soit portée à l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. Les internats proposés dans les établissements agricoles sont d'ailleurs un élément facilitateur de cette insertion.

Limiter les sorties prématurées du système de formation reste un enjeu majeur.

Dans ce contexte, les établissements réunionnais doivent adapter leurs outils et pratiques au service de l'innovation pédagogique en faveur de l'insertion

sociale, scolaire et professionnelle des apprenants.

Objectif de l'action :

1 Développer la confiance numérique :

2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite :

3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle

4 Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes

5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux :

6. Faciliter l'accompagnement de la scolarité par les parents

7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique :

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

1 Développer la confiance numérique :

- en donnant une éducation à l'usage responsable de l'Internet et des technologies d'information et de communication,

- en assurant au mieux la protection des élèves et des personnels,

- en sécurisant les applications et les supports techniques.

2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite :

- en prenant en compte les quatre voies de formation présentes dans l'enseignement agricole,

- en ayant une attention particulière pour les apprenants à besoins particuliers, notamment en situation de handicap ou ne pouvant se déplacer.

3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle

- en encourageant l'individualisation des parcours de formation, pour favoriser l'ancrochage

- en mobilisant des dispositifs adaptés à l'accompagnement des apprenants,

- en développant des pratiques et des ressources appropriées pour améliorer l'efficacité des apprentissages,

- en familiarisant les apprenants aux évolutions technologiques et à la numérisation des pratiques dans le cadre professionnel.

4 Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes

- en favorisant les réflexions sur les potentialités du numérique éducatif ;

- en valorisant les pratiques pédagogiques diversifiées existantes ;

- en encourageant les méthodes de travail collaboratif ;

- en favorisant les formations initiales et continues de tous les membres de la communauté éducative aux compétences numériques.

5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux :

- en introduisant un axe ou un volet numérique dans chaque projet d'établissement,

- en désignant un référent régional « innovation pédagogique-ancrochage scolaire et numérique éducatif »,

- en organisant un travail en réseau au niveau régional entre les acteurs porteurs du plan d'action pour le développement du numérique éducatif : délégué régional aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), professeurs en technologies informatiques et multimédias (TIM), techniciens de formations et recherche en informatique bureautique et audiovisuelle (TFR IBA), animateurs ressources du réseau documentaire RENADOC, professeurs-documentalistes et des techniciens de formations et de recherche en documentation, des référents régionaux pour l'innovation pédagogique, l'ancrochage scolaire et le numérique éducatif (INA).

6. Faciliter l'accompagnement de la scolarité par les parents

- en favorisant l'usage d'espaces partagés et protégés en ligne entre les DAAF-SFD, les établissements, les jeunes et leurs familles,

- en mettant en œuvre des télé services associés (inscription scolaire et suivi de la scolarité).

7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique :

- en impulsant des expérimentations pédagogiques portant sur le numérique éducatif,

- en valorisant les actions notamment à travers les collaborations avec les partenaires de l'enseignement agricole, prioritairement le MEN,

- en reconnaissant les capacités acquises par les apprenants dans le cadre des enseignements plus spécifiques de l'enseignement agricole : technologies de l'informatique et du multimédia (dispositif PIX), information-documentation, éducation socioculturelle, mais aussi dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information (sécurité et éthique),

- en favorisant des activités pluridisciplinaires, interdisciplinaires, transdisciplinaires et leur mobilisation au travers de projets,

- en favorisant toutes les actions où le numérique apporte une plus-value en termes de « produire autrement » et de « développement durable »,

- en valorisant les métiers du numérique dans nos établissements,

- en explicitant et proposant des formations relatives aux règles liées à la sécurité, nécessaires à mettre en œuvre dans l'usage du numérique et aux droits et devoirs de chaque utilisateur.

Modalité d'Evaluation de l'action :

1 Développer la confiance numérique :

Intégration du RGPD au sein des différents documents des établissements de l'enseignement agricole.

2. Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite :

Cf fiche action 1.3.2 bis

3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle

Cf fiche action 2.1.3

4 Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes

Nombre d'actions proposées autour du développement des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes

Participation des équipes aux différentes actions 5. Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux : Présence d'un volet numérique dans chaque projet d'établissement Désignation et communication du nom du référent régional « innovation pédagogique-ancrochage scolaire et numérique éducatif », Mise en place d'un réseau de l'enseignement agricole régional entre les acteurs porteurs du plan d'action pour le développement du numérique éducatif 7. Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique Nombre d'expérimentations pédagogiques portant sur le numérique éducatif proposées et mises en place.
Financement prévisionnel / à mobiliser à compter de 2022 : BOP 143 enseignement agricole et lignes budgétaires correspondant aux formations des personnels de l'enseignement agricole
Calendrier prévisionnel de réalisation : Le PREA court entre 2021 et 2025. Les actions seront mises en œuvre tout au long du plan.

ENJEU 4 **Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie**	
Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins	
Programme 4.1. Renouveler l'étude INSEE 2011 pour une réactualisation de la connaissance des publics et de leurs besoins (en élargissant à l'illectronisme) - Consolider les données et leur analyse avec la création d'un observatoire	
4.1.1	Renouveler l'étude INSEE de 2011 par la réalisation d'une enquête et d'un état des lieux de l'illettrisme et de l'illectronisme à La Réunion
Programme 4.2. Développer la communication.	
4.2.1	Développer une stratégie de communication grand public en cohérence avec les objectifs du Plan, dans le but de sensibiliser les acteurs locaux impliqués et de changer le regard
Programme 4.3. Développer des programmes de recherches- actions et des expérimentations concernant les besoins, les publics, les pratiques.	
4.3.1	Harmoniser les outils de détection des publics en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme
4.3.2	Mise à disposition de ressources pour développer l'employabilité des personnes en situation d'illettrisme
4.3.3	Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme
Axe 2. Ingénierie - Professionnalisation - Échanges de pratiques entre acteurs	
Programme 4.4. Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil, de l'accompagnement et de la formation	

4.4.1	Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil sur le repérage de la non maîtrise de la langue et des savoirs de base (SPRO)
4.4.2	ILLETT – Formation : DU FILA-OI Diplôme Universitaire Formation de formateurs : Illettrisme et Analphabétisme dans l'Océan Indien
4.4.3	ILLETT – Diplôme Universitaire hybride (distanciel et regroupements) - DU : Sociétés plurielles indianocéaniques : Langues, Cultures et entrée dans l'écrit en Langue Française à La Réunion
4.4.4	Mieux comprendre les difficultés des apprenants et construire des réponses pédagogiques
4.4.5	Formation d'intervenants
Programme 4.5. Construire une offre de formation adaptée et encourager les pratiques innovantes autour des compétences-clés et la remobilisation des publics - Rendre visibles les offres existantes	
4.5.1	Mettre en visibilité et mutualiser les offres d'accompagnement, de remobilisation et de formation aux compétences-clés : plateforme Compétences-clés ayant en charge l'animation du réseau des acteurs *(à articuler ou intégrer dans FORMANOO)* afin de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire
4.5.2	Consolidation de l'offre de service et harmonisation des pratiques
4.5.3	Prototyper le parcours d'une entreprise qui souhaite développer les compétences-clés de ses salariés
4.5.4	Accompagner une offre de service inclusive pour les personnes en situation de handicap
Programme 4.6. Mettre les acteurs en réseau. Innover en réinterrogeant les pratiques pédagogiques et en développant la culture du partage d'expériences (Mutualisation/centre de ressources)	

4.6.1	Favoriser les pratiques pédagogiques entre les formateurs et actualiser les pratiques et méthodologies d'apprentissage (organisation d'un séminaire d'échange de pratiques)
4.6.2	Créer un centre de ressources pour alimenter la réflexion et l'action des acteurs

FICHE ACTION 4.1.1

Renouveler l'étude INSEE de 2011 par la réalisation d'une enquête et d'un état des lieux de l'illettrisme et de l'illectronisme à La Réunion

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : **INSEE/ PRÉFECTURE**

Référent Insee : Jamel MEKKAOUI

Adresse mail : jamel.mekkaoui@insee.fr Téléphone : 06 93 87 44 65

Référent préfecture : Olivier HUGARD

mail : olivier.hugard@anlci.gouv.fr Téléphone : 0692 75 05 72

Contexte :

Selon l'ANLCI, l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur les situations de la vie courante et/ou ne parviennent pas à écrire ou transmettre des informations simples (à l'oral ou par le numérique)

La dernière étude réalisée par l'INSEE date de 2011 et évalue à 116 000 le nombre de réunionnais et réunionnaises en situation d'illettrisme ;

Il n'existe par ailleurs pas d'enquête à l'échelle de l'Île relative aux personnes en situation d'illectronisme

Objectifs de l'action :

Renouveler en la revisitant l'enquête menée par l'INSEE il y a plus de 10 ans à La Réunion. Ce dispositif d'enquête développé dans les années 2000 était destiné à quantifier la répartition des adultes par niveaux de compétences et en tenant compte de la segmentation des performances en matière d'écriture, de calcul et de compréhension orale.

Cette enquête doit être menée selon une méthode intégrant les acquis des méthodes et process depuis plus de 10 ans par l'INSEE. Elle doit par ailleurs

prendre en compte les personnes en situation de non maîtrise des savoirs de base en matière numérique

L'analyse consécutive à cette enquête devrait identifier les causes et les freins (environnement familial, précarité, difficultés scolaires, sociales et d'insertion, etc.)

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Réalisation d'une enquête nationale Formation tout au Long de la VIE (FLV) septembre 2022 à mars 2023 associant également les Départements et Régions d'Outre-Mer avec une sur-représentation de l'échantillon dans chacun des DROM pour permettre de disposer à horizon 2024 des résultats pour chacun de ces départements.

Travaux avec l'INSEE pour définir le cahier des charges de l'actualisation de l'enquête de 2011.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Rendu de l'étude selon les bases de l'analyse rendue pour la Martinique :

- Production d'une synthèse de l'enquête

-Scolarisation et conditions de vie durant l'enfance

- Non maîtrise des savoirs de base et accès aux droits et insertion processionnelle

- Non maîtrise des savoirs de base et précarité (cf étude INSEE et CD en 2019)

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

Il est prévu que l'INSEE réalise à partir de 2023 ses travaux d'actualisation de l'enquête de 2011. Les acteurs principaux intéressés par la question de l'illettrisme, de l'innumératie et de l'illectronisme dont le Conseil Régional seront associés à ces différents travaux.

La formalisation ou non de cette collaboration nécessitera un échange complémentaire.

Il serait possible d'attendre la sortie de cette enquête globale de l'INSEE.

D'autres études plus spécifiques pourraient par contre être cofinancées dès

2022 (ex : sur des cohortes identifiées ; sur la thématique spécifique de l'innumérisme, etc.).
Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022-2024

FICHE ACTION 4.2.1

Développer une stratégie de communication grand public en cohérence avec les objectifs du PR2C dans le but de sensibiliser les acteurs locaux impliqués et l'opinion publique sur les personnes touchées par l'illettrisme, innumérisme et illectronisme.

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : **RÉGION / PREFECTURE**

Référents : Région

Conseil régional : DECPRREV - SERVICE ÉGALITÉ DES CHANCES

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr Téléphone : 0262 94 46 04

Préfecture : Délégué régional de l'ANLCI

Adresse mail : olivier.hugard@anlci.gouv.fr Téléphone : 0692 75 05 72

Contexte :

Frein à l'autonomie personnelle et à l'insertion professionnelle, l'illettrisme à La Réunion touche 3 fois plus de personnes qu'en Métropole. Environ 116 000 personnes soit 23 % de la population réunionnaise seraient concernées par l'illettrisme.

Dans le contexte de sortie de la crise sanitaire, une mobilisation de tous les acteurs locaux impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme est nécessaire
Chaque année, les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) représentent un temps fort, dont l'objectif est de communiquer sur la situation et de renforcer les liens entre les acteurs. Les JNAI sont portées par l'ANLCI.

Les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI), initiées tous les ans, au mois de septembre, par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, portent un nécessaire coup de projecteur sur la réalité de

l'illettrisme et sur les moyens d'agir collectivement, face à l'isolement des personnes qui y sont confrontées. Au-delà de ce temps fort annuel, il est essentiel de développer une véritable stratégie de communication « grand public » dans le cadre du PR2C. Elle permettra de faire mieux connaître les actions à destination de celles et ceux qui sont en difficulté par rapport aux compétences de base.

Objectifs de l'action :

- Lancer une campagne de communication « grand public » adaptée au territoire sur la souffrance et les difficultés des personnes touchées par l'illettrisme, innumérisme et illectronisme à La Réunion et également sur des solutions d'accompagnement proposées sur le territoire ;
- Mieux utiliser les outils de communication de l'ANCLI Kit « Illettrisme, Tous Concernés » ;
- Donner la parole aux personnes concernées par l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme
- S'appuyer sur la dynamique des Journées Nationales d'Action Contre l'Illettrisme pour amplifier la campagne de sensibilisation via les supports médiatiques.
- Mobiliser les acteurs autour des « Forums Espace Numérique » permanents sur le partage des expériences des personnes accompagnées ;

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

L'action vise à faire davantage parler localement de la problématique et d'orienter les personnes concernées vers les solutions d'accompagnement du territoire.

Localisation : La Réunion (tout le territoire)

Durée : 2022-2027 (durée du plan)

Publics bénéficiaires : Personnes de tout âge, de tout genre, issues aussi bien de milieux ruraux qu'urbains et confrontées à des problèmes d'illettrisme, d'innumérisme et d'illectronisme.

Moyens mobilisés : Il est proposé de s'appuyer sur l'expertise d'une agence de communication puis de relayer les supports par tous les canaux possibles (services de communication de la Préfecture, des autorités académiques, des collectivités et de l'Université et relai par les partenaires : missions locales,

Pôle Emploi, organismes de formations, entreprises, associations, etc.).
Modalités d'Évaluation de l'action : - Nombre de personnes touchées par tranches d'âge et par territoire - Recueil de témoignages des personnes accompagnées - Audience de supports de communication - Nombre de sessions animées dans le cadre de cette campagne de communication, notamment, via les forums numériques - Pour la semaine des JNAI : nombre d'actions labellisées, nombre d'établissements ou associations ayant monté des actions JNAI, -nombre d'associations et partenaires mobilisés pendant les JNAI
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2021 Environ 200.000 euros (2022-2027)
Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022-2027

FICHE ACTION 4.3.1

Harmoniser les outils de détection des publics en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : **DEETS**

Référent : Adeline BOUKERROU

Adresse mail : adeline.boukerrou@deets.gouv.fr **Téléphone** : 0262.94.07.07

Contexte :

En 2020 la DEETS a missionné l'ARACT Réunion afin de conduire une étude sur les **pratiques en matière de détection et de lutte contre les situations d'illettrisme à La Réunion**. L'étude a mis en exergue que près de 27 % de la population réunionnaise était concernée par ce fléau. A cela s'ajoutent les situations de mal-être face à la pratique des outils du numérique qui viennent fortement impacter les conditions de vie pour les personnes isolées et également les personnes en situation d'emploi.

Aujourd'hui, la DEETS a donc décidé de poursuivre ce travail à travers une action expérimentale pilotée par l'ARACT Réunion, afin que l'ensemble des acteurs locaux puissent s'emparer du sujet de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en fonction des spécificités du territoire tout en tenant compte des situations individuelles.

Il s'agit d'un projet expérimental en 2 volets : un comité d'expérimentation et une action expérimentale (mis en place en prenant appui sur l'action de l'ANLCI pilotée par le cabinet C-FORM pour la Région Réunion).

Objectifs de l'action :

Harmoniser les outils de détection et étude des pratiques

Cette expérimentation vise à produire une ingénierie qui tient compte des situations réelles des personnes en matière d'activité professionnelle mais qui touche aussi tous les profils tels que définis dans le cadre de l'étude de 2020 afin de pouvoir établir une politique de prévention par anticipation pour **mieux répondre aux besoins des acteurs du premier accueil en matière de détection avec des outils qui leur sont *praticables* selon leur activité et le niveau de détection attendu.**

Repérage des situations d'illettrisme :

Les actions de repérage s'appuient à la fois sur une approche humaine et sur des outils de détection tels : OISIS, Eva, Evacob et PIX. La diffusion de ces outils et la formation à leurs utilisations sont en cours de déploiement. Les objectifs principaux sont une harmonisation des pratiques et une évaluation des situations sur une échelle commune.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Public bénéficiaire : les participants sont toutes les structures susceptibles d'être confrontées à la nécessité de détecter l'illettrisme (ML, RSMA, rectorat, université, DAAF, CAF, PE, OPCO …) ou à accompagner un public en situation d'illettrisme ; d'autres personnalités qualifiées sont partie prenante de la démarche comme la médecine du travail ou la fédération des orthophonistes.

Organisation de cette expérimentation :

- des ateliers collectifs (COMEX) pour faire le point sur les avancées des intersessions

- des ateliers pratiques (intersessions) qui rassemblent les participants selon leur appétence pour l'un des profils :

- de 3 à 11 ans : prévenir et déterminer les risques de troubles de l'apprentissage (stratégie par élimination)
- de 12 à 18 ans : population à risque de troubles de l'apprentissage (stratégie de détection)
- 18 ans et + : population soumise à troubles de l'apprentissage (stratégie de détection et de régulation)

Moyens mobilisés : conduite d'une action expérimentale visant à faire émerger les actions innovantes auprès des acteurs clés du territoire, animation en lien avec la DEETS d'un comité expérimental, réalisation d'actions de sensibilisation et de formation à destination des publics professionnels (OF, SAO et 1er accueil …) afin de faire interagir les acteurs locaux, organisation de rencontres de sensibilisation via une coordination de projet et d'animation territoriale

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : les structures d'insertion professionnelle, les organismes de formation et associations spécialisés dans la réactivation des savoirs de base, l'accompagnement à l'autonomie ainsi que la remobilisation sociale et professionnelle.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Indicateurs / Résultats attendus :

- outils de détection retenus en fonction des profils
- utilisation de ces outils par les participants
- diffusion des résultats de l'expérimentation

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2021 :

100 000 euros (100 % FSE/REACT EU)

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 :

95 000 euros (100% CPN)

Calendrier prévisionnel de réalisation : janvier 2021 à décembre 2021 et janvier 2022 à décembre 2022

FICHE ACTION 4.3.2

Mise à disposition de ressources pour développer l'employabilité des personnes en situation d'illettrisme

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur du projet ou de l'action : DEETS Réunion

Référente : Adeline BOUKERROU

Adresse mail : adeline.boukerrou@deets.gouv.fr **Téléphone** : 0262.94.07.07

Contexte : le taux de personnes en situation d'illettrisme est 3 fois plus élevé sur le territoire qu'en métropole (23 % vs 7%) même si les chiffres des JDC indiquent une certaine stabilité, voire une légère baisse, le taux de jeunes en grande difficulté de lecture (profil 1 et 2 de l'ANLCI) se stabilise autour de 15 %. Autrement dit, par ce mécanisme automatique entre ce « flux» et le «stock» existant, les besoins en matière de rattrapage et de consolidation des acquis demeurent très importants sur le territoire.

Objectifs de l'action : Etude sur le maintien ou le retour en emploi de personnes en situation d'illettrisme

Il s'agira principalement de réaliser un benchmark d'actions réalisées pour le maintien dans l'emploi ou le retour à l'emploi des personnes que l'on découvre illettrées.

Les conclusions de cette étude ainsi que ses enseignements et ses préconisations seront proposés aux partenaires et aux acteurs de la formation professionnelle afin de mettre à jour leurs contenus pédagogiques, de créer de nouveaux parcours, de prendre en compte la situation d'une personne ne maîtrisant pas les savoirs de base.

Un séminaire de présentation et de partage, des publications permettra à tous les acteurs concernés de s'emparer de ce travail.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La DEETS a confié à l'ARACT Réunion le soin de mener une étude sur le

maintien / le retour dans l'emploi de personnes en situation d'illettrisme. Cette étude porte sur l'existant à La Réunion et de manière plus large dans des pays qui ont fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité.

Le public concerné est donc principalement le public au travail ou à la recherche d'un emploi.

Projet porté par l'ARACT Réunion avec l'appui méthodologique de l'ANACT.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Nombre d'outils et de méthodes recueillis

Nombre de méthodes retenues

Documents de synthèse et de présentation

Utilisation par PE et les OPCO d'une partie de ces ressources pour proposer de nouveaux parcours de formation.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2021

60 000 euros

Dans le cadre du programme d'activité de l'ARACT Réunion.

Calendrier prévisionnel de réalisation : action réalisée

FICHE-ACTION 4.3.3

Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme

Enjeu 3. Faire gagner la personne en autonomie et favoriser son insertion socio-professionnelle

Axe 1. Connaissance des publics : réactualiser les données et produire des outils de référencement des besoins

Porteur : Département

Référent : M. Serge Payet

mail : serge.payet@cg974.fr téléphone : 0262 90 97 07

Contexte

Selon une estimation récente publiée par la direction régionale de l'INSEE, environ 116 000 Réunionnais seraient en situation d'illettrisme, soit 23% de la population. Or la maîtrise du savoir lire, dire, écrire, compter et utiliser *a minima* les outils numériques, revêt une importance cruciale en matière d'insertion sociale et professionnelle. Sur la base des dernières données partielles relevées par le Département, au moins 13% des allocataires seraient dans une situation d'illettrisme.

Objectifs de l'action

Partagé avec l'ensemble des acteurs en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA un outil commun pour le repérage systématique des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme, en vue d'une prise en charge de ces publics au travers des actions de lutte contre l'illettrisme.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Publics

Bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre d'un CER, d'un PACEA ou d'un PPAE.

1 – choix d'un outil commun (OISIS ou Ev@)
2- appropriation de cet outil par les partenaires en charge de l'accompagnement des bénéficiaires
3- intégration systématique de l'utilisation de l'outil dans la procédure d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Partenaires

Etat – ANLCI - Région - Pôle Emploi - CAF - les 4 Missions Locales - Rectorat

Modalités d'évaluation de l'action

Indicateur. Appropriation de l'outil par au moins 80% des partenaires.

FICHE ACTION 4.4.1

Former et professionnaliser les acteurs du premier accueil sur le repérage de la non maîtrise de la langue, des savoirs de base (SPRO)

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : REGION - DFPA

Référent : Sylvaine LATCHIMY

Adresse mail : sylvaine.latchimy@cr-reunion.fr **Téléphone** : 02 62 92 47 55

Contexte :

Dans le cadre des travaux du Service Public Régional de l'Orientation un plan de professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP) a été défini afin de répondre à leurs besoins en termes d'outils ou d'informations sur :

- - la connaissance des différents publics notamment en situation d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme afin de mieux les accompagner
- - le champ d'intervention des différents acteurs
- - la connaissance des dispositifs d'accompagnement de ces publics

Objectifs de l'action :

Mettre à la disposition des conseillers les informations ou les outils d'appui à dans le cadre de la détection et de l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Publics : conseillers CEP

- Missions locales- ARML- Cap Emploi- RETRAVAILLER.RE

Nature : Un plan de professionnalisation des acteurs sera défini et mis en œuvre notamment par le biais d'ateliers ou webinaires spécifiques sur la connaissance de l'illettrisme, et des échanges de pratiques et d'expériences entre

professionnels.

Le déploiement d'outils de détection des personnes rencontrant des difficultés sera favorisé afin de permettre l'adaptation des parcours de ces personnes identifiées dans le cadre de l'accompagnement sur-mesure par les CEP.

Dans ce cadre, des indicateurs de suivi seront définis avec l'ensemble des acteurs afin de mesurer le niveau de professionnalisation des conseillers.

Moyens mobilisés : partenaires du SPRO :

- Réunion Prospectives- Cité des métiers- RSMA- ANLCI

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Nombre de conseillers informés sur les dispositifs
- Nombre de participants aux ateliers et webinaires
- Nombre de CEP ayant développé des outils
- Nombre de conseillers formés à l'utilisation des outils de détection

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Région Réunion-Mesure d'accompagnement-SPRO

Calendrier prévisionnel de réalisation : à partir du 2ème semestre 2022

FICHE ACTION 4.4.2

Diplôme universitaire Formation de formateurs : illettrisme et analphabétisme dans l'océan Indien (FILA OI)

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteurs du projet ou de l'action : UR /ILLETT

Référents : ILLETT

email :jasmine.dijoux@univ-reunion.fr **Téléphone** : 0693 93 60 84

Contexte :

Les dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme à La Réunion sont depuis plusieurs décennies au cœur des priorités affichées par les pouvoirs publics. A ce jour, les offres de formation proposées par les acteurs de ce territoire restent disséminées ; elles se sont succédées mais par manque de moyens elles n'ont pas perduré.

L'Université de La Réunion, signataire de la Charte partenariale « Agir pour lire, lire pour agir » (2011-2015) renouvelle son adhésion dans le Plan régional pour la maîtrise des compétences clés et reste partie prenante de cette dynamique territoriale ainsi formalisée.

Proposition d'un Diplôme Universitaire à distance

- **Diplôme Universitaire hybride 1 (DU FILA-OI Diplôme Universitaire Formation de formateurs : Illettrisme et analphabétisme dans l'océan Indien** (*Titre à modifier ?*)

Objectifs de l'action

- Former des formateurs, animateurs, toutes personnes inscrites dans une démarche de montée en compétences clés pour une connaissance précise des caractéristiques des sociétés plurielles india océaniques
- Apprendre à différencier les codes sociaux et culturels en présence pour une communication orale et écrite pertinente, adaptée
- Donner du sens à la nécessité de développer ses connaissances linguistiques, culturelles, ses compétences informelles pour mieux se

connaître et connaître l'Autre dans sa diversité et singularité

- Développer les compétences comportementales (soft skills)
- Favoriser la motivation des apprenants pour un apprentissage volontaire, pour une entrée consciente dans l'écrit et l'oral adaptés aux situations professionnelles et de communication
- Collecter et analyser des données écrites et orales afin d'identifier les différentes situations pratiques de difficulté pour cerner les besoins et apporter des réponses pertinentes
- Élaborer des outils ciblés et ajustables aux besoins et demandes des personnes en difficulté dans la maîtrise des compétences clés
- **Délivrer un diplôme**

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Localisation : Université de La Réunion – ILLETT – site du Moufia et du Tampon

Nature : Diplôme universitaire – Formation de formateurs

Durée : 1 année

Public bénéficiaire : personnes qui ont déjà une expérience de formateur - personnes qui souhaitent devenir formateur et transmettre leur savoir professionnel.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : Personnels administratifs et enseignants Université de La Réunion -Illett – Université Numérique, autres composantes ; Préfecture, Région, Etat, Département, Rectorat, DEETS, ANLCI

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Évaluation formative et sommative des Unités de compétences du DU
- Évaluation qualitative et quantitative du DU (contenu, taux de réussite, inscription, applications pratiques)
- Évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'outillage pédagogique proposé
- Évaluation de l'insertion professionnelle des stagiaires formés.

Résultats attendus : Professionnalisation des acteurs engagés dans la montée en compétences clés des publics créolophones ou allophones éloignés de l'écrit
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 : **12 000 €**
Calendrier prévisionnel de réalisation : Semestre 1 : 2023 - Semestre 2 : 2023 Session de rattrapage : 2023

FICHE ACTION 4.4.3

DU IPEF- OI : Diplôme Universitaire Formation des adultes : Ingénierie pédagogique d'éducation et de formation tout au long de la vie - Océan Indien

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteurs du projet ou de l'action : UR /ILLETT

Référents : ILLETT

Adresse mail : jasmine.dijoux@univ-reunion.fr
Téléphone : 0693 93 60 84

Contexte :

L'indianocéanie, rassemble les îles du Sud-ouest de l'océan Indien. La Réunion carrefour de migrations diverses, terre du multilinguisme de par l'histoire de son peuplement partage avec ses voisines un lien commun marqué par la francophonie. A partir de ce constat, l'Université de La Réunion, signataire de la Charte partenariale « Agir pour lire, lire pour agir » (2011-2015) souhaite renouveler son engagement dans le Plan régional pour la maîtrise des compétences clés pour une professionnalisation des acteurs sur **la question et la place de la pluralité, de l'interculturalité dans l'accès aux compétences clés pour une entrée réussie dans les pratiques professionnelles dans le champ de l'éducation populaire**

L'ILLETT composante de l'Université de La Réunion déploie ses missions à partir de 3 axes :

1- **La recherche** (mise en œuvre d'une recherche action formation au sein des associations ou organismes orientés éducation populaire). Action de veille, de mutualisation des résultats avec les Partenaires du Plan régional pour la Maîtrise des compétences clés.

2- **La formation :** Professionnaliser les acteurs (construction des repères, enjeux, analyse des situations d'apprentissage, analyse critique de l'andragogie).

3- **L'outillage et diffusion** : cartographie des pratiques de l'éducation

populaire.

Afin de répondre à la nécessité de professionnaliser les acteurs l'ILLETT propose le

- Diplôme Universitaire hybride 2 (DU FAA OI **Diplôme Universitaire Formation d'adultes en andragogie -** océan Indien

Objectifs de l'action :

- Fixer les fondements théoriques de la pédagogie en formation des adultes (andragogie)
- Identifier les courants de pensée en éducation populaire et en formation des adultes dans l'océan Indien (Sud-ouest)
- Analyser les idéologies, valeurs et concept de l'humain (pratiques de la formation et des modèles théoriques)
- Définir les caractéristiques de l'adulte- apprenant
- Développer les compétences comportementales (soft skills)
- Faire l'inventaire des stratégies et méthodes de formation en éducation populaire (réussites, échecs, enjeux)
- Actualiser les données issues de l'éducation populaire (acteurs, pratiques, démarches, outils), consolider et ancrer les fondamentaux de l'ingénierie pédagogique en formation d'adultes
- Renforcer interactions entre recherche scientifique et pratiques de terrain (expérimentations, recherche – action, évaluation, co-construction de dispositifs, veille scientifique)
- Renforcer les compétences professionnelles des acteurs éducatifs (ex formation en milieu de travail)
- Concevoir des environnements et des situations d'apprentissage innovants
- Construire le déroulement d'une action de formation
- Développer une offre de formation hybride innovante (distanciel et regroupements)

- Rendre accessible la formation aux salariés à plein temps (gestion des contraintes professionnelles et personnelles)
- Co-construire des outils adaptables et diffusables (plateforme, Google drive, Moodle.)
- Ouvrir la formation sur le territoire pour les formateurs d'adultes Océan Indien
- Pérenniser le dispositif de formation
- Mettre à disposition des outils pour inspirer les acteurs
- Délivrer un diplôme

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Localisation : Université de La Réunion – ILLETT – site du Moufia et du Tampon

Nature : Diplôme universitaire – Formation pour adultes

Durée : 1 année

Public bénéficiaire : tous les acteurs engagés dans le développement des compétences clés à destination des personnes les plus en difficulté (formateurs, animateurs, travailleurs sociaux, étudiants, adultes relais …)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser

Modalités d'Évaluation de l'action :

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Évaluation formative et sommative des Unités de compétences du DU hybride
- Évaluation qualitative et quantitative du DU hybride (contenu, taux de réussite, inscription, applications pratiques)
- Évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'outillage pédagogique proposé
- Évaluation de l'insertion professionnelle des stagiaires formés

Résultats attendus : Efficacité des mutualisations et de leurs impacts sur les formations, optimisation d'un réseau actif des acteurs et diffusion et application des résultats de la formation sur le terrain
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 : Financement12 000€
Calendrier prévisionnel de réalisation : 2 sessions de 3 mois : Session 1 : mars –avril – mai (évaluation juin) Session 2 : septembre- octobre- novembre (évaluation décembre)

FICHE ACTION 4.4.4

Mieux comprendre les difficultés des apprenants et construire des réponses pédagogiques

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : EPLEFPA SAINT JOSEPH

Référent : Isabelle BOURSIER

Adresse mail : lpa.st-joseph@educagri.fr **Téléphone :** 0262 56 50 40

Contexte :

A La Réunion, le système éducatif fait face à des difficultés liées notamment au niveau scolaire des élèves. Avec un taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans de 41 %, l'Ecole n'apporte pas toujours des perspectives professionnelles. De plus en plus d'élèves intègrent le lycée (agricole de Saint Joseph notamment) avec de nombreuses difficultés :

D'apprentissage : troubles DYS, manque de concentration, sens, postures ;
Psychosociales : manque de confiance et d'estime de soi, de motivation ;
D'origine sociale et familiale : les parents ont été souvent eux même en échec scolaire, beaucoup de familles recomposées, élèves issus des quartiers défavorisés où l'accès à la culture est
restreint…

Objectifs de l'action :

L'objet de ce projet est :

- De proposer aux enseignants les moyens de mieux cerner les difficultés des apprenants, de mieux les appréhender afin de proposer des réponses adéquates, efficaces en cours ;
- De mettre en place, en équipe pluridisciplinaire et en s'appuyant sur les actions en cours (PEPIETA, médiation par les pairs…), les conditions favorables à la réussite et au bien-être des élèves pour favoriser leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire,

moyen mobilisés) :

La mise en œuvre de ce projet s'articulera autour des axes suivants :

Formation et information des équipes éducatives

- Pour mieux connaître les publics accueillis ;
- Pour acquérir des méthodes pédagogiques innovantes et actives ;
- Partage d'expériences en interne et en externe, avec les autres centres de l'EPL et d'autres établissements.

Modalités d'Évaluation de l'action :

- Formations réalisées / Formations prévues (% réalisation)

Retour questionnaire satisfaction des formations

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Dépenses prévisionnelles pour la période 2019/2022 :

Achats d'outils et fournitures pédagogiques : 6 000 €
Intervenants extérieurs (dont formation) : 8 000 €
Téléphone, papier, secrétariat : 1 000 €
Transports : 2 000 €

Pour un total sur la période de 17 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Projet mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 pour se terminer en 2022 (2023 si prolongation d'une année).

FICHE ACTION 4.4.5

Former des intervenants

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action. Conseil Régional

Référent. Sabrina Budel

Adresse mail.sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone.** 0262 94 46 02

Contexte

Le déploiement du Plan en direction des adultes fait de la formation des intervenants un levier très important pour la réussite du projet : les adultes qui fréquentent les actions convoquent des profils de compétences qualifiés sur deux plans au moins : l'ingénierie de formation et l'ingénierie andragogique.
La formation s'adresse à tout intervenant en situation de formation d'adultes.

Objectifs de l'action

Les compétences à acquérir portent classiquement sur les trois dimensions de l'intervention andragogique : l'ingénierie, le face à face et l'accompagnement dans le champ de l'apprentissage des compétences-clés. En même temps, des éléments de socio-andragogie et de psycho-andragogie (contextualisés aussi à La Réunion) sont abordés.

Socio-andragogie. Identifier des éléments permettant de comprendre le fonctionnement de l'adulte dans le contexte réunionnais.

Psycho-andragogie. Identifier des éléments permettant de comprendre le fonctionnement de l'adulte en situation d'apprentissage.

Ingénierie de formation. Élaborer un projet de formation

Face à face. Préparer et animer une séance de formation collective et individuelle et évaluer les acquis des apprenants
Accompagnement. Accompagner les apprenants dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés) :

Les actions sont à concevoir selon les profils des candidats (formateur, animateur, intervenant d'associations, médiateur numérique, etc.), les besoins de

leurs publics, les caractéristiques des formations qu'ils animent et les demandes de leur employeur.

- Les formations sont à articuler très fortement aux situations de travail des apprenants afin de faciliter la mobilisation des acquis dans la pratique.

Modalités d'évaluation de l'action

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre de stagiaires accueillis
- Pertinence des actions de formation par rapport à la pratique des stagiaires
- L'évaluation formative (continue) est à privilégier pour aider les apprenants dans leur progression.
- Les acquis sont à évaluer en fin de module afin de valider un bloc de compétences.
- Des démarches de VAE peuvent être étudiées pour des personnes souhaitant obtenir une certification.

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

- Conseil Régional – OPCO
- Les coûts pédagogiques sont à déduire du calcul d'une volumétrie classique : nombre et durée des actions, nombre de stagiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation

Le projet est appelé à accompagner la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan.

FICHE ACTION 4.5.1

Mettre en visibilité et mutualiser les offres d'accompagnement, de remobilisation et de formation aux compétences-clés : plateforme « Compétences-clés » ayant en charge l'animation du réseau des acteurs (à articuler ou intégrer dans FORMANOO) afin de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : Pôle Emploi

Référent : POLARD Yann - Directeur des opérations / Direction Régionale Région Réunion

Adresse mail : yann.polard@pole-emploi.fr **Téléphone** : 0262 92 21 59

Contexte :

Pôle emploi a engagé un accompagnement avec des organismes de formation identifiés pour accompagner des demandeurs d'emploi autour de l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme. C'est une approche expérimentale dont l'objectif est d'insérer un accompagnement dans une logique de parcours, en complémentarité avec les actions illettrisme mises en œuvre par la Région.

Il s'agit de construire un « Parcours vers la qualification » en proposant un module Compétences-clés « sur mesure » à destination de personnes en difficulté à travers un plan de formation individualisé. Cette expérimentation « plateforme de réapprentissage, REAP » est mise en œuvre et financée par l'AIF (Aide Individuelle à la Formation de Pôle emploi) de mars 2020 à septembre 2021. La généralisation sur le territoire sera déployée par un marché AFC - Pôle emploi (action de formation conventionnée) qui sera notifié et mis en œuvre au 4ème trimestre 2021.

La plateforme REAP a pour ambition d'offrir un tremplin d'insertion au public en situation d'illettrisme en accompagnant les demandeurs d'emploi dans leurs démarches numériques et inclusives. Cette action 4.5.2 vise à mettre en visibilité cette offre de remobilisation sur le territoire afin de favoriser les passerelles entre les acteurs et ainsi de faciliter une dynamique de parcours. L'enjeu est de permettre à davantage de demandeurs d'emploi de bénéficier de cette action de formation, comme tremplin vers l'insertion.

Objectifs de l'action :

Le dispositif est construit autour de la personnalisation et la suite de parcours. Il s'agit d'une étape de remobilisation sociale et professionnelle afin de réapprendre à se motiver et à se développer dans le monde professionnel. L'objectif de cet enjeu est de mettre en visibilité la plateforme REAP sur l'outil régional de référencement FORMANOO.org et auprès des partenaires locaux.

En effet, la plateforme REAP est une passerelle avec pour objectif de mettre en parcours et d'accompagner le demandeur d'emploi vers l'insertion professionnelle (emploi ou formation qualifiante). Une meilleure identification de l'offre de formation facilitera :

- les acteurs en charge du suivi et l'accompagnement dans leur positionnement

- la mise en perspective par le demandeur d'emploi dans son parcours (visualisation des possibilités)

positionnement sur des actions concrètes dans le cadre de la remobilisation et de la suite de parcours (inscription en atelier, auto-prescription, action de formation, d'une prestation..)

Cette action pourra s'étendre à tout autre acteur de terrain susceptible de détecter ces besoins.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

La plateforme de réapprentissage REAP est une action de formation personnalisée qui se construit en fonction des besoins et le niveau du demandeur d'emploi. Le conseiller détecte le besoin et oriente vers l'organisme de formation qui affine le diagnostic et propose un plan de formation. L'intensité des modules peuvent varier en fonction du positionnement initial mais aussi du bilan intermédiaire et des évaluations tout au long des étapes de la formation. L'intensité des parcours s'élève entre 77h à plus 700h.

<u>Contenu de la formation :</u>

Savoirs de base : communication orale, communication et expression écrite, calculs et espace-temps, attitudes et comportements, gestes et postures

Illectronisme : utilisation des TIC (environnement, internet...)

Redynamisation personnelle : savoir être professionnel et projet d'insertion

Remobilisation professionnelle : découverte du monde de l'entreprise, posture

professionnelle et confirmation du projet

Formanoo.org est le portail de la formation et de l'insertion professionnelle à La Réunion. C'est une plateforme de référencement permettant de répertorier les actions de formation sur le territoire. Cet outil est accessible par les acteurs de terrain, les organismes de formation et les demandeurs d'emploi.

Les publics bénéficiaires :

- Personnes de plus de 16 ans (sorties du système scolaire) ;

- Demandeurs d'emploi les plus éloignés de la qualification ayant besoin d'accompagnement renforcé ;

- Demandeurs d'emplois ne disposant pas de bases suffisantes (savoirs de base, compétences-clés)

DORA : DORA est un outil numérique du service public de l'insertion et de l'emploi, développé au niveau national par la DINUM et expérimenté à La Réunion. Le Conseil départemental pilote sa mise en œuvre dans le cadre du déploiement du SPIE. Il propose une cartographie gratuite des acteurs de l'insertion, avec différentes entrées (insertion, mobilité, ...). Une entrée "illettrisme" a été volontairement ajoutée dans la perspective des travaux du PR2C. L'enjeu réside aujourd'hui dans l'appropriation de cet outil par l'ensemble des parties prenantes afin que le recensement des offres de solution s'accélère sur cet outil unique.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser sur 2021-2022

-Professionnalisation des acteurs à mobilisation de cette action de formation: conseillers Pôle emploi, mission locale, Cap emploi et associations en charge de l'action sociale et intervenant sur le champ de l'illettrisme)

-Communiquer et promouvoir cette action de formation auprès des partenaires

-Informer sur l'utilisation du portail FORMANOO.org

Action partenariale complémentaire à consolider (2022) :

-Labelliser les champs des offres d'accompagnement de remobilisation et de formation aux compétences-clés afin de permettre un référencement unifié. Et ce, dans le but d'un repérage optimisé de l'offre de formation autour du réapprentissage, des savoirs de base, de l'illettrisme et l'alphabétisation. Ces formations seraient identifiées différemment des autres avec une étiquette

« p3i ».

-Repérer les organismes de formation proposant ces actions de formation par la Région, Pôle Emploi et Réunion Prospective Compétences.

Résultats : Attendus et Indicateurs

-Document de synthèse et de présentation « bilan REAP 2020 » - MEMO diffusé en interne à l'attention de nos conseillers Pole-emploi.

-Nombre de formations et d'organismes répertoriés

4 capsules de formation

4 organismes répertoriés

- FEI (NORD et EST)
- CAP Formation (OUEST)
- AREP (SUD)
- Synergie OI (OUEST)

-Nombre d'actions de communication

4 à 6 actions de communication pour sécuriser la mise en œuvre du dispositif (à destination de notre réseau et des organismes de formation concernées)

-Nombre d'ateliers de professionnalisation

Echanges collaboratifs mensuels (quinzaine en fonction des besoins) avec les organismes de formation

-Nombre de plans d'action élaborés

Non comptabilisé

Financement prévisionnel ou à mobiliser à compter de 2022

Les ressources existantes peuvent être mobilisées. Du temps sera à planifier entre les partenaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

T4 2021 – T1 2022 : notification du marché AFC de la plateforme REAP +

référencement sur formanoo.org par les organismes de formation attributaires

Accompagner les organismes de formation à la mise en place de la plateforme REAP en entrée-sortie permanente et ouvrir des sessions d'informations collectives pour faciliter les positionnements

Professionnaliser et accompagner au diagnostic les prescripteurs dont les conseillers Pôle emploi, Cap emploi et de la mission locale

Communiquer auprès des partenaires sur le dispositif

FICHE ACTION 4.5.2

Consolidation de l'offre de service et harmonisation des pratiques

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : ANLCI - REGION - POLE EMPLOI - CAF - DEETS

Référent : Région

Adresse mail :Sabrina BUDEL **Téléphone** : 0262 94 46 02

Contexte :

Différents acteurs sont amenés à poser un diagnostic sur une situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme : partenaires sociaux et régionaux, centres de formation, structures d'insertion…

Pour détecter les personnes en situation d'illettrisme et poser un diagnostic, les professionnels utilisent les outils de l'ANLCI, ou encore des outils d'identification des situations d'illettrisme simplifié. Chaque acteur accompagner, oriente ou propose des actions selon son offre de services. Pour poser un diagnostic sur les difficultés numériques, les professionnels sont principalement dans le constat face à l'individu en difficulté dans ses démarches. Ils peuvent s'appuyer sur le site Les Bons Clics ou PIX. Des associations de quartiers viennent également en appui dans cette transformation digitale.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, un parcours unique vers l'insertion n'est pas concevable. La modularisation et la personnalisation sont nécessaires à l'accompagnement de ce public en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme. Une transversalité de l'offre de services et l'amplification du partenariat entre les acteurs permettront une mobilisation et un enchainement d'actions dans le parcours d'un individu. La meilleure façon d'accompagner ces publics vers l'insertion durable mais aussi éviter l'inclusion professionnelle est d'unifier les pratiques entre les acteurs et ainsi améliorer la prescription des dispositifs. Par la consolidation de l'offre de services des partenaires, la validation du projet dans le temps assurera une succession de mise en œuvre par les acteurs et ainsi sécurisera la poursuite de l'individu dans les étapes de son parcours en évitant un décrochage.

Objectifs de l'action :

Consolidation de l'offre de service et harmonisation afin d'optimiser véritablement l'offre de services de tous les acteurs, il est nécessaire de co-construire une ingénierie de formation au travers d'une schématisation de prescription comprenant un tronc commun et une stratégie de complément de suite de parcours. Il faut parvenir à décliner une proposition d'actions dans une logique de parcours vers l'emploi.

L'objectif principal de l'action est de confirmer : *« Je suis conseiller en insertion professionnelle, je sais où orienter ».*

Cela s'inscrit également dans l'égalité d'accès à l'information sur le territoire. La consolidation d'un outil commun à l'ensemble des acteurs, permettra une harmonisation des pratiques et des diagnostics. Les processus doivent être simples et mis à jour annuellement afin de pouvoir mieux orienter en mobilisant la bonne poursuite de parcours au bon moment dans toutes situations de réception.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Localisation : L'outil sera accessible via une plateforme unique tel que formanoo.org. L'outil sera totalement dématérialisé.

Public bénéficiaire : Toutes les personnes qui sont amenées à accompagner ce type de public et qui seront amenées à poser un diagnostic que ce soit le conseiller en insertion, le travailleur social, le formateur, l'agent ou le responsable d'accueil, le service civique…

Moyens mobilisés : Faire une lecture synthétique de l'existant, pouvoir le compiler et construire un tronc commun.

Faciliter le développement des connaissances et de compétences des acteurs et du public bénéficiaire en action.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : les structures d'insertion professionnelle, les organismes de formation et associations spécialisés dans la réactivation des savoirs de base, l'accompagnement à l'autonomie ainsi que la remobilisation sociale et professionnelle.

Modalités d'Évaluation de l'action :

Les prescriptions réalisées au travers l'enchainement d'actions et la levée des freins tout au long du parcours.

Les étapes achevées par l'acteur pour mener l'individu vers l'autonomie dans ses démarches et ainsi le rendre acteur de son parcours dans sa globalité. **Indicateurs / Résultats attendus :** Taux de poursuite de parcours > donner une véritable employabilité à ces publics Reprise d'emploi ou de formation qualifiante
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 **FSE Région**
Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du Plan

FICHE ACTION 4.5.3

Prototyper le parcours d'une entreprise qui souhaite développer les compétences de base de ses salariés

Enjeu 4. Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2. Ingénierie- Professionnalisation – Echanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : ANLCI-SPL EDDEN-Conseil Départemental

Référent : Stéphane Rivière, DRH de la SPL EDDEN

Adresse mail : stephane.riviere@edden.re **Téléphone** : 06 92 67 22 47

Contexte :

L'ANLCI a lancé un projet pilote national « Parcours Entreprise » décliné sur le territoire de La Réunion au sein de la SPL EDDEN afin de proposer et d'expérimenter un parcours de développement des compétences de base en entreprise, y compris sur la dimension numérique.

Objectifs de l'action :

Dans le cadre d'une première expérimentation, le projet vise à permettre à des personnes ayant une maitrise insuffisante des compétences de base, de pouvoir accéder ou exercer un emploi par la mise en œuvre d'un parcours conjuguant pratique professionnelle salariée (CDI-CDD / CAE-CUI PEC) et formation autour des situations de travail.

Il s'agit d'évaluer et développer un premier socle de compétences (Ex. : CLEA Socle et CLEA Numérique) de façon contextualisée afin de lutter contre les situations d'illettrisme et d'illectronisme en entreprise.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés :

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) : généraliser le diagnostic/le repérage des compétences de base des salariés en PEC et proposer des formations en situation de travail visant à renforcer le déficit des compétences de base ;

Dans le cadre du schéma de transformation digitale de l'organisation : accompagner les équipes opérationnelles et notamment les chefs d'équipes dans la prise en main d'outils numériques en lien avec le développement de

l'activité et faire de ces outils des vecteurs de développement professionnel et personnel pour les acteurs.
Modalités d'Évaluation de l'action : Nombre de diagnostics réalisés Nombre d'actions de formation réalisées
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 **À définir**
Calendrier prévisionnel de réalisation : Fin 2021 et second semestre 2022

FICHE ACTION : 4.6.1

Favoriser les pratiques pédagogiques inter-acteurs et actualiser les pratiques et méthodologies d'apprentissage => organisation d'un séminaire d'échange de pratiques

Enjeu 4 : Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie
Axe 2 : Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : RÉGION / UNIVERSITÉ
Référent : DECPRREV - SERVICE ÉGALITÉ DES CHANCES / DFPA
ILLETT - Jasmine DIJOUX
Adresse mail : jasmine.dijoux@univ-reunion.fr **Téléphone :** 0693 936084

Contexte :

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale, inscrite à la loi contre l'exclusion du 29/07/1998.
Par ailleurs, la loi du 05/03/2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale parachève la régionalisation de la formation professionnelle et renforce le bloc de compétence des régions en matière de formation au-delà des chômeurs. Ainsi, afin de garantir l'accès à la qualification, le SPRFP (Service Public Régional de la Formation Professionnelle) précise ses missions dans ce domaine et notamment en matière de lutte contre l'illettrisme.
En effet, la Région est désormais compétente vis-à-vis des personnes ayant quitté le système scolaire pour organiser les actions de lutte contre l'illettrisme et les formations permettant l'acquisition des compétences-clés, en complément de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme conduite par l'État.
Les actions mises en œuvre sur le territoire font appel à une diversité d'acteurs qui pour chacun utilise des méthodologies et des outils de repérage, d'accueil, d'accompagnement et de formation très différents. Ces acteurs n'ont que très rarement l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques. L'organisation d'un séminaire d'échange de pratiques s'avère essentiel afin de partager leurs expériences, leurs outils et leurs pratiques.

Objectifs de l'action :
Ce séminaire a pour objectif de faire se rencontrer des acteurs qui bien qu'intervenant tous autour de cette thématique de l'apprentissage et du réapprentissage des savoirs de base n'ont pas dans leurs pratiques professionnelles, l'occasion de se côtoyer et de partager leurs méthodes (exemple : l'éducation nationale et le monde de la formation professionnelle). Il permettra ainsi de mieux connaître les différents acteurs intervenants sur ces champs et les actions réalisées sur le territoire. Le but étant à terme de partager les expériences, les outils et de valoriser les bonnes pratiques. Ce premier temps d'échanges permettra de créer et renforcer le réseau des acteurs et de mutualiser les outils et les approches autour de projets communs.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Cette journée d'échange de pratiques aura lieu en 2022 sur le site du MOCA et du campus du Moufia (Université- ILLETT). Sous forme de rencontre institutionnelle et d'ateliers thématiques et de tables rondes.

Les participants mobilisés seront les acteurs du premier accueil, les SAO (Missions Locales / Pôle Emploi / Pôle Insertion / …), les formateurs (ODF), les animateurs (dont ceux des Cases à Lire), le GRETA, l'Éducation Nationale, l'Enseignement Agricole, le RSMA, l'E2C, l'Académie des Dalons, l'Université, l'INSPE, …

Modalités d'Évaluation de l'action :

- - Nombre de participants
  - Satisfaction des participants
  - Productions et rendus permettant de poursuivre la démarche

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

25 000 à 30 000 € (proposition de La Région) – 30 000 € à 35 000 € (proposition de l'université)

Calendrier prévisionnel de réalisation : Deuxième semestre 2022 – Novembre - décembre 2022

FICHE-ACTION 4.6.2

Créer un centre de ressources pour alimenter la réflexion et l'action des acteurs

Enjeu 4 : Faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie

Axe 2 : Ingénierie – Professionnalisation – Échanges de pratiques entre acteurs

Porteur du projet ou de l'action : Région Réunion

Référents : Sabrina BUDEL

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone : O262.94.46.02**

Contexte

Le Centre de Ressources pour l'Innovation - Compétences-Clés (CRI-CC) concrétise le partenariat en vigueur dans le Plan : c'est en effet à partir de cette structure que seront conçues et déployées les actions visant à informer, former et accompagner les acteurs. Tous sont appelés à y contribuer pour produire l'innovation nécessaire à la réussite du Plan.

Objectifs de l'action

Lieu de mutualisation de ressources visant à contribuer au développement des compétences des acteurs et à accompagner la mise en œuvre du Plan.

Quatre objectifs

1. Recenser/thésauriser/numériser la ressource documentaire
2. Valoriser et animer la ressource
3. Stocker et diffuser l'information
4. Former les acteurs du Plan.

La structure s'inscrit dans le réseau des Centres de Ressources Illettrisme déployés sur le territoire français.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyen mobilisés) :

Cette action est nouvelle et il convient de créer les conditions pour la concevoir et pour la déployer. Elle est appelée à intervenir sur deux axes.

La ressource documentaire

Faire appel aux contributions des acteurs pour alimenter le fonds

Trouver des lieux physiques dans l'est et dans le nord (la Cité des Métiers est une première cible de collaboration pour la zone ouest/sud)

Organiser/aménager les locaux

Organiser la dimension virtuelle (numérisation et mise à disposition et des ressources)

Elaborer/expérimenter une démarche de communication, de diffusion et de prêt de la ressource.

La ressource humaine (actions d'information et de formation)

- Recenser les besoins de formation et d'accompagnement des acteurs
- Organiser les premières interventions (repérer les intervenants, élaborer et mettre en œuvre les programmes (objectifs, contenus, publics, durée, lieu, modalités d'intervention, etc.).

Un schéma de gouvernance est à concevoir concernant les responsabilités, l'organisation et le financement de la structure. La conception associera les pilotes et les co-pilotes du Plan. Cette conception fera l'objet d'un cahier des charges

Modalités d'Évaluation de l'action

Plan d'expérimentation de la structure avec plusieurs points de questionnement et d'évaluation.

Entretien, observation, analyse de pratiques, questionnaire, témoignage des usagers, etc.

Critères

Pertinence des ressources et de leur mode de mise à disposition

Partenariat (alimentation en ressources, contribution concernant les actions).

Nombre d'usagers accueillies sur site Nombre d'usagers de la plate-forme numérique Nombre d'actions organisées (formation, accompagnement) et réussies. **Résultats attendus** Les conditions de fonctionnement de la structure en vue de sa pérennisation
Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022 Région FSE
Calendrier prévisionnel de réalisation Octobre2022 – Décembre 2022 Ce calendrier inclut la période de conception de la structure.

ENJEU 5 - Piloter la mise en œuvre du plan au plus près des territoires	
Axe 1. Une gouvernance partagée grâce un pilotage resserré et à des compétences partagées	
Programme 5.1. Mobiliser et mutualiser les financements	
5.1.1	Financer le Plan *via* la conférence des financeurs et les fonds européens
5.1.2	Mobiliser les instances d'animation et de suivi, les instances consultatives du plan (CREFOP-CESER-CCEE) et les acteurs du territoire (éducation populaire, animation sociale et culturelle, monde économique)
Programme 5.2. Coordonner les actions du plan à l'échelle régionale	
5.2.1	Piloter (comité de pilotage, comités techniques, comités de suivi).
5.2.2	Évaluer le Plan et réguler sa mise en œuvre, chemin faisant
Axe 2. Mettre en œuvre le Plan au plus près des territoires	
Programme 5.3. Identifier les besoins et inscrire les actions du plan dans la proximité des territoires	
5.3.1	Territorialiser, allers vers les Hauts, les écarts et les QPV
5.3.2	Université-ILLET : Territorialiser au niveau du Plan
Programme 5.4. Protéger, diffuser les données et communiquer sur le Plan	
5.4.1	Protéger les données.
5.4.2	Communiquer et valoriser.

FICHE ACTION 5.1.1

Financer le Plan *via* la conférence des financeurs et les fonds européens

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe I. Une gouvernance partagée

Programme 5.1. Insérer le plan dans l'écosystème existant

Pilotage : Région/ Etat

Référents :

Région : BUDEL Sabrina

Porteur du projet : Région/ Etat
Région : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262. 94.46.02

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Pour développer les projets du Plan, les porteurs de projets ont à leur disposition des outils de financement proposés par l'Europe, l'Etat, les collectivités ou encore les partenaires. Ces sources de financement sont souvent difficiles d'accès par méconnaissance de leur existence, manque de compréhension de leur fonctionnement ou encore par découragement devant la complexité des démarches à entreprendre pour les obtenir. Certains fonds évoluent en fonction des politiques publiques, compliquant ainsi la bonne compréhension et l'utilisation de ces financements par le public concerné.

Il s'agira donc de faciliter le financement des projets via la conférence des financeurs et les fonds européens et de mobiliser les fonds spécifiques à chaque projet.

Objectifs de l'action :
Cette action vise à :

- Identifier les différents financements existants pour développer les projets
- Détailler le fonctionnement et les modalités d'accès à chacun de ces financements

- Soutenir les porteurs de projets et les assister dans l'obtention des fonds nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions.
- négocier les engagements financiers des partenaires sur les différentes actions.

Public : porteurs de projets

Durée : 2022-2027

Moyens mobilisés : conférence des financeurs
Outils à déployer (communication -guides)

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :
Indicateurs :

- Evaluation des moyens financiers sollicités et obtenus
- Utilisation de fonds obtenus par enjeu, axe et fiche action
- Bilan annuel de consommation de crédits obtenus

Indicateurs / Résultats attendus :
Nombre d'actions financés
Histogramme consommation par enjeu, axe et fiche action

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :

- Supports budgétaires : Etat, Collectivités, Fonds européens, CAF, ANLCI, Fonds privés (entreprises, fondations d'entreprise, etc.)

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- Etat, Collectivités, Fonds européens, CAF, ANLCI, Entreprises, fondations d'entreprise, etc.

FICHE ACTION 5.2.1

Piloter (comité de pilotage, comités techniques, comités de suivi)

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe I. Une gouvernance partagée

Programme 5.2. Assurer la mise en œuvre du Plan

Pilotage : Région et Etat

Référente Etat : Mme Dagorne

Référente Région : Sabrina BUDEL

Adresse mail sabrina.budel@cr-reunion.fr Téléphone : 0262.94.46.02

Référents Etat : opérationnel : Mr Hugard Bruno – stratégique : Mme Dagorne Camille

Porteur du projet : *Région/ Etat*

Constats / Besoins identifiés ou pressentis

Le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan s'effectuera à deux niveaux :

1. **local**, c'est-à-dire au plan des micro-territoires
2. **global** : le territoire de La Réunion

Établi de façon concertée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-clés (PR2C), le projet sera porté, mis en œuvre et piloté tout au long de son déroulement par différentes instances.

Objectifs de l'action :

A travers ces différentes instances de pilotage et de suivi, les objectifs sont ici de partager les informations auprès de tous les partenaires et acteurs, de maintenir la dynamique de ce réseau, de favoriser la réactivité et les échanges entre les acteurs, de faire naître de nouveaux projets participants aux mêmes

objectifs et de garder une souplesse permettant de corriger les actions pour une plus grande efficience.

Organiser en complémentarité l'intervention du chargé de mission ANLCI avec celles des instances de pilotage et de suivi du plan ainsi que le partenariat régulier avec les instances consultatives du plan (CREFOP – CESER – CCEE) et les acteurs concernés (respect du paritarisme)

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

* **Comité de pilotage** : se réunit une fois par an et rassemble les pilotes : Etat, Région, Département, CAF ainsi que les partenaires : Rectorat, Université, DAAF, DEETS, ANLCI, Dac OI, CREFOP, OPCO, Pôle Emploi, CCEE, CESER, MDPH, PJJ, AMDR, ARML, Armée, Représentants du monde associatifs.

Rôle : il partage les informations auprès d'un large panel d'acteurs et de partenaires : progression des actions du plan, il recueille les avis de l'ensemble des acteurs et peut saisir le comité technique sur des questions/missions particulières.

* **Comité technique** : se réunit 1 fois par an afin de préparer le comité de pilotage.

Rôle : il réunit les pilotes et copilotes de chaque enjeu en vue de la préparation du comité de pilotage. Il harmonise les informations issues des enjeux et discute des propositions d'amendement et de nouvelles actions et en informe le comité de pilotage.

* **Comité de suivi** : se réunit autant de fois que nécessaire pour assurer le suivi par enjeu.

Rôle : Un comité de suivi par enjeu est composé d'un pilote. Ensemble, ils s'assurent de la mise en œuvre et du suivi des fiches action, ils font remonter les difficultés rencontrées et les propositions de modification ou de nouvelles actions et fiches au comité technique.

Public : porteurs de projets- pilotes – partenaires, etc.

Durée : 2022-2027

Ressources humaines : Membres des comités : pilotes et co-pilotes

Autres moyens : modalités déclinées pour le suivi, l'évaluation et l'ajustement du Plan
Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) : **Indicateurs :** Comités – recueils de données
Indicateurs / Résultats attendus : Il s'agira de veiller au respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Plan. Nombre de réunions/ Assiduité des partenaires/pilotes/co-pilotes Suites données aux recueils de données (ajustements- remédiations apportées) Implication des partenaires/ pilotes/ co-pilotes/ représentants du monde associatif, etc.
Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel : A mobiliser en 2022
Partenariats mobilisés ou à mobiliser : **-**Pilotes- Co-pilotes-Partenaires- Représentants du monde associatif

FICHE ACTION 5.2.2

Déployer un plan d'évaluation visant réguler la mise en œuvre du Plan et à en identifier les résultats, chemin faisant

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser le plan au plus près des territoires
Axe I. Une gouvernance partagée au travers d'un pilotage resserré dans le respect des compétences partagées

Porteur du projet ou de l'action : Conseil Régional
Référente : Sabrina BUDEL
Adresse mail :sabrina.budel@cr-reunion.fr Téléphone : 0262.94.46.02

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Ce Plan est riche et divers à beaucoup d'égards : enjeux, axes, programme, objectifs, publics, acteurs, actions, temporalité, mises en œuvre, etc. Cette richesse et cette diversité en font un objet complexe. Un plan d'évaluation s'impose alors comme outil de pilotage de cette complexité.

Objectifs de l'action :
Dans la mesure où l'évaluation contribue à la conduite du Plan, elle doit fournir des indications utiles à sa mise en œuvre en même temps qu'elle doit permettre de rendre des comptes de façon régulière et organisée. En outre, et parce qu'il y a une pluralité et une diversité d'acteurs, le plan d'évaluation doit prendre en compte les enjeux de chacun (institution, administration, association, publics, intervenants, etc.). Enfin, il s'agit d'un plan d'évaluation global qui vient compléter les évaluations prévues dans les fiches-actions. Autrement dit, les données obtenues des évaluations des actions viendront enrichir (préciser, illustrer) celles obtenues dans la mise en œuvre du plan d'évaluation.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Le plan d'évaluation est déployé sur toute la durée de mise en œuvre du Plan, sur les terrains de pratique où les actions sont organisées. Responsables des actions, intervenants et publics sont associés aux séances d'évaluation. Celles-ci ont lieu en début, en cours, en fin et à l'issue du Plan, à partir de la fiche-action et des données du plan d'évaluation.

Public : ciblage des fiches-actions

Durée :2022-2027

Moyens mobilisés :
Moyen humain : expert + ressource humaine à identifier
Moyen technique : tableau de bord d'évaluation/ tableau de suivi/ outils d'évaluations à déployer

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :

- Entretien, observation, analyse de pratiques, questionnaire, productions et témoignages des publics, etc.
- Contribution de l'Université

Indicateurs / Résultats attendus :

- Nombre d'actions évaluées
- Pertinence des supports utilisés
- Pertinence, analyse et utilisation des données récoltées (livrables)
- Respect/adaptation des/aux données d'évaluation des fiches-actions
- Pertinence des contributions à la régulation du Plan

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :

Financement prévisionnel/à mobiliser à compter de 2022

Le plan d'évaluation est déployé à partir de septembre 2022 jusqu'en 2027. Des évaluations rétroactives sont menées concernant les actions ayant démarré et/ou étant terminé (modalités à adapter selon les conditions de mise en œuvre de l'action et selon les traces disponibles.
Des bilans semestriels et annuels sont organisés.

Partenariats mobilisés ou à mobiliser : Région/ Signataires du plan

FICHE-ACTION 5.3.1

Territorialiser- Allers vers les Hauts, les écarts et les QPV

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe 2. Une action territorialisée

Pilotage : Région

Référents : Sabrina Budel

Porteur du projet : *Région*

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262. 94.46.02

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

L'inégalité d'accès de la population réunionnaise aux différentes offres et services publics est une réalité qui doit être prise en compte dans la mise en œuvre du plan. Les écarts, les hauts et les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) et les quartiers pauvres répertoriés par l'INSEE sont des zones particulièrement sensibles et concernées par cette problématique.

A La Réunion, 163 OOO personnes résident au sein de 49 QPV répartis eux-mêmes sur 13 communes :

Communes	Nombre de QPV
➢ Saint-Louis	5 QPV : Le Gol Centre-Ville La Rivière Roche Maigre -Bois de Nèfles Cocos)
➢ Saint-Joseph	5 QPV : Cayenne - Butor - Les Quais -Centre-Ville - Cités Langevin
➢ Saint-Pierre	8 QPV: Bois D'Olives - Ravine des Cabris - Ravine Blanche - Basse Terre - Joli Fond - Terre Sainte - Condé - La Concession
➢ Sainte-Marie	4 QPV : Le Verger - La Découverte - Gaspard - La Réserve
➢ Le Port	3 QPV : 4e Couronne -1ère - 2e Couronne
➢ La Possession	1 QPV: Cœur de Saint-Laurent
➢ Saint-André	7 QPV : Cressonnière - Manguiers - Centre Ville - Petit Bazar - Chemin du Centre - Fayard -Cambuston Centre
➢ Saint-Benoît	2 QPV : Sainte-Anne - Rive Droite de Saint-Benoît
➢ Saint-Denis	13 QPV : Le Bas de La Rivière - Le Bas Maréchal Leclerc - Le Butor - Vauban - La Source – Bellepierre - Les Camélias - Sainte Clotilde – Le Chaudron - Moufia Les Bas - Primat - Moufia Les Hauts - Domenjod
➢ Saint-Leu	2 QPV : Portail - Bois de Nèfles
➢ Saint-Paul	7 QPV : Plateau Caillou Centre - Fleurimont - Eperon - Grande Fontaine

	Savanna Kayamb - Corbeil Bout de L'Etang - Périphérie du Centre Ville
➢ Sainte-Suzanne	4 QPV : Bel Air Centre Ville Village Desprez - Bagatelle
➢ Le Tampon	4 QPV : La Châtoire - Les Trois Mares - Les Araucarias - Centre-ville

Par manque de structures et de moyens, peu d'acteurs sont présents sur le terrain afin d'identifier et de faire remonter les besoins qui restent donc invisibles aux politiques publiques.
Le Cadre stratégique pour le développement des territoires dans les Hauts, partagé par l'État, la Région et le Département affiche une volonté de lutter contre l'illettrisme en agissant sur la culture, la formation et l'emploi pour l'inclusion de la population des Hauts.
Par un travail de collaboration avec les différents acteurs : Services d'accueil et d'orientation, CCAS, Mairies, Maisons France Services, Groupes d'Action Locale, associations, il s'agira d'identifier les bons relais qui porteront les actions du plan au plus près de la population.

Objectifs de l'action :
Dans un objectif de cohérence des politiques publiques, il s'agira de s'appuyer sur le *Plan*, la Stratégie partagée pour le développement des Hauts et le PO 2021-2027 afin de :

- Intégrer les écarts, les Hauts et les QPV en tant que zones prioritaires pour les actions du PR2C.
- Toucher les publics les plus éloignés de la formation
- Favoriser l'inclusion des publics des hauts grâce à la maîtrise des savoirs et compétences de base afin de les rendre éligibles à une formation ou un emploi.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Cette action a pour finalité d'identifier les partenaires susceptibles de mener et/ou relayer les actions du plan dans les zones identifiées comme prioritaires.
Nos axes d'intervention par bassin prioritaire seront focalisés

- ➢ selon les besoins des territoires en lien avec les populations
- ➢ en direction de la création de lien social, de la mixité sociale et d'usages,
- ➢ vers l'accompagnement des personnes

Se donner les moyens d'expérimenter des actions nouvelles et innovantes sur ces territoires.
L'expérience de terrain menée avec la mise en œuvre des plans d'actions par site, pourra alimenter la réflexion régionale d'exemples concrets.
Les méthodes développées et les expériences conduites devront être

capitalisées et valorisées à l'échelle régionale. Ainsi des actions très ancrées dans les réalités de chaque territoire pourraient être soutenues par une coopération communale renforcée. La capitalisation des expérimentations menées permettra d'évaluer la pertinence du développement d'une méthode adaptée aux territoires spécifiques et faire l'objet d'ajustement pour donner suite aux réflexions qui prendront place lors des divers comités de suivi.

Public : Populations issues des QPV, QPI, écarts et Hauts de La Réunion ou tout autre public identifié comme nécessiteux.

Durée : 2022-2027

Moyens mobilisés : Groupes d'Action Locale, Maisons France Services, Maison de la Ruralité, CCAS...

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs) :
Indicateurs :
Actions menées dans les zones identifiées.
Nombre de personnes touchées.

Indicateurs / Résultats attendus :

Les indicateurs dépendront des types d'action à mettre en œuvre.
Recueil de données qualitatives et quantitatives
Impact sur la vie quotidienne
Montée en autonomie
(Des outils de recueil de ces données devront être déployés au sein de ces associations)

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :
FEADER + FEDER + FSE

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Ensemble des acteurs œuvrant en faveur des écarts, des Hauts et des QPV/QPI ou tout autre acteur identifié comme nécessiteux des actions prévues dans le cadre du Plan.

FICHE ACTION 5.3.2

TERRITORIALISATION DES ACTIONS DU PLAN

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser au plus près des territoires

Axe 2. Une action territorialisée

Porteur du projet ou de l'action : UNIVERSITE DE LA REUNION- ILLETT
Référent : Gilles Lajoie
Adresse mail : gilles.lajoie@univ-reunion.fr
Téléphone : 0692 30 25 00

Contexte :

Malgré les actions engagées ces dernières années tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale, le nombre de personnes en difficultés avec les compétences-clés demeure important à La Réunion. Cette situation qui évolue peu depuis plusieurs années est à mettre en relation avec les taux de pauvreté et de précarité sociale qui pèsent de tout leur poids sur l'acquisition de compétences, particulièrement chez les jeunes enfants. Par la suite, l'articulation entre précarité, niveau de qualification et chômage produit un tri social et génère des inégalités socio-spatiales. Un cercle vicieux s'ancre ainsi dans certains territoires qui s'auto-entretient dans le temps long :
pauvreté/précarité → risque accru d'échec scolaire → compétences-clés insuffisamment acquises → absence de qualifications → chômage → pauvreté/précarité... Une étude publiée du rectorat de La Réunion (2016) consacrée aux « zones à risque d'échec scolaire » confirme ainsi que cinq cantons concernés (Saint-Louis, Saint-André, Saint-Benoît, Le Port et Trois-Bassins) cumulent les difficultés familiales (familles monoparentales et familles nombreuses en nombre très supérieur à la moyenne) et économiques (précarité), ce contexte social étant également marqué par des niveaux de qualification plus faibles qu'ailleurs (part des non diplômés de 45-54 ans variant de 40,5% à Saint-André à 73% au Port). Le défi à relever a donc une dimension territoriale qu'il convient de prendre en compte en priorisant les actions de maîtrise et de renforcement des compétences-clés sur ces territoires socialement défavorisés.

Objectif de l'action :

La présente action présente trois objectifs principaux. Il s'agira en premier lieu de dresser un tableau géographique assez fin -à l'échelle des IRIS de l'Insee idéalement- des variables sociales les plus récentes afin d'éclairer la problématique des inégalités socio-spatiales du territoire réunionnais en 2022. Les outils d'analyse multidimensionnelle (analyses en composantes principales, classification ascendantes hiérarchiques) seront mobilisés afin de produire une typologie assez fine du pay-

sage socio-spatial du territoire.
Il s'agira en second lieu de dresser un état des lieux géolocalisé des principales actions engagées ces dernières années en matière de renforcement des compétences-clés sur ces territoires (analyses multiscalaires des actions « institutionnelles » des actions collectives nées du monde associatif et de l'Éducation populaire tout particulièrement).
Il s'agira enfin de suivre le déploiement territorial des actions du PR2C en géolocalisant un maximum de données collectées dans le respect le plus strict du RGPD.

Brève description de l'action :
Localisation : couverture régionale et analyse multiscalaire par agrégation de données ponctuelles.
Nature : analyse des inégalités socio-spatiales et des dispositifs mis en œuvre pour le renforcement des compétences-clés.
Durée : analyse rétrospective sur 10 ans et suivi des actions du PR2C sur la durée du Plan (2021-2027)
Public bénéficiaire : tout public
Moyens mobilisés : moyens d'analyse cartographique et statistique disponibles au sein de l'Université. Corpus de données varié issu des variables censitaires de l'Insee, des données du rectorat et des données produites par le milieu associatif, notamment dans le cadre de l'Éducation populaire. Moyens humains (stages de Master et thèse de doctorat).
Partenariats mobilisés ou à mobiliser : Insee, académie de La Réunion, associations de l'Éducation populaire
Résultats attendus : Gain en termes de compréhension des inégalités socio-spatiales sur l'ensemble du territoire et suivi du déploiement des dispositifs mis en œuvre pour le forcement des compétences-clés.

Financement prévisionnel / à mobiliser à compter de 2022 : Financement

Masse salariale (gratifications stages M1-M2) : 30 k€

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2022-2023

FICHE ACTION 5.4.1

Protéger et diffuser les données

Enjeu 5. Piloter et opérationnaliser les actions au plus près des territoires

Axe 2. Une action territorialisée

Pilotage : Région et Etat

Référents : Sabrina BUDEL

Porteur du projet : Région

Adresse mail. sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262. 94.46.02

Contexte

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce cadre, intégrer les obligations du RGPD dans l'activité, gérer les données et respecter les droits individuels (vie privée et respect des libertés individuelles) sont des conditions *sine qua non* pour le recueil et la diffusion des données issues de diverses sources (sondages/ inscriptions, etc.).

Objectifs de l'action

Dans le but de responsabiliser les acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan :

- sensibiliser, informer sur la loi relative à la protection des données (loi 2018) et le RGPD
- comprendre les enjeux autour du recueil, du traitement et de la confidentialité des données personnelles
- mettre à disposition des acteurs engagés et des usagers des supports d'information
- s'engager au respect d'une clause de confidentialité établie en partenariat avec la Région/ l'Etat.

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

L'action est conduite à partir de l'intervention d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) et de médiateurs (recueil, traitement et diffusion des données). Elle est localisée sur des sites et sur des points dédiés, selon les zones concernées et les actions engagées.

Tous les acteurs engagés et concernés par le recueil de données d'usagers sont concernés.

Moyens mobilisés

Moyens humains**.** Un délégué à la protection des données (Région prioritairement ou prestataire à identifier (médiateurs numériques éventuellement) - Chargé de communication Région Réunion

Ressources techniques

Supports d'information : Kit d'information (guides + checklists)

Formats préconisés :

- traditionnel : infographies/ flyers/ livrets, etc.
- média : relais multicanaux (médias sociaux, sites Web des partenaires, etc.).

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs)

Indicateurs :

- Actions menées dans les zones identifiées.
- Nombre de personnes touchées.

Indicateurs / Résultats attendus

- Nombre de personnes ayant participé aux ateliers d'information
- Suivi du respect des recueil des données
- Respect de la charte établie avec la Région

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :

A mobiliser en 2022

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

Région

Délégué à la protection des données de la collectivité (DIDN) ou de l'Etat

Médiateurs numériques

FICHE-ACTION 5.4.2

Communiquer - Valoriser

Enjeu 5. Piloter la mise en œuvre du Plan au plus près des territoires

Axe 2. Mettre en œuvre le Plan au plus près des citoyens et des territoires

Pilotage : Région

Référents : Sabrina BUDEL

Porteur du projet : Région

Adresse mail : sabrina.budel@cr-reunion.fr **Téléphone :** 0262.94.46.02

Constats / Besoins identifiés ou pressentis :

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan, une stratégie de communication multicanale devra être élaborée en étroite collaboration avec la Direction de l'Information et de la Communication de la Région et/ ou Etat afin de promouvoir et de diffuser l'ensemble des actions du plan.

Différents temps forts devront être identifiés et figurer parmi les axes prioritaires de la stratégie régionale pour une communication qui permettra d'animer ce plan sur toute la durée (2022-2027).

Un plan de communication concerté Région/Etat ainsi qu'avec les autres co-pilotes / partenaires du Plan viendra conforter l'élaboration commune d'une stratégie de communication plus globale. En effet, la finalité de l'action étant de marquer cette volonté forte d'agir tous ensemble autour d'un but commun « *Tous mobilisés* », et de toucher les publics et d'inviter à intégrer le partenariat, il faudra élaborer un message commun en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, dans l'optique d'agir au plus près des territoires et de toucher un public très large, il conviendra de prendre en compte les spécificités des différents profils de publics notamment le public cible prioritaire (public 1) présentant des difficultés avec l'écriture, la lecture ou encore l'utilisation d'outils numériques. Par conséquent, il conviendra de veiller à varier les modalités et formats de diffusion et d'information afin de ne pas accentuer davantage la fracture numérique.

De même, il conviendra de prêter une grande attention au respect de la sensibi-

lité des personnes concernées et de rompre avec les clichés autour de l'illettrisme, l'illectronisme ou encore l'innumérisme.

Objectifs de l'action :

Communiquer sur la nouvelle grande ambition régionale visant à créer les conditions de réussite de la scolarité des élèves et à contribuer à élever le niveau de formation des réunionnais.

L'objectif de cette action est de déployer une stratégie de communication multicanale visant à maximiser l'atteinte du public cible en particulier mais aussi un public beaucoup plus large (accompagnants, aidants sociaux, conseillers d'insertion professionnelle, partenaires, etc.) autour :

- d'un message commun fort et différents slogans intégrant la spécificité ainsi que l'hétérogénéité du public cible (âge, culture, comportements en matière d'information, etc.)
- d'un message véhiculant un langage non stigmatisant
- de la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information
- l'animation des actions au plus près des territoires, au plus près de la population
- promouvoir les dispositifs de médiation déployés par la Région Réunion en faveur de l'inclusion numérique

Brève description de l'action (localisation, nature, durée, public bénéficiaire, moyens mobilisés…)

Différentes actions de communication seront menées selon une programmation définie en amont lors de la phase de conception avec l'ensemble des acteurs. Si nécessaire, la planification, la nature ou encore la fréquence de ces actions pourront faire l'objet de réajustements, ou être affinées dans un but d'amélioration de la stratégie en cours.

Comme susmentionné, il s'agira d'une stratégie de communication multicanale intégrant tous les formats et modes de communication.

Localisation : selon la nature du mode communication (sur site- Format Web- réseaux sociaux-radio- presse)

Fréquence de l'action : selon programmation des événements phares (JNAI- salons de la formation- autres) l'action devra être menée sur la durée (2022-2027)

[Sous réserve] : propositions d'actions :

- JNAI connectées (en plus du format habituel) (cf. fiche 5.4.3)
- Recours à un influenceur *péi* dans la stratégie de communication (profil, popularité et types d'interventions à prendre en compte pour la légitimité de l'action)
- Logo / labellisation des actions à mettre en place (coordinateur ANCLI/M. Hugard)

- Promouvoir les dispositifs de médiation numérique développés par la Région (Pass' Numérique, PIX, etc.)

Spécification du public cible :

Public 1 : public cible prioritaire désireux d'acquérir ou de développer des compétences en lecture, en écriture ou dans l'utilisation d'outils numériques en vue d'une meilleure montée en autonomie.

Public 2 : public de professionnels intervenants (pour prendre en compte les bénévoles des associations) ? (Partenaires ou autres professionnels amenés à côtoyer, accompagner le public cible 1 (accompagnants, conseillers insertion, personnels de santé, etc.)

Public 3 : le grand public

Durée : 2022-2027

Moyens mobilisés :

Moyens humains : chargé de communication (Direction de l'Information et de la Communication) Région

Ressources techniques :

Supports d'information : presse écrite- radio -TV-

Formats préconisés :

- traditionnel : journal de la Région Réunion (version papier)- presse écrite
- médias : relais multicanaux via médias sociaux région/Etat, médias locaux (presse écrite, TV, radio) sites Web, etc.

Modalités d'évaluation de l'action (indicateurs

Indicateurs : indicateurs de performance

ROI

Atteinte des publics cibles

Indicateurs / Résultats attendus :

Indicateurs des médias sociaux : taux d'engagement -taux d'interaction autour des différentes actions (publications, vidéos, Live, etc.) - viralité

Indicateurs de la presse radio : taux de participation/ taux d'auditeurs/ atteinte de l'audience cible

Indicateurs généraux : taux de participation et/ou de fréquentation sur les différentes actions menées sur les différents sites de l'île.

Autre indicateur à considérer : impact sur l'influence et l'action engagée par le public cible (fiche à renseigner sur le site concerné indiquant l'origine de la démarche.

Plan de financement à mobiliser ou prévisionnel :

Région

Partenariats mobilisés ou à mobiliser :

- DCI (Direction de l'Information et de la Communication) Région
- Presse locale (radios-TV-)

Conclusion

Conçu entièrement de façon partenariale, ce Plan invite maintenant tous les acteurs à créer les conditions de sa réussite dans sa mise en œuvre : il s'agit pour chacun de tenir ses engagements concernant les moyens de sa réalisation afin de faire advenir les résultats escomptés. L'ambition nouvelle des acteurs visant à favoriser la maîtrise des compétences-clés par le plus grand nombre est une visée noble qui cherche à élever le niveau d'éducation et de formation de toutes les catégories de la population de La Réunion.

L'enjeu est simple : contribuer à faire gagner les personnes en compétence et en autonomie pour qu'elles puissent réussir leur projet : scolarité, vie quotidienne, insertion sociale, insertion professionnelle, etc.

Le défi est absolu : maintenir et développer les capacités de compréhension et d'action des individus pour les aider à faire face aux évolutions qui rendent leurs réalités de plus en plus complexes dans un monde numérisé.

La volonté commune est définitive et unanime : faire de la maîtrise des compétences-clés une condition de l'épanouissement des individus, du respect de la dignité de chacun du développement de la société réunionnaise et de sa cohésion sociale.

Il revient aux instances de gouvernance d'articuler les actions du Plan afin de sauvegarder les dynamiques partenariales installées, d'assurer la cohérence des initiatives et de garantir les impacts les plus profitables au Territoire. Certaines actions du Plan ont commencé à être déployées et certaines sont terminées : dès le début 2023, il conviendra pour les comités de suivi, le comité technique et le comité de pilotage de procéder aux premières évaluations des actions afin de réguler la mise en œuvre du Projet.